

Globalance

Perspectives chrétiennes pour
une mondialisation à visage humain



Ce document a été adopté par le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS le 6 septembre 2005 et l'Assemblée des délégué-e-s de la FEPS a pris acte en l'approuvant le 7 novembre 2005.

Éditeurs: Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS
Titre: Globalance
Sous-titre: Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain
Série: FEPS Position 5
Auteurs: Christoph Stückelberger/Hella Hoppe
Réd. resp.: Christoph Stückelberger
Traduction: André Carruzzo
Ré-Lecture: Jacqueline Lavoyer-Bünzli
Mise en page: Büro + Webdesign Daniela Tobler, Berne
Impression: Stämpfli AG, Berne

Commandes: www.sek-feps.ch, bestellungen@sek-feps.ch,
prix: CHF 12.–

Une version allemande est parue sous le titre de:
Globalance.
Christliche Perspektiven für eine menschengerechte Globalisierung
Reihe SEK Position 5

© 2005, Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS
Maison d'édition Institut de Théologie et d'Éthique ITE, Berne
ISBN 3-7229-6018-5

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préface | 3 |
| 1 Introduction | 5 |
| 2 Notions de base | 9 |
| 2.1 Définitions | 9 |
| 2.2 Causes et conséquences de la mondialisation | 11 |
| 3 Positions | 17 |
| 3.1 Conceptions politiques divergentes de la mondialisation | 17 |
| 3.1.1 « Démondialisation » ou « mondialisation néolibérale » | 17 |
| 3.1.2 Le modèle de la gouvernance mondiale | 19 |
| 3.1.3 Un « Plan Marshall » mondial pour une économie de marché sociale et écologique | 21 |
| 3.2 Positions des Églises au niveau international | 21 |
| 3.2.1 Le Conseil œcuménique des Églises (COE) | 21 |
| 3.2.2 L'Alliance réformée mondiale (ARM) | 23 |
| 3.2.3 La Fédération luthérienne mondiale (FLM) | 26 |
| 3.2.4 La Conférence des Églises Européennes (KEK) | 26 |
| 3.2.5 Autres positions chrétiennes | 27 |
| 3.3 Positions des Églises en Suisse | 30 |
| 3.4 Une appréciation des points de convergence et de divergence | 34 |
| 3.4.1 Points communs et différences | 34 |
| 3.4.2 Les débats autour de « l'Empire » | 36 |
| 4 Valeurs fondamentales | 39 |
| 4.1 Globalance : trouver une balance globale de valeurs | 39 |

| | | |
|-------|---|-----|
| 4.2 | Liberté et justice | 40 |
| 4.3 | Transformation et sauvegarde de la création | 43 |
| 4.4 | Pouvoir, renforcement des capacités (empowerment) et responsabilité | 45 |
| 4.5 | Participation et solidarité | 47 |
| 4.6 | Unité dans la diversité | 49 |
| 5 | Perspectives d'action | 51 |
| 5.1 | Témoigner en paroles et en actes | 51 |
| 5.1.1 | Témoigner de sa foi | 51 |
| 5.1.2 | Renforcer la vie spirituelle | 53 |
| 5.1.3 | Vivre sa foi | 55 |
| 5.2 | Assumer des responsabilités économiques et politiques | 56 |
| 5.2.1 | Répartir équitablement le travail | 56 |
| 5.2.2 | Promouvoir un commerce mondial équitable et juste | 60 |
| 5.2.3 | Stabiliser les marchés financiers | 67 |
| 5.2.4 | Sauvegarder durablement la création | 71 |
| 5.2.5 | Développer et faire usage des technologies en se fondant sur des valeurs | 77 |
| 5.3 | Partager le pouvoir | 80 |
| 5.3.1 | Renforcer les plus faibles par les objectifs du Millénaire | 81 |
| 5.3.2 | Renforcer la gouvernance mondiale | 91 |
| 5.3.3 | Biens publics mondiaux comme catalyseurs d'une politique intérieure mondiale | 95 |
| 5.3.4 | Créer la paix, promouvoir la sécurité | 99 |
| 5.3.5 | Renforcer les capacités des femmes – établir des relations de genre plus équitables | 103 |
| 6 | Globalance : dix conclusions résumées | 107 |
| 7 | Glossaire | 111 |

Préface

La mondialisation est un mot-clef qui polarise. D'un point de vue chrétien, comment évaluer ce phénomène sur le plan éthique et théologique ? Et quelles conséquences en tirer pour l'action individuelle ou institutionnelle ? Ces questions préoccupent les Églises et leurs membres depuis plusieurs années. Dieu, selon la conviction chrétienne, est la source et la finalité de tous les domaines de la vie. Par conséquent, la foi chrétienne doit aussi se soucier de l'orientation de l'activité économique, car celle-ci doit refléter l'amour et la justice de Dieu.

Lors de son Assemblée générale à Accra, en juin 2004, l'Alliance réformée mondiale (ARM) a adopté un document de base intitulé « Alliance pour la justice économique et écologique ». En février 2006, le Conseil œcuménique des Églises (COE) soumettra à son Assemblée générale une étude intitulée « AGAPE – L'altermondialisation en faveur des êtres humains et de la terre ». Les Églises en Suisse sont invitées à prendre position sur ce texte et à examiner les possibilités de mettre en œuvre dans leur propre contexte les recommandations qui y sont formulées. Avec la prise de position « Globalance – Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain », la Fédération des Églises protestantes de Suisse apporte une contribution à la réalisation des objectifs de l'ARM en Suisse, ainsi qu'à la formation de l'opinion au sein de la communauté œcuménique mondiale. Le titre de ce document est à lui seul tout un programme : Globalance. Il s'agit de trouver, dans le cadre de la mondialisation, un équilibre global de valeurs qui permette d'améliorer le sort des plus faibles, tout en combattant les injustices et leurs causes.

L'Assemblée générale de la FEPS a pris connaissance de la position « Globalance » et l'a approuvée en novembre 2005. Elle a chargé le Conseil de la FEPS de proposer des mesures pour la mise en œuvre d'un choix de recommandations. Ce document s'adresse d'une part aux Églises membres de la FEPS, à leurs paroisses et à la FEPS elle-même. D'autre part, en tant

que partie intégrante de la société, la FEPS souhaite sensibiliser ainsi les décideuses et décideurs politiques et économiques et les acteurs de la vie publique en Suisse.

Thomas Wipf, pasteur
Président du Conseil de la FEPS

1 Introduction

Envoyer un SMS aux Philippines et recevoir une réponse en quelques minutes, manger des mangues du Cameroun, délocaliser la production textile en Asie, lancer en quelques heures une vague de solidarité mondiale après un tsunami, regarder un film d'Hollywood dans une baraque d'un bidonville de Sao Paulo, prendre acte d'une nouvelle mégafusion entre deux multinationales : la mondialisation est à la fois une réalité omniprésente et un mot-clef qui fait réagir et qui polarise. Les uns en espèrent davantage d'ouverture, de croissance, de liberté, de paix et de collaboration internationale. D'autres y voient le fossé grandissant entre riches et pauvres, l'injustice, l'exploitation, la disparition d'emplois, le démantèlement de l'État social et la centralisation du pouvoir entre les mains de quelques-uns. Certains réclament une accélération de la mondialisation et entendent par là une libéralisation et une privatisation aussi rapides que possibles d'autres domaines de la vie, d'autres demandent une mondialisation alternative, et pensent en particulier à la mondialisation de la justice et des droits humains ou à un renforcement du protectionnisme.

D'un point de vue chrétien, comment évaluer la mondialisation sur le plan éthique et théologique ? Et quelles conclusions en tirer pour l'action individuelle et collective, ou institutionnelle ? Ces questions préoccupent les Églises et leurs membres depuis plusieurs années. De nombreuses publications sont parues à ce sujet. Ainsi, lors de son Assemblée générale à Accra, en juin 2004, l'Alliance réformée mondiale (ARM) a adopté un document de base intitulé « Alliance pour la justice économique et écologique ». De son côté, le Conseil œcuménique des Églises (COE) a mené pendant sept ans un processus de réflexion et de positionnement face à la mondialisation économique, lequel trouvera une conclusion provisoire lors de sa prochaine assemblée générale, en février 2006, avec le document « AGAPE ». Les Églises en Suisse sont invitées à prendre position sur ce texte et à examiner les possibilités de mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées, en les adaptant à leur contexte.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des Églises protestantes de Suisse a élaboré le présent rapport à l'intention de ses Églises membres. Elle propose ainsi un cadre de réflexion commun, destiné à faciliter leur participa-

tion aux débats que suscite la mondialisation dans les milieux ecclésiaux, économiques et politiques, aussi bien en Suisse qu'ailleurs dans le monde. Par l'appropriation et la diffusion de ce rapport à travers son Assemblée des délégués, la FEPS souhaite contribuer à

- la clarification des définitions, des positions et des points conflictuels liés à la mondialisation (chapitres 2 et 3),
- au positionnement éthique autour de valeurs fondamentales auxquelles la mondialisation doit être mesurée (chapitre 4), et
- la formulation de perspectives d'action qui permettent de construire la mondialisation de façon responsable (chapitres 5 et 6).

Ce document s'adresse donc aux Églises membres de la FEPS et à leurs paroisses, à la FEPS elle-même en tant que Fédération des Églises, ainsi qu'aux décideuses et décideurs politiques et économiques et aux acteurs de la vie publique en Suisse. Par la même occasion, la FEPS souhaite apporter une contribution aux débats menés par le Conseil œcuménique des Églises et l'Alliance réformée mondiale. En été 2005, elle a remis à ses Églises membres un classeur détaillé renfermant les principaux textes de l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale de 2004 à Accra et des propositions de mise en œuvre. La présente prise de position entend également compléter et approfondir ce dossier.

Le sous-titre souligne la spécificité de ce texte : il s'agit de « Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain ». La FEPS affirme ainsi une vision chrétienne, en s'appuyant en particulier sur les fondements évangéliques réformés. L'étude met l'accent sur la dimension économique de la mondialisation, qui est aussi celle dont les effets sont les plus marquants, pour établir ensuite une relation avec les aspects religieux, écologiques, culturels et surtout politiques.

Globalance¹ : le titre du document est, à lui seul, tout un programme. Car, avec la mondialisation, il en va du sort des plus faibles, qu'il s'agit d'amé-

¹ Ce terme est largement employé sur Internet, notamment par une organisation de protection de l'environnement, une entreprise à orientation éthique, un groupe d'action, et même un centre de remise en forme. Il est utilisé ici au sens d'un équilibre global de valeurs.

liorer tout en combattant les injustices et leurs causes. Éviter les polarisations excessives et trouver le juste équilibre entre des valeurs partiellement divergentes mais indissociables les unes des autres, tel est l'enjeu que représente la mondialisation pour se révéler utile à l'être humain. Pour que l'ouverture des frontières et des marchés devienne un espace de liberté bénéfique à l'humanité, elle doit s'accompagner d'un renforcement de la justice et garantir ainsi au plus grand nombre un accès équitable aux ressources indispensables à la vie.

S'appuyant sur des analyses et de soigneuses pondérations de valeurs, cette prise de position parvient à la conclusion que le système le mieux à même de relever les défis actuels est une économie de marché régulée sur les plans social et écologique. Elle reconnaît parallèlement la légitimité de différents modèles économiques. Elle part aussi du principe que seules une série de réformes harmonisées et coordonnées démocratiquement dans le cadre d'une politique à plusieurs niveaux permettront de résoudre les problèmes. Celles-ci devraient porter autant sur des transformations du système économique mondial, que sur le renforcement des processus économiques régionaux et locaux.

Des thèses conclusives sont formulées au chapitre 6. Il existe également une version résumée de ce document. Elle est destinée à un public plus large, notamment aux Églises membres de la FEPS et à leurs paroisses, qui y trouveront diverses propositions à leur intention.

Les nombreuses recommandations qui suivent concernent différents domaines et s'adressent à différents groupes cibles. La FEPS propose de retenir celles qui correspondent le mieux au champ d'action de l'institution ou de la personne concernée.

2 Notions de base

2.1 Définitions

On désigne par le terme de **mondialisation** (ou « globalisation ») l'intensification d'une interdépendance complexe et sans limites géographiques ou temporelles entre personnes, capitaux, marchandises, prestations de services, institutions, États, organisations, cultures, sciences, communautés religieuses et valeurs. Le rythme et l'intensité à laquelle s'établit cette interdépendance varient qualitativement et quantitativement selon les régions, les secteurs, les couches sociales et les sexes. Les processus de mondialisation franchissent et modifient les frontières politiques et réduisent ainsi l'autonomie des États nationaux. Parallèlement, le transfert de responsabilités au niveau supranational et international a pour effet de renforcer le pouvoir décisionnel d'institutions multilatérales.

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Par le passé aussi, la division internationale du travail, la recherche de nouveaux débouchés et la diversification de la production ont joué un rôle important pour le commerce international. Sur le plan politique, les deux guerres mondiales ont conforté la communauté mondiale dans sa volonté de dépasser les nationalismes et leurs terribles séquelles historiques à travers des coopérations qui engagent les États. Mais il est vrai que dans la dernière décennie du XX^e siècle, une nouvelle dynamique de mondialisation se fait jour. Les pays industrialisés, USA et UE en tête, ont déployé d'intenses efforts politiques pour libéraliser les marchés financiers, des biens et des services. Sur le plan technique, les nouvelles technologies d'information et de communication, de même que le développement de l'infrastructure et l'abaissement du coût des transports, ont favorisé la création d'un réseau mondial et permis d'accélérer les transactions.

La mondialisation n'est donc pas un phénomène naturel inéluctable, mais le résultat d'actions humaines et de décisions politiques aux motivations diverses. Elle se caractérise principalement par la domination croissante d'une langue internationale, par de nouvelles formes d'organisation et d'échanges commerciaux, par des innovations sur les marchés financiers internationaux, par l'interpénétration de différentes cultures, conceptions

du monde et religions, par de nouvelles technologies d'information et de communication, et par l'harmonisation de normes internationales.

Le terme de **privatisation** désigne divers processus qui réduisent l'influence politique, économique, sociale et culturelle de l'État et des institutions publiques, et cela à des degrés divers : une privatisation partielle ou totale signifie que des droits de propriété sur des structures et des institutions étatiques sont partiellement ou entièrement transférés à des organismes privés. D'autres formes de privatisation désignent le passage de la production de biens et de services de l'État au secteur privé, ou le transfert de certaines tâches administratives d'institutions publiques à des acteurs privés².

On entend par **déréglementation** la suppression de régulations juridiques, de dispositions publiques et d'autres formes d'interventions de l'État dans le secteur privé.

La **libéralisation** désigne des processus et des mesures engagés par l'État en vue d'introduire ou de renforcer la concurrence dans des domaines anciennement réglementés par l'État ou le secteur public. Au niveau du commerce extérieur, la libéralisation joue un rôle de plus en plus important pour les marchés financiers, des biens et des services (voir aussi chapitre 5.2)³.

Quant au **néolibéralisme**, c'est un modèle de politique économique qui vise à laisser jouer autant que possible les mécanismes de libre marché en limitant les interventions de l'État. Ce modèle part du principe qu'une économie dont les acteurs sont tournés vers la recherche de bénéfices et la maximisation des profits crée de la croissance et de la prospérité pour toute la société. Dans les pays occidentaux industrialisés (en particulier aux USA et en Europe de l'Ouest), la notion de néolibéralisme est étroitement associée aux courants et principes représentés par l'« ordolibéralisme » et

l'« école de Chicago ». Pour les pays en développement en revanche, ce terme évoque avant tout les expériences concrètes des exigences qui leur ont été imposées sous le signe du néolibéralisme par les institutions financières et commerciales internationales (cf. chapitre 3.1).

2.2 Causes et conséquences de la mondialisation

Pauvreté et polarisation sociale, croissance démographique, raréfaction de l'eau, changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité, crises financières, commerce mondial inéquitable : la communauté internationale est confrontée à des menaces fondamentales, qui se sont encore aggravées ces dernières années. À ces problèmes viennent s'ajouter l'effondrement d'États et les formes non conventionnelles de guerres et de conflits, comme le terrorisme et la menace croissante de prolifération d'armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques⁴.

Dans ce contexte, les débats les plus polémiques et les plus chargés émotionnellement se cristallisent autour des processus économiques. D'un côté du spectre de l'opinion, on postule que la mondialisation est une contrainte inéluctable du commerce mondial qui, par la croissance et l'intensification de la division internationale du travail qu'elle entraîne, accroît la prospérité nationale des pays riches comme des pays pauvres. Tandis qu'à l'opposé, on considère la mondialisation comme une idéologie destinée à cimenter et à élargir les rapports de domination et d'exploitation entre pays industrialisés et pays en développement, tout en imposant le capitalisme à l'échelle mondiale⁵.

Alors que la polarisation entre sphères d'influence communiste et capitaliste semblait avoir été surmontée en 1989, on constate qu'elle trouve aujourd'hui un prolongement dans la confrontation de deux systèmes éco-

2 Cf. Weizsäcker, Ernst Ulrich von/Young, Oran R./Finger, Matthias : *Limits To Privatization. How to avoid too much of a good thing*, London, 2005, p. 6 s.; Dieckhaus, Barbara/Dietz, Kristina : *Öffentliche Dienstleistungen unter Privatisierungsdruck. Folgen von Privatisierung und Liberalisierung öffentlicher Dienstleistungen in Europa*, Berlin, 2004, p. 3 s.

3 Cf. Weizsäcker, Ernst Ulrich von/Young, Oran R./Finger, Matthias : *Limits To Privatization*, p. 5 ; Dieckhaus, Barbara/Dietz, Kristina : *Öffentliche Dienstleistungen unter Privatisierungsdruck*, p. 3 s.

4 Cf. FEPS : *Réformer l'ONU pour la rendre plus forte*, Berne, 2005, p. 5 ; Dirk Messner, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik : Exposé sur le thème « Mondialisation et nouveaux accents en matière de politique du développement » prononcé le 25.1.2005 à Berne dans le cadre de la série de conférences « Traverse » organisées par la DDC.

5 Cf. Young, Brigitte/Hoppe, Hella : Globalisierung aus Sicht der feministischen Makroökonomie, in : *Handbuch Frauen- und Geschlechterforschung. Theorie, Methoden, Empirie*, hrsg. von Ruth Becker und Beate Kortendiek, Wiesbaden, 2004, p. 485-493.

nomiques soumis aux exigences de « la planète Monde » (*die Eine Welt*). Entre « mondialisation (néo)libérale » et « altermondialisation », le débat porte moins sur la mondialisation en soi, en tant que création d'un réseau mondial, que sur le degré de régulation étatique entre les deux extrêmes que sont l'économie totalement planifiée d'une part, la suppression factuelle de l'État de l'autre. Mais en entretenant ces points de vue et jugements diamétralement opposés, on court le risque de ne pas trouver de soutien suffisamment large au sein de la société pour revendiquer et appliquer les nécessaires réformes de la politique nationale et internationale.

Ces divergences de perception et d'appréciation s'expliquent notamment par les décalages et les incohérences que présentent les processus de mondialisation⁶. C'est ainsi que les marchés des capitaux ont été largement libéralisés, mais pas ceux du travail ou de l'agriculture dans le Nord. Ces déséquilibres se répercutent aussi sur la façon dont ce phénomène est perçu dans les contextes régionaux. Les consultations menées par la Commission mondiale de l'OIT pour son étude sur la dimension sociale de la mondialisation montrent ainsi que les habitants du continent africain adoptent souvent une attitude critique face à la mondialisation. L'OIT note que « l'Afrique se sent dans le meilleur des cas oubliée, dans le pire des cas exploitée et humiliée. »⁷ On observe, surtout ici, une perte de confiance généralisée à l'égard de la politique multilatérale, incapable notamment de résoudre durablement la problématique de l'endettement des pays en développement. Avec leurs mesures fiscales et de lutte contre l'inflation et leurs exigences en matière de privatisation et de libéralisation, les programmes de restructuration élaborés par les institutions financières internationales ont rendu la situation des plus pauvres encore plus précaire. Dans le monde arabe, la mondialisation est perçue autrement. Ici, les opinions sont très conditionnées par le conflit israélo-arabe. Les interventions étrangères, qu'elles soient de nature militaire, politique ou économique, sont vécues comme un affaiblissement de sa propre souveraineté. En Asie, de même que dans les pays en transition de l'Europe de l'Est, les jugements sont très mitigés. D'une part, la mondialisation est jugée positivement dans la mesure où

6 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, Berlin, 2002, p. 309. Il existe un résumé français sous le titre « La mondialisation de l'économie – Défis et réponses. Synthèse du rapport final. »

7 Cf. *ibid.*, p. 17.

l'ouverture de la Chine et de l'Inde a permis d'améliorer considérablement le niveau de vie et de faire reculer la pauvreté. Mais parallèlement, plus d'un milliard d'êtres humains n'ont guère vu d'amélioration dans leurs conditions de vie⁸.

Les *causes* de la mondialisation sont complexes⁹. Ce processus ne s'est pas imposé par une sorte de fatalité naturelle ou par volonté divine, mais il résulte de l'action humaine. Il a été favorisé par l'essor des technologies de la communication et le développement d'instruments financiers internationaux, mais aussi par des prix de transport qui sont sans commune mesure avec les atteintes à l'environnement qu'ils occasionnent. Un autre facteur important est la volonté de certaines entreprises privées, de nations ou communautés d'États, ou de groupements idéologiques, d'élargir leur pouvoir (y compris leur domination hégémonique)¹⁰ par des moyens scientifiques, économiques, politiques, religieux ou militaires, dans le but d'étendre le plus possible leur sphère d'influence. D'un autre côté, la volonté de dépasser les nationalismes et les terribles séquelles historiques laissées par deux guerres mondiales constitue également une puissante source de motivation de la mondialisation.

La mondialisation a des *conséquences* multiples et contradictoires. Comme nous le verrons ci-dessous, elle peut créer des opportunités ou conduire, au contraire, à des évolutions négatives :

Parmi les *conséquences positives*, l'interdépendance croissante et généralisée favorise le partage du savoir et la communication entre les êtres humains, dont la sécurité se trouve renforcée par ces liens mutuels. La mondialisation encourage aussi le progrès technologique du fait de l'accélération et des possibilités de coopération qu'elle entraîne. L'intensification de la politique internationale accroît l'efficacité des conventions et des

8 Cf. *ibid.*, p. 18 s.

9 Cf. Pain pour le prochain : *Des économies globales plus respectueuses des droits humains*, Berne, 2004, pt. 2.

10 Certaines racines remontent au colonialisme et à l'impérialisme, en particulier du XIX et du XX^{ème} siècle. En 1914, l'Europe occupait 85 pour cent de la surface du globe, avec un taux d'expansion annuel de 210'000 km² depuis 1878. L'impérialisme était une tentative de posséder toute la Terre.

résolutions multilatérales face à la multiplication des problèmes trans-frontaliers. Les technologies modernes de communication soutiennent le tissage de réseaux mondiaux au sein de la société civile, y compris parmi les mouvements sociaux et les réseaux féminins. L'interdépendance économique a produit dans de nombreux pays des effets positifs en termes de prospérité grâce à une plus grande division internationale du travail. Dans certains secteurs, la libéralisation soutient le développement économique et fait baisser le prix de produits qui deviennent potentiellement accessibles aux couches défavorisées (du moins en théorie, mais ce n'est souvent pas le cas en pratique). La mondialisation permet en outre aux travailleuses et aux travailleurs qualifiés d'être plus mobiles sur le marché de l'emploi.

S'agissant des *aspects négatifs*, l'interdépendance globale accroît la vulnérabilité, comme le montrent les crises financières. L'accélération des échanges accentue les décalages entre processus de développement de rythmes différents, et donc les risques de crises. La concentration du pouvoir incite aux abus de pouvoir. Les atteintes à l'environnement et la consommation des ressources augmentent en raison de l'absence de normes et de réglementations environnementales dans la création de produits et de services. Le développement économique, s'il ne génère pas suffisamment d'emplois, attise les tensions sociales. Les politiques d'optimisation de sites basées sur des allègements fiscaux, de bas salaires et l'absence d'exigences sociales et environnementales encouragent le démantèlement social et menacent la paix sociale. Souvent, la libéralisation des marchés, loin de réduire les inégalités, en crée au contraire de nouvelles ou renforce les inégalités existantes. Dans un monde globalisé, dominé par les intérêts économiques, l'individu court le risque de se voir dégradé au seul statut de facteur économique. On assiste en outre à une commercialisation et une instrumentalisation de la culture et de la religion.

Cela étant, il convient de relever que ces processus ne sont pas tous directement et exclusivement imputables à la mondialisation, loin s'en faut. Des études consacrées au marché du travail établissent ainsi que le chômage est souvent déterminé par des particularités nationales ou régionales, telles que demande de consommation insuffisante ou problèmes institutionnels sur le marché du travail. De même, les questions touchant à l'équité (ou plutôt à l'absence d'équité) des genres et au (manque de) pouvoir des femmes

relèvent d'une longue tradition historique et sont souvent l'expression d'un ordre social spécifique. D'une manière générale, on peut dire que de nombreux domaines de la vie et bien des régions géographiques sont moins touchés par la mondialisation que ne le laissent croire les discussions publiques. Il est donc important d'objectiver ce débat en analysant les causalités et les mécanismes de la mondialisation de façon factuelle et nuancée.

3 Positions

3.1 Conceptions politiques divergentes de la mondialisation

Les stratégies, modèles et amorces de solutions élaborés en rapport avec la mondialisation sont trop nombreux et les discussions qu'ils soulèvent trop complexes pour faire ici l'objet d'une évaluation appropriée. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous mentionnerons néanmoins quatre approches qui présentent un intérêt particulier. Il s'agit d'une part de la notion d'« empire », souvent utilisée dans le dialogue œcuménique, et d'autre part du concept de « dé-mondialisation » par opposition à la « mondialisation néolibérale ». Enfin, nous exposerons le modèle de la gouvernance mondiale, qui a pour corollaire la politique de réformes à plusieurs niveaux, lequel est développé plus avant dans les chapitres 5.2 et 5.3.

3.1.1 « Démondialisation » ou « mondialisation néolibérale »

Avec sa notion de « *démondialisation* »¹¹, Walden Bello a suscité un large courant dans le débat actuel. Ses critiques se concentrent en particulier sur les quatre aspects suivants de la mondialisation : (a) les activités économiques des différents pays sont basées sur un modèle de développement unique qui ne tient pas compte de leurs niveaux d'évolution respectifs ; (b) la priorité est accordée à la croissance des grands groupes d'entreprises, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de consommation des ressources naturelles, de recherche de nouveaux débouchés et d'une main-d'œuvre flexible et bon marché ; (c) la privatisation tend à s'imposer dans tous les domaines de la vie humaine ; (d) de nombreux pays orientent leur production en priorité vers l'exportation¹². L'objectif de la démondialisation est « de mettre fin aux terribles ravages que la politique de mondialisation axée sur les grandes sociétés a provoqués en créant de si graves distorsions

11 Bello, Walden : *De-Globalization. Ideas for a new World Economy*, London/Cape Town/Bangkok, 2002. Walden Bello est directeur de l'Institut « Focus on the Global South » et membre du « Forum international de la mondialisation ».

12 Cf. Alternatives Committee of the International Forum on Globalization: *A better World is possible! Alternatives to economic globalisation*. Summary of the report 2002, p. 7 s. (une traduction vient de paraître sous le titre : *Alternatives à la mondialisation économique : un meilleur monde est possible*, octobre 2005).

dans les relations économiques entre les êtres humains et les pays¹³. » Les alternatives développées prévoient notamment d'exclure de la privatisation le service public d'intérêt général, de transférer des processus décisionnels à l'échelon local, d'affecter le capital et l'investissement à l'économie réelle en privilégiant les structures communales (entre autres par la réintroduction d'un contrôle des changes), ou encore de réduire le pouvoir des grandes sociétés par des mesures pouvant aller jusqu'au démantèlement d'entreprises par l'État. Elles exigent également un renforcement du système de l'ONU (secrétariat des Nations Unies, OIT, CNUCED, UNIFEM, etc.) et une limitation du pouvoir des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale, OMC), sans exclure la possibilité de supprimer l'OMC¹⁴. Enfin, une autre exigence de la démondialisation est de renforcer la demande intérieure par une répartition plus équitable des revenus, et de créer de nouvelles formes d'économie, comme les coopératives¹⁵.

Certains aspects des recommandations du modèle de « démondialisation » sont repris dans cette analyse. C'est le cas, notamment, de l'affirmation selon laquelle il convient de laisser aux pays en développement une marge de manœuvre politico-économique suffisante pour qu'ils puissent mettre en œuvre des stratégies commerciales et de développement définies souverainement (chapitre 5.2.2). Toutefois, l'option fondamentale prise dans le présent rapport est celle de promouvoir une politique de réforme multidimensionnelle et à plusieurs échelons (politique à plusieurs niveaux) dans le cadre d'une stratégie de gouvernance mondiale (voir aussi chapitres 3.1.2 et 5).

La politique économique de caractère néolibéral – également désignée sous le terme de « libéralisme économique »¹⁶ – défend surtout la liberté

¹³ Ibid., p. 8.

¹⁴ Ibid., p. 11-23 ; Niggli, Peter : *La mondialisation, et après. Quel développement au 21^e siècle ?*, édité par la Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas/ EPER, Berne, 2004, p. 76.

¹⁵ Cf. Bello, Walden : *Prospects for Good Global Governance : The view from the South. A report prepared for the Bundestag, Federal Republic of Germany*, 2001, p. 39.

¹⁶ À ne pas confondre avec l'ordolibéralisme, dont les fondateurs en Allemagne se sont efforcés, surtout après la Seconde Guerre mondiale, d'associer liberté économique et compensation sociale garantie par l'État, contribuant ainsi à la fondation de l'économie sociale de marché.

individuelle en matière commerciale, la propriété privée, ainsi que les libéralisations et privatisations suprasectorielles. L'État garantit des droits de propriété et ouvre des marchés, tandis que les régulations politiques visant à donner à la mondialisation un équilibre social et écologique sont limitées à un strict minimum (voir aussi chapitre 2.1). La mondialisation néolibérale se révèle particulièrement problématique pour les pays en développement. Outre les effets de la libéralisation des marchés financiers et commerciaux, cette doctrine a eu de larges répercussions sur le « Consensus de Washington ». Ce dernier définit les lignes directrices du FMI et de la Banque mondiale en soumettant l'octroi de crédits à divers principes, tels que : discipline budgétaire, libéralisation du commerce, mesures d'encouragement aux investissements directs étrangers, privatisation du secteur public, déréglementation, ou encore renforcement des droits de propriété, cela dans une optique d'accumulation et de croissance (cf. chapitres 5.2.2 et 5.2.3)¹⁷. Le point faible du néolibéralisme économique est qu'il privilégie unilatéralement la liberté d'action individuelle, de sorte que l'équilibre de valeurs entre liberté et justice n'est pas garanti et la justice est limitée à l'équité des prestations. (cf. chapitres 4 et 5).

3.1.2 Le modèle de la gouvernance mondiale

Deux publications récentes sur la mondialisation ouvrent des perspectives intéressantes : le rapport final de la commission d'enquête du Bundestag allemand sur « La mondialisation de l'économie » (2002), et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation du BIT intitulé « Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous » (2004).

Ces études entendent donner un message « critique mais positif » pour « changer le cours de la mondialisation »¹⁸. L'objectif est d'aboutir à une

¹⁷ Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 74. Le « Consensus Post-Washington » soutenu par Joseph Stiglitz, Prix Nobel et ancien chef économique de la Banque mondiale, n'a pas entraîné de revirement fondamental de la politique du FMI et de la Banque mondiale, bien qu'il ait apporté quelques connaissances positives sur la politique du développement.

¹⁸ Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, Genève, 2004, p. IX.

mondialisation durable sur le plan social, économique et écologique, et de prévenir ou corriger les dérives, les déficiences et les risques liés à la seule mondialisation des marchés par l'adoption d'une politique structurelle globale, fondée sur les principes de la « gouvernance mondiale »¹⁹. Cette dernière ne vise pas l'instauration d'un gouvernement mondial, mais le renforcement d'un système politique basé sur une organisation décentralisée et subsidiaire²⁰. La « gouvernance mondiale » a donc pour but de contrôler la mondialisation par des réformes institutionnelles et une coopération étroite de la communauté mondiale²¹. Il s'agit de mettre en œuvre une « politique d'organisation de l'économie de marché mondialisée qui s'appuie sur le concept du développement durable et intègre les processus économiques dans des objectifs sociaux plus larges par la fixation de lignes directrices en matière économique, sociale et écologique »²² (voir aussi chapitre 2.2).

Les conférences mondiales de l'ONU ont largement contribué à la définition de cette stratégie, dans la mesure où elles ont révélé toute la complexité des défis concrets que soulève la mondialisation – complexité souvent occultée auparavant par l'idéologie des blocs. En favorisant ainsi une analyse axée sur les processus, elles ont fait apparaître de nouvelles constellations d'acteurs²³. Comme on le verra plus précisément au chapitre 5, cette stratégie d'une politique de gouvernance coordonnée à l'échelle mondiale est importante pour la réalisation d'une « globalance ».

19 Ibid., p. 5 ss. ; Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 419, p. 450 s. ; voir aussi Brand, Ulrich *et al.*: *Global Governance. Alternative zur neoliberalen Globalisierung*, Münster, 2000 ; Ziegler, Karl Heinz *et al.*: *Weltordnungspolitik für das 21. Jahrhundert. Historische Würdigung, ethische Kriterien, Handlungsoptionen*, Stuttgart, 2000 ; Beck, Ulrich (éd.) : *Politik der Globalisierung*, Frankfurt a.M., 1998.

20 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 415 et 419.

21 Cf. Messner, Dirk/Nuscheler, Franz : « Das Konzept der Global Governance. Stand und Perspektiven », *INEF-Report* n° 67, 2003, p. 3.

22 Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 450.

23 Cf. Messner, Dirk/Nuscheler, Franz : *Das Konzept der Global Governance*, p. 4.

3.1.3 Un « Plan Marshall » mondial pour une économie de marché sociale et écologique

À l'occasion de la Journée de l'Église évangélique d'Allemagne de 2005, une initiative a été lancée en faveur de la création d'un réseau mondial. L'« Initiative pour un Plan Marshall mondial », dont le bureau de coordination est à Hambourg, a également publié un livre de poche volumineux et bien étayé intitulé « Impulse für eine Welt in Balance »²⁴. Le Plan Marshall mondial plaide en faveur d'une « stratégie pragmatique de financement et de concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dans la perspective d'aboutir à long terme à une économie de marché sociale et écologique comme ordre politique mondial. »²⁵

3.2 Positions des Églises au niveau international

3.2.1 Le Conseil œcuménique des Églises (COE)

« Comment vivre notre foi face à la mondialisation ? »²⁶ Lors de sa huitième assemblée générale, en 1998 à Harare, le Conseil œcuménique des Églises, communauté de 347 Églises comptant 400 millions de membres dans 120 pays, a répondu à cette question à la fois simple et complexe par la résolution suivante : « Les chrétiens et les Églises sont appelés à réfléchir au défi de la mondialisation dans la perspective de la foi et ainsi, à résister à la domination unilatérale de la mondialisation économique et culturelle. Il faut de toute urgence chercher des solutions de rechange au système économique actuel et imposer des limites et des correctifs politiques efficaces à la mondialisation et à ses conséquences. »²⁷ C'était l'une des six recommandations adoptées par l'assemblée plénière avec le rapport du comité d'examen des directives sur les questions de mondialisation, de pouvoir et de dette²⁸.

24 Cf. Global Marshall Plan Initiative (éd.) : *Impulse für eine Welt in Balance*, Hamburg, 2005 (www.globalmarshallplan.org).

25 Ibid., p. 493 s.

26 COE (éd.) : *Faisons route ensemble. Rapport officiel de la huitième Assemblée générale du Conseil Œcuménique des Églises*, Harare 1998, Genève, 1999, p. 343.

27 Ibid., p. 352 s.

28 Im Zeitalter der Globalisierung: Machtkonzentration und Verschuldung, in: COE (Hrsg.): *Faisons route ensemble. Rapport officiel de la huitième assemblée du Conseil œcuménique des Églises*, Harare 1998, Genève 1999, p. 343–354.

À la suite de cette décision, un débat œcuménique sur la mondialisation économique (également appelé processus AGAPE²⁹) a été engagé en collaboration avec l'Alliance réformée mondiale (ARM) et la Fédération luthérienne mondiale (FLM). Il a pris la forme de 18 consultations et conférences qui ont donné lieu à plusieurs publications³⁰. Lors d'une consultation du COE organisée en 2004 à Genève³¹, un document résumant les résultats de cette démarche a été publié sous le titre : « L'altermondialisation en faveur des êtres humains et de la terre » (document AGAPE)³². Ce texte, destiné à servir de document de référence pour la neuvième Assemblée générale en février 2006 à Porto Alegre, doit être « une incitation [pour les Églises] à se préoccuper de la problématique complexe de l'injustice économique, qui reste le plus grand défi de notre temps. »³³ Les Églises sont invitées à devenir des « communautés transformatrices » « pour une économie au service de la vie »³⁴. Une économie au service de la vie se caractérise par la place faite à l'amour surabondant et bienveillant de Dieu, à sa justice transformatrice et à son repas ouvert à tous, mais aussi par la solidarité, la dignité humaine, la sauvegarde de la création, et l'option préférentielle pour les pauvres (cf. chapitre 4)³⁵. Dans ce même document, le système économique dominant actuel est décrit comme à l'opposé de cette vision. On y relève que le néolibéralisme mise sur la déréglementation, les programmes de restructuration, et sur la conviction que le marché est fondamentalement plus efficace que l'État et que l'intégration dans l'économie mondiale profite

29 AGAPE est l'abréviation de Alternative Globalisation Addressing People and Earth (L'altermondialisation en faveur des êtres humains et de la terre).

30 Au COE, les travaux ont été menés sous la direction de l'équipe de programme Justice, paix et création. Entre 1999 et 2002, celle-ci a publié sept dossiers consacrés à ce thème : n° 1 et 2 sur les accords d'investissement multilatéraux, n° 3 sur l'endettement, n° 4 à 7 avec des textes de débats et de consultations sur les alternatives à la mondialisation économique qui ont été menés au sein du Comité central du COE en 2000 (n°6), en Hongrie en 2001 (n° 7), et dans le Pacifique en 2001 (n° 7).

31 PPP/FEPS étaient représentés par Christoph Stückelberger.

32 Cf. COE (éd.) : AGAPE : Alternative Globalisation Addressing People and Earth. A Background Document / Alternative Globalisierung im Dienst von Menschen und Erde. Hintergrunddokument, avril 2005. Disponible en anglais sous <http://wcc-coe.org/wcc/what/jpc/agape-new.pdf>.

33 Ibid., préface.

34 Ibid., p. 6 et 7.

35 Cf. *ibid.*, p. 7, p. 12-14.

finalement à tous³⁶. Or, cette idéologie, devenue depuis le début des années 80 le courant dominant des institutions multilatérales et de nombreux gouvernements réunis autour du « Consensus de Washington », est le moteur du capitalisme néolibéral et de la mondialisation néolibérale³⁷. Le passage en revue des domaines où les Églises ont la possibilité d'agir concrètement constitue une bonne moitié du document de travail « AGAPE ». Parmi les thèmes dont il traite figurent en particulier le commerce et les systèmes financiers équitables, la justice écologique (par ex. en ce qui concerne l'accès à l'eau), des emplois décents, une agriculture source de vie, et une réflexion sur l'actuelle concentration de pouvoir qui se révèle dans la « convergence entre puissances impériales, hégémonie militaire et domination économique »³⁸.

3.2.2 L'Alliance réformée mondiale (ARM)

L'ARM regroupe 215 Églises congrégationalistes, presbytériennes, réformées et unies représentant 75 millions de chrétiens réformés de 107 pays. Lors de sa 23^e Assemblée générale en 1997, soit une année avant l'Assemblée générale du COE à Harare, l'Alliance réformée mondiale, dont fait partie la FEPS, avait appelé ses Églises membres à « s'engager dans un processus d'identification, de formation et de confession de foi à tous les niveaux de leur vie, à propos de l'injustice économique et de la destruction de l'environnement. » Le cheminement depuis Debrecen (1997) jusqu'à la 24^e Assemblée générale d'Accra en 2004³⁹ a été ponctué de nombreuses réunions préparatoires. Celles-ci ont débouché sur le projet de texte « Le temps est venu » de London-Colney (février 2004⁴⁰), qui a servi de point de départ pour l'assemblée d'Accra. Ce document préparatoire avait été

36 Ibid., p. 6.

37 Cf. *ibid.*, p. 10-12.

38 Ibid., p. 15-30, 39.

39 Cf. également ARM : *De Debrecen à Accra*, Genève 2004 ; ARM : « Alliance pour la justice économique et écologique, rapport du groupe de travail », in : *Monde réformé n°54*, mars 2004, p. 31-44. Une série de textes figurent également dans : « Dient Gott, nicht dem Mammon. Texte zum ökumenischen Prozess für Alternativen zur neoliberalen Globalisierung », in : *epd Dokumentation n° 22*, 27 mai 2002 ; Páraic Réamonn : « Wirtschaftliche Gerechtigkeit », in : *Monde réformé, 53^e année.*, oct. 2003, p. 47-57 ; Douglas Chial : « Ein Bund für Gerechtigkeit », in : *Monde réformé, 53^e année*, oct. 2003, p. 80-88.

40 Publié dans *Neue Wege*, 98^e année, mai 2004, p. 147-152.

soutenu par des Églises, surtout en Amérique latine et dans une partie de l'Afrique, mais critiqué par d'autres en France, en Allemagne, en Suisse et en Asie du Sud-Est. Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse a lui aussi exprimé des réserves et proposé des modifications⁴¹. La FEPS a également rendu compte de la façon dont les recommandations de Debrecen avaient été mises en œuvre dans les Églises de Suisse et dans leurs œuvres d'entraide⁴².

Au terme d'un débat animé, l'Assemblée d'Accra a finalement adopté à la quasi-unanimité le texte « Alliance pour la justice économique et écologique ». Ce document comprend une introduction et trois parties principales⁴³. Dans *l'analyse*, il tente d'identifier les racines de l'injustice : « Les racines de ces menaces massives envers la vie sont avant tout le résultat d'un système économique injuste défendu et protégé par de puissants moyens politiques et militaires » (n° 6). La crise « se rattache directement au développement de la mondialisation économique néolibérale » qui se fonde sur une concurrence sans restriction, la consommation à tout prix, la propriété privée sans obligation sociale, la spéculation sur le capital, la dérégulation des marchés et la privatisation des ressources nationales, etc. (n° 9). L'analyse reconnaît en outre « le caractère complexe de la situation » qui exclut toute « réponse simpliste » (n° 11), en précisant : « Parce que [...] nous regardons à travers les yeux des personnes qui sont pauvres et qui souffrent, nous voyons bien que le (dés)ordre mondial actuel a ses racines dans un système économique extrêmement complexe et immoral qui est défendu par un empire. Par le terme d'« empire », nous entendons le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination sous la conduite de nations puissantes en vue de protéger et de défendre leurs intérêts » (n° 11). La partie principale, consacrée à la *confession*, débute par une mise au point importante, sans laquelle beau-

41 Cf. FEPS : *Covenanting for the globalisation of justice. Position of the FSPC (SEK) on the processus confessionis*, Juni 2004 ; Stückelberger, Christoph : *Freunde gewinnen statt Ausschluss provozieren*. Bref exposé présenté le 7 mai 2004 à Berne lors de la réunion préparatoire pour Accra de la FEPS.

42 Cf. FEPS : *Processus Confessionis des Reformierten Weltbundes 1997. Umsetzung der Empfehlungen durch den SEK und seine Werke*, Berne, avril 2004.

43 La numérotation ci-dessous est basée sur les 41 paragraphes du texte, disponible sur le site de l'ARM : http://warc.jalb.de/warcajsp/news_file/doc-182-1.pdf.

coup n'auraient pas pu accepter l'ensemble du texte : « Une décision engageant notre foi (faith commitment) peut être exprimée de diverses manières en fonction des traditions régionales et théologiques : comme confession (confession), comme acte de confesser notre foi avec d'autres (confessing together), comme déclaration de foi (faith stance), comme décision d'être fidèles à l'alliance de Dieu. Nous choisissons le mot confession, non dans le sens d'une confession doctrinale classique – l'Alliance réformée mondiale n'étant pas habilitée à faire ce genre de confession – mais pour manifester la nécessité et l'urgence d'une réponse concrète aux problèmes de notre temps et à l'appel de Debrecen. Nous invitons les Églises membres à recevoir notre témoignage commun et à y répondre » (n° 15). La structure du passage « nous faisons cette confession (we confess), devant Dieu et les uns en face des autres » se rapproche de la Déclaration de Barmen des Églises confessantes (1933) par l'alternance de la formule : « Nous croyons [...] » et « C'est pourquoi nous rejetons [...] ». Dans les 20 paragraphes de cette partie (n° 15 à 35), les réformés confessent leur foi en « Dieu, le Créateur, celui qui maintient toute vie. » En tant que « Dieu de justice », il « nous appelle à nous tenir aux côtés de ceux et celles qui sont victimes de l'injustice. » Ils affirment également leur conviction selon laquelle « nous sommes appelés, par l'Esprit, à rendre compte de l'espérance qui est en nous par Jésus-Christ. » De cette conviction spirituelle procède la résistance : « C'est pourquoi nous rejetons (reject) l'ordre économique mondial actuel imposé par le capitalisme néolibéral et tout autre système économique, y compris les économies entièrement planifiées, qui défie l'alliance de Dieu en excluant de la plénitude de la vie les pauvres, ceux qui sont vulnérables et l'ensemble de la création. Nous refusons toute prétention de l'empire économique, politique et militaire qui porte atteinte à la souveraineté de Dieu sur la vie et qui agit en opposition à la juste loi de Dieu » (n°19). La théologie de la prospérité est à écarter, tout comme la corruption et la consommation à outrance : « Nous confessons humblement » que nous sommes complices d'un système économique injuste en tirant profit des bénéfiques qu'il génère, par nos modes de consommation et par l'absence d'unité au sein de l'Église. *L'alliance pour la justice* qui conclut ce document renvoie aux recommandations du Comité des affaires internationales sur la « justice économique et écologique ». Celles-ci correspondent en grande partie au *plan d'action* proposé par la FEPS à Accra, lequel comprend 24 recommandations concrètes

tes destinées aux Églises, aux gouvernements, au secteur privé, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations⁴⁴.

3.2.3 La Fédération luthérienne mondiale (FLM)

La FLM, qui regroupe 138 Églises luthériennes de 77 pays et représente quelque 66 millions de membres, a mené elle aussi une réflexion sur la mondialisation économique parallèlement au COE et à l'ARM. Si l'Assemblée générale de 1977 à Dar-es-Salam avait traité l'Apartheid en Afrique du Sud comme une question de confession conduisant au constat que les chrétiens devaient clairement rejeter ce système, c'est sous l'angle de l'Église comme Corps du Christ que la FLM a abordé la mondialisation économique. Dans le message de la 10^e Assemblée générale à Winnipeg en 2003, elle résume cette approche en ces termes : « En tant que communion, nous devons nous en prendre à l'idéologie mensongère de la mondialisation économique néolibérale et lui faire front, la transformer et changer cette réalité et ses effets. ... En tant que Communion luthérienne, nous lançons un appel en faveur du développement d'une économie qui favorise la vie. »⁴⁵

3.2.4 La Conférence des Églises Européennes (KEK)

La Conférence des Églises Européennes (KEK) rassemble 126 Églises de tous les pays d'Europe et représente presque toutes les Églises d'Europe de l'Est et de l'Ouest, à l'exception de l'Église catholique-romaine. En préparation à la Conférence œcuménique de Soesterberg (2002), son Groupe de travail Nord-Sud a réalisé une étude intitulée « Mondialisation économique – un défi pour l'action des Églises »⁴⁶, dans laquelle il propose, comme réponse européenne à la mondialisation néolibérale, une régulation sociale et écologique de l'économie de marché. Par ailleurs, la Commission « Église

44 Publié dans le rapport de la FEPS sur Accra ainsi que dans : *Neue Wege*, 98^e année, n° 10, 2004, p. 296 s. Quelques recommandations sont reprises dans le chapitre 5.

45 Message de la 10^e Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, Winnipeg 2003, n° 59 et 61. Cf. FLM : *S'engager dans la mondialisation économique en tant que communion d'Églises*, Genève, 2001 ; LWB, Deutsches Nationalkomitee : *Wirtschaftliche Globalisierung. Herausforderungen für kirchliches Handeln*, Stuttgart, 2003 ; Bloomquist, Karen : « Communio: Die Auseinandersetzung mit der wirtschaftlichen Globalisierung », in : *Ökumenische Rundschau*, 53^e année, avril 2004, p. 190–206.

46 L'étude est disponible sous : <http://www.cec-kek.org/English/North-Southpaper-print.htm>.

et Société » de la CEC a soumis à son présidium en novembre 2005 un document destiné à préciser la position de la CEC lors de l'Assemblée générale du COE⁴⁷. Trois aspects y sont abordés : 1. L'expérience européenne montre les conséquences négatives de la polarisation des conceptions de liberté et de justice en deux systèmes de valeurs et d'économie opposés en Europe de l'Ouest et de l'Est durant la guerre froide. Ces conflits perdurent aujourd'hui encore, au travers des menaces qui pèsent sur l'économie de marché sociale dans les pays de l'Ouest, et de la liberté économique débridée qui sévit dans les pays de l'Est. 2. Les Églises proposent, au contraire, une « troisième voie », sous forme d'une complémentarité de ces deux systèmes de valeurs au sein d'une économie de marché sociale et écologique, comme le prévoit par exemple la Stratégie en faveur du développement durable (mai 2001) de l'UE. 3. Les Églises s'engagent à veiller à ce que cette vision soit concrétisée en Europe dans les décisions politiques, notamment par l'intermédiaire de l'UE. Par ailleurs, l'Europe étant l'un des moteurs de la mondialisation, elle doit assumer sa responsabilité à l'égard du Sud, des migrantes et des migrants et de l'environnement.

3.2.5 Autres positions chrétiennes

L'Église évangélique en Allemagne (*Evangelische Kirche in Deutschland EKD*) mène une intense réflexion sur la mondialisation, tant au niveau des *Länder* qu'à l'échelon national. Après la publication des documents « *Gemeinwohl und Eigennutz* » (1991) et « *Gemeinsames Wirtschafts- und Sozialwort der Kirchen* » (1997), l'EKD, lors de la sixième session de son 9^e Synode à Amberg (2001), a pris position sur le thème « Construire de façon responsable l'économie mondiale »⁴⁸. Par ailleurs, l'Église évangélique de Westphalie a adopté une position très proche de celle de la FEPS dans le cadre de la consultation de Soesterberg⁴⁹.

47 Conférence européenne des Églises (KEK) : *European Churches living their faith in the context of globalisation*. Bruxelles, à paraître (fin 2005).

48 Disponible sous : http://www.ekd.de/synode2001/aufbau_beschluesse_globalewirtschaft.html.

49 Cf. Evangelische Kirche von Westfalen : *Globalisierung. Wirtschaft im Dienst des Lebens. Stellungnahme zum Soesterbergbrief*, Bielefeld, 2005 (Materialien für den Dienst n° 1/2005), p. 7–44 (anglais p. 87–121). Un résumé en français est disponible sur le site de la FEPS sous http://www.sek-feps.ch/media/pdf/themen/accra/infopaket/11_Prise_de_position.pdf

Au début du XXI^e siècle, l'association des œuvres d'entraide protestantes d'Europe *APRODEV*, à laquelle sont aussi affiliés Pain pour le Prochain (PPP) et l'Entraide protestante suisse (EPER), a mené dans 21 pays d'Europe une enquête sur la richesse et la pauvreté dans une perspective chrétienne⁵⁰. L'étude établit une relation entre lutte contre la pauvreté et limitation de l'enrichissement, estimant qu'il est indispensable de thématiser cette question pour combattre la pauvreté. C'est ainsi que l'un des dix « Objectifs du Millénaire 2015 pour les Églises » qu'elle propose prévoit que les Églises fixent dans chaque pays un « seuil de cupidité » par analogie avec le seuil de pauvreté, de manière à pouvoir traduire les enseignements sur la richesse contenus dans l'Évangile par des directives concrètes pour les chrétiens d'aujourd'hui⁵¹.

Les *Églises des pays en développement* ont participé activement aux processus œcuméniques décrits ci-dessus. Leurs positions sont toutefois loin d'être uniformes et portent au contraire la marque de leurs théologies et de leurs statuts majoritaires ou minoritaires. On ressent chez la plupart d'entre elles une grande solidarité à l'égard des victimes de la mondialisation, notamment des femmes, des enfants, et désormais aussi des couches moyennes qui sont retombées dans la pauvreté. Cette solidarité s'accompagne d'une profonde spiritualité dans les questions économiques et de témoignages de vie⁵².

Inquiète de la montée d'un capitalisme parfois sauvage en Russie depuis l'éclatement de l'Union soviétique, l'*Église orthodoxe russe* a publié en 2000 un document engagé sur la doctrine sociale de son Église⁵³. En outre, elle a récemment adopté, dans le cadre du VIII^e Concile Panrusse, un Code des principes et règles éthiques de l'économie, dans lequel elle invite les mi-

50 Cf. Taylor, Michael (ed.) : *Christianity, Poverty and Wealth. The Findings of the Project 21*; London/Geneva, 2003.

51 Cf. *ibid.*, p. 78.

52 Cf. par ex. Widyatmadja, Josef/Langchar Wati (éd.) : *Spirituality of Common Future. Asia-Africa Beyond Globalization, Christian Conference of Asia*, Hong Kong, 2002 ; Stoner, Jean (éd.) : *Voices from Korea, USA and Brazil. The Reformed Faith and the Global Economy*, 2001.

53 Patriarcat de Moscou : *Les bases de la conception sociale de l'Église orthodoxe russe*, Moscou, 2000, disponible sous : <http://www.orthodoxeurope.org/page/3/6.aspx>

lieux économiques à assumer leur responsabilité sociale⁵⁴. L'appel à la spiritualité et au dépassement du matérialisme se fait aussi entendre à Moscou : « Tout ce qui anime 'ce Monde', l'enrichissement, la quête de pouvoir, de propriété et de confort, le souci pour la santé, et même la conservation et la prolongation de l'existence terrestre d'une personne, n'a d'importance pour nous [pour une personne orthodoxe] que dans la mesure où notre vie spirituelle ne s'en trouve pas affectée. »⁵⁵

Au sein de l'*Église catholique romaine*, la mondialisation fait aussi l'objet d'un vaste débat, mené parfois de façon similaire à celui sur l'œcuménisme. Il ne peut être présenté en détail dans cette étude. Nous relèverons toutefois que les trois encycliques sociales du Pape Jean-Paul II représentent une contribution très substantielle. Jean-Paul II plaide dans « *Laborem Exercens* » (1981) pour la primauté du travail sur le capital, et dans « *Sollicitudo Rei Socialis* » (1987) pour un développement respectueux de la dignité humaine, notamment au regard des pays en développement ; enfin, dans « *Centesimus Annus* » (1991, promulguée à l'occasion du 100^e anniversaire de l'encyclique sociale « *Rerum Novarum* »), il se penche sur l'effondrement du communisme, intégrant à ses réflexions une critique claire du capitalisme et un plaidoyer en faveur d'une économie de marché contrôlée au plan social et écologique : « Dans ce sens, on peut parler à juste titre de lutte contre un système économique entendu comme méthode pour assurer la primauté absolue du capital, de la propriété des instruments de production et de la terre sur la liberté et la dignité du travail de l'homme. En luttant contre ce système, on ne peut lui opposer, comme modèle de substitution, le système socialiste, qui se trouve être en fait un capitalisme d'État, mais on peut opposer une société du travail libre, de l'entreprise et de la participation. Elle ne s'oppose pas au marché, mais demande qu'il soit dûment contrôlé par les forces sociales et par l'État, de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la société. »⁵⁶

54 Cf. « Code of Moral Principles and Rules of Economic Activity, adopted by the 8th World Russian People's Council 2004 », in : Stückelberger, Christoph/Mugambi, Jesse (éd.) : *Responsible Leadership. Global Perspectives*. Nairobi, 2005, p. 141-153.

55 Chaplin, Vsevolod : « Globalisierung: die orthodoxe Sicht aus Moskau », in : *Ökumenische Rundschau*, 53^e année, avril 2004, p. 213.

56 *Centesimus Annus*, n° 35.

Fait significatif, les prises de position chrétiennes sur la mondialisation économique tiennent aussi compte de l'essor des *Églises pentecôtistes*. Dotées de structures décentralisées et congrégationalistes, celles-ci ne possèdent pas de doctrine commune. Leur attractivité provient entre autres du fait qu'elles appliquent dans la communauté des valeurs morales claires, comme le renforcement de la famille et le renoncement aux dépendances (comme l'alcoolisme). La doctrine connue sous le nom d'Évangile de la prospérité (*Prosperity Gospel*), également répandue dans certaines Églises pentecôtistes du Sud, soulève en revanche beaucoup de réserves. La richesse est considérée ici comme un signe de salut divin, ce qui pousse de pauvres gens à céder leurs derniers biens à leur pasteur dans l'espoir que sa fortune leur permettra de devenir riches à leur tour. Bien des Églises pentecôtistes sont gérées comme des entreprises privées, parfois internationales, par les pasteurs qui les ont fondées⁵⁷.

3.3 Positions des Églises en Suisse

En Suisse, cela fait plus de dix ans que des Églises (tant au niveau national que cantonal et local), des services ecclésiastiques et des œuvres de mission et d'entraide débattent de la mondialisation et de ses conséquences. Sur le plan cantonal, les Églises réformées Berne – Jura – Soleure ont organisé en 2002, par l'intermédiaire de leur service Terre Nouvelle – Migrations (OeME), un symposium sur « L'Église et la mondialisation »⁵⁸, à la suite duquel elles ont publié une brochure très remarquée sur la « Mondialisation de la justice »⁵⁹, qui renferme de nombreuses recommandations à l'intention des paroisses. L'*Arbeitsstelle für Arbeit und Wirtschaft* de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich a participé au débat dans le cadre de

la consultation de l'Alliance réformée mondiale⁶⁰. En 2005, l'Église évangélique réformée du canton des Grisons a mené une vaste action sur le thème de « L'économie au service de la vie » : en marge du Forum économique mondial (WEF), elle a appelé à suspendre, sur la façade des Églises et des bâtiments paroissiaux, de grandes banderoles portant cette formule et une illustration médiévale du lavement des pieds par Jésus. Les initiatives en faveur d'un Agenda 21 local – donc d'un style de vie respectueux de l'environnement dans un monde mondialisé – revêtent une grande importance ; il en va de même pour le travail de sensibilisation à l'émergence d'une « planète Monde » (*die Eine Welt*), et pour les offres de formation biblique et théologique.

Les œuvres de mission et d'entraide sont depuis longtemps impliquées dans ces débats. En 1997, l'atelier « offene Welt » de la Coopération des Églises et missions en Suisse alémanique (KEM) a organisé un symposium sous le titre : « Mission gemeinsam tun. Die andere Globalisierung ». Depuis 2003, Pain pour le prochain (PPP) participe activement à l'Open Forum de Davos, de même qu'au Forum social mondial à Porto Alegre et en Inde, et défend diverses exigences de politique du développement ayant trait à la mondialisation. En 2004, cette œuvre d'entraide a publié un état des lieux sous le titre « Des économies globales plus respectueuses des droits humains »⁶¹. Elle y développe en huit thèmes centraux son engagement en faveur d'une mondialisation qui ne perde jamais de vue les besoins fondamentaux concrets de l'être humain et qui combatte l'exclusion croissante par l'« inclusion ». L'Entraide protestante suisse (EPER) affronte régulièrement la face cachée de la mondialisation en compagnie de ses partenaires de projets, qu'elle soutient dans leur combat. La formation théologique est une tâche assumée par DM-échange et mission, le département missionnaire des Églises protestantes de Suisse romande. En 2005, Mission 21, œuvre missionnaire protestante bâloise, a mené une enquête par questionnaire auprès de ses partenaires en Amérique latine sur le thème : « Mondialisation et théologie – Théologie et mondialisation ». La plupart d'entre eux

57 Bastian, Jean-Pierre: « Pentecôtismes latino-américains, logiques de marché et transnationalisation religieuse », in : Bastian, Jean-Pierre *et al.*: *La globalisation du religieux*, Paris, 2001, p. 99–112; *Religiöser Wandel in Costa Rica. Eine sozialwissenschaftliche Interpretation*, Mainz, 2000, p. 267–294; « Nach dem Jahrtausende: Pfingstbewegung und soziale Veränderung Lateinamerikas », in : *Evangelische Theologie*, 59e année, p. 6–99, 444–456.

58 Églises réformées Berne – Jura – Soleure : *Die Kirche und die Globalisierung. Dokumentation der Offenen Tagung – Forum Ökumene 9. September 2002 in Bern*, p. 79.

59 Ibid. (publié en allemand, en français et en anglais).

60 Cf. Weber-Berg, Christoph : *Wirtschaft im Dienste des Lebens. Ein Bericht zur ökumenischen Konsultation der westeuropäischen Kirchen zum Thema « Wirtschaft im Dienste des Lebens : Globalisierung und internationales Finanzsystem »*, Berne 2003 (Textes IES 7/2003), p. 40.

61 Pain pour le prochain : *Pour une mondialisation à visage humain*, Berne, 2004.

font une distinction entre les aspects positifs de la mondialisation en général, et les conséquences négatives du néolibéralisme économique étendu à toute la planète. Mais ce qu'ils veulent avant tout, ce sont des solutions pratiques plutôt que des théories. Le groupe d'accompagnement théologique de Mission 21 a publié en 2005 un « Manifeste de théologie missionnaire sur la mondialisation »⁶². Il y évoque les opportunités qu'offre la mondialisation en termes de rencontres et d'échanges entre cultures, mais aussi les risques que font encourir la destruction écologique et l'accumulation des richesses par un petit nombre.

La Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et son Institut d'éthique sociale (aujourd'hui Institut de théologie et d'éthique) ont été régulièrement amenés à traiter de la mondialisation et de ses conséquences en Suisse pour le marché de l'emploi, l'État social, l'environnement, la sociologie des religions, ou encore l'évolution de la politique économique⁶³. La FEPS a participé aux discussions du Conseil œcuménique des Églises (COE) qui ont suivi l'Assemblée générale d'Harare en 1998, et à celles de la Conférence des Églises européennes (KEK) et de son Groupe de travail Nord-Sud. En outre, elle a donné des impulsions à l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale à Accra, où elle a présenté son plan d'action⁶⁴. Adopté de concert avec la Conférence des évêques suisses après trois ans de consultation élargie, le document œcuménique « Message des Églises sur l'avenir social et économique de la Suisse »⁶⁵ fournit des réponses éthiques sur l'avenir de la Suisse dans le nouveau contexte international. La recherche d'une mondialisation à visage humain est aussi le thème central de l'Open Forum de Davos, créé à l'instigation de la FEPS, et que cette dernière continue d'appuyer.

62 Mission 21: *Missionstheologisches Manifest zur Globalisierung*, Bâle, avril 2005, p. 6.

63 Peter, Hans-Balz (éd.) : *Globalisierung, Ethik und Entwicklung*, Berne, 1999, p. 171. Avec notamment : Stückelberger, Christoph : « *Das Konzept der nachhaltigen Entwicklung um zwei Dimensionen erweitern. Ein Beitrag der Entwicklungsethik* », p. 103–122 ; voir aussi : *Wirtschaft im Dienste des Lebens. Länderanalysen*, Berne, 2003 (Texte IES 8/03, en anglais), p. 56.

64 FEPS : *24^e Assemblée générale de l'ARM. Rapport de la délégation de la FEPS*, Berne, 2004, p. 48 s. et p. 109–111.

65 FEPS/CES : *Message des Églises : L'avenir ensemble*. Berne/Fribourg 2001.

S'agissant des milieux œcuméniques élargis, nous nous contenterons d'évoquer ici trois positions représentatives : Dans son ouvrage « *Weltinnenpolitik* »⁶⁶, Caritas Suisse montre qu'en matière de développement, la mondialisation remet en question la distinction entre politique intérieure et extérieure dans pratiquement tous les domaines de la vie, et que politique extérieure et de développement se transforment ainsi en une politique intérieure mondiale. Richard Gerster, directeur pendant de nombreuses années d'Alliance Sud (anciennement Communauté de travail Swissaid / Action de carême / Pain pour le prochain / Helvetas / Caritas / EPER), a rédigé un manuel très remarqué intitulé « *Globalisierung und Gerechtigkeit* »⁶⁷, dans lequel il défend une position pragmatique axée sur des réformes. À l'issue de deux ans de consultations, cette communauté de travail, qui regroupe quatre œuvres d'entraide d'Église et deux œuvres confessionnellement neutres, a publié les lignes directrices et les stratégies d'Alliance Sud⁶⁸. Les œuvres d'entraide suisses soutiennent, entre autres, une ouverture des marchés du Nord aux pays du Sud, mais aussi un renforcement du droit de protection et d'autodétermination pour les pays du Sud les plus vulnérables, et des mécanismes de compensation sociale axés sur les besoins pour les petites exploitations agricoles du Nord. D'une manière générale, elles estiment que la mondialisation a des conséquences plutôt négatives pour les pays en développement et recommandent de nouvelles stratégies pour libérer la politique économique de ces pays « de l'intégration forcée au marché mondial et de la priorité donnée aux exportations. »⁶⁹ Pour être compatible avec le développement, la mondialisation doit réhabiliter l'État prestataire de services et promoteur du développement, mobiliser les propres ressources financières et obtenir un désendettement des pays en développement, et concentrer la coopération sur la lutte contre la pauvreté. Les conséquences négatives de la mondialisation amènent Peter Niggli, le directeur d'Alliance Sud, à plaider pour un changement de cap fondamental de la politique actuelle. Son analyse se rapproche des exigences du modèle de « démondialisation », notamment en ce qui concerne la possibilité pour

66 Caritas Suisse : *Weltinnenpolitik : Entwicklungspolitische Herausforderungen an das 21. Jahrhundert*, Lucerne, 2003.

67 Gerster, Richard : *Globalisierung und Gerechtigkeit*, Berne, 2001.

68 Lignes directrices de politique de développement, in : Niggli Peter, *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?* Berne, 2004, p. 101–122.

69 Ibid., p. 115 s.

les pays en développement de définir plus souverainement leurs stratégies de développement⁷⁰.

En règle générale, les débats en Église évoqués ci-dessus ont la particularité de faire intervenir une pesée des aspects positifs et négatifs. Mais ils finissent par revendiquer, en lieu et place d'une mondialisation orientée unilatéralement vers l'économie, une mondialisation de valeurs fondamentales comme la justice et les droits humains. Les plus faibles doivent être mieux protégés et renforcés, en Suisse comme à l'étranger. La plupart des positions demandent une régulation sociale et écologique plus stricte de l'économie de marché à l'aide d'instruments nationaux et internationaux. Elles adoptent en majorité une orientation pragmatique tournée vers l'action. Il est rare que le système économique soit fondamentalement remis en question. À cet égard, la revue de socialisme religieux « Neue Wege », qui a largement repris les débats autour d'Accra et soutenu la position anti-néolibérale de l'ARM fait plutôt figure d'exception⁷¹. La plupart des textes émanant des Églises sont de nature analytique. Il est rarement fait appel à d'autres formes d'expression comme la poésie, le théâtre ou la peinture, qui jouent un rôle important dans le Sud. Le livre « La princesse et le prophète »⁷² de Shafique Keshavjee, pasteur et théologien indo-suisse ayant grandi au Kenya, constitue une exception. C'est un roman sur la vie de personnes à Bombay qui illustre la mondialisation de façon critique sous une forme narrative.

3.4 Une appréciation des points de convergence et de divergence

3.4.1 Points communs et différences

Quatre points communs se dégagent du débat œcuménique de ces sept dernières années sur la mondialisation, de même que de la plupart des positions prises à ce sujet par les Églises indépendamment les unes des autres :

⁷⁰ Niggli, Peter : *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?* Berne, 2004, p. 15 ss ; p. 43-64.

⁷¹ Neue Wege, 97^e année, 5/2003, p. 145-147; 98^e année, 10/2004, p. 280-302.

⁷² Keshavjee, Shafique: *La princesse et le prophète. La mondialisation en roman*, Paris 2004.

1. La foi chrétienne doit se préoccuper de la façon dont s'organise l'activité économique, car celle-ci doit refléter l'amour et la justice de Dieu.
2. La dignité de l'individu, les droits humains et la justice universelle sont régulièrement citées comme les valeurs de référence par excellence auxquelles doit être mesurée l'activité économique.
3. Le processus actuel de mondialisation économique offre des opportunités en termes de prospérité, de rencontre et de compréhension mutuelle, mais il entraîne aussi de nombreuses injustices qui doivent être clairement dénoncées et combattues.
4. Même lorsqu'il existe des différences dans l'analyse, les conclusions pratiques qui en sont tirées rejoignent, dans l'ensemble, très largement celles qui sont formulées dans le plan d'action d'Accra.

Mais ce débat ecclésial fait aussi apparaître quatre points de *conflits* ou *divergences* : 1. L'Alliance réformée mondiale est la seule à désigner aussi explicitement la mondialisation néolibérale comme une question de confession (contrairement au Conseil œcuménique des Églises (COE), à la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM), à l'Église catholique romaine et à l'Église orthodoxe). 2. L'analyse soutenant que la mondialisation est non seulement une évolution de fait, mais aussi un projet piloté par des puissances impérialistes et étayé par une idéologie néolibérale, se retrouve dans les documents du COE, de l'ARM et de la FLM, mais pas dans ceux de l'Église évangélique d'Allemagne par exemple. Cette appréciation de la mondialisation comme un projet impérialiste est du reste la partie la plus controversée du débat œcuménique et celle qui recueille la plus faible adhésion. 3. Le contexte socio-économique des diverses Églises joue un rôle important. De nombreuses Églises occupent une position extrêmement minoritaire dans leur société et n'ont pratiquement pas de pouvoir, ni d'influence sociale. Il faut être à l'écoute de ce cri d'impuissance. Les Églises multitudinistes, qui peuvent intervenir comme des partenaires directs auprès des décideurs politiques et économiques, ont une autre façon de formuler ces préoccupations. 4. Le principal sujet de controverse est le système économique, les uns soutenant une économie de marché clairement régulée sur le plan social et écologique, les autres un système qui rejette fondamentalement la propriété privée et le marché. Deux modèles d'ordre économique se retrouvent ainsi régulièrement opposés, l'un prévoyant un contrôle par des institutions étatiques soumises à une direction centralisée, l'autre un contrôle par des systèmes de marché déterminés par des décisions décentralisées.

À ce conflit s'ajoute l'opposition entre partisans d'une réforme des institutions existantes (par ex. ONU et OMC), et tenants d'une transformation radicale de certaines institutions (par ex. suppression de l'OMC).

On retrouve derrière ce dernier conflit la vieille confrontation œcuménique des années 70 et 80 autour de la question : « développement ou libération ? »⁷³ En 1996, le COE avait admis que les discussions avaient été menées de façon trop idéologique. Les débats actuels aussi demandent une approche plus objective. Il convient de dénoncer les causes de l'injustice et les mécanismes qui conduisent à la concentration du pouvoir, mais sans pour autant idolâtrer ou diaboliser la mondialisation des marchés, la propriété, le capital. Les stratégies séculaires socialement engagées et respectueuses des valeurs fondamentales chrétiennes, comme celle de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation instituée par l'OIT⁷⁴, peuvent apporter une aide précieuse aux Églises et sont largement soutenues par les pays en développement. Savoir quelles sont les stratégies les plus efficaces pour obtenir les changements voulus est aussi très important pour les Églises. En l'occurrence, le dialogue informel se révèle tout aussi insuffisant que les résolutions radicales de conférences auxquelles personne ne prête attention (cf. aussi chapitres 5 et 6). Une double stratégie des Églises est tout à fait possible et judicieuse et se pratique déjà. Elle consiste d'une part à soutenir la recherche d'alternatives aux structures actuelles de la mondialisation et de l'économie, tout en intensifiant par ailleurs le dialogue avec les décideurs politiques et économiques en vue de faire avancer les réformes.

3.4.2 Les débats autour de « l'Empire »

Les textes de l'ARM et du COE et d'une partie de la critique de la mondialisation hors des Églises font référence à la notion d'« Empire », qui a

⁷³ Bien décrite par Zaugg, Kurt : *Entwicklung oder Befreiung? Die Entwicklungsdiskussion im ÖRK 1968–1991*, Frankfurt a. M., 2004. Commenté par Pain pour le prochain in : *Entwicklungskonzepte. Standortbestimmung. Bericht einer Konsultation des Ökumenischen Rates der Kirchen, mit einem Kommentar von Brot für alle*, Impulse 3/96, Berne 1996, p. 16–20.

⁷⁴ Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, Genève, 2004.

soulevé une vive controverse lors de l'Assemblée générale de l'ARM. Le débat politique est attisé par la doctrine du président des États-Unis, George Bush, fondée sur l'unilatéralisme, une nouvelle stratégie de défense et la revendication d'une Pax Americana à l'échelle mondiale⁷⁵. Le communautarisme américain, qui soulève de nombreuses discussions théologiques et éthiques, oppose la communauté démocratique au pouvoir centralisateur d'un empire⁷⁶. On assiste aux USA à un vaste débat théologique, notamment sur la thématique de Jésus et de l'Empire⁷⁷. Chez Antonio Negri et Michael Hardt, la notion d'« Empire » désigne un état utopique du monde sans limites temporelles ni géographiques et sans rapport aucun avec la souveraineté nationale. Selon ces auteurs, le monde à l'état d'« Empire » vise à contrôler la nature humaine, ce qu'ils qualifient de « biopouvoir ». En dépit de la domination absolue exercée par la « société de contrôle », ils estiment qu'il est possible de résister à l'Empire en s'appuyant sur les masses, désignées par le terme de « multitudes »⁷⁸. On serait tenté de croire que l'ARM et le COE ont emprunté leur notion d'empire à la discussion actuelle de Hardt et Negri, mais cela ne semble pas être le cas, ou du moins pas systématiquement. Les argumentations respectives présentent trop de différences dans leurs degrés d'abstraction et leurs liens avec la réalité.

C'est ainsi que dans la déclaration finale de l'ARM d'Accra, la notion d'« empire » est définie concrètement comme « le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination sous la conduite de nations puissantes en vue de protéger et de

⁷⁵ Cette doctrine est explicitement formulée dans le document « Project for the New American Century: Rebuilding America's Defenses von 1997 », qui est à la base de la stratégie de défense appliquée par le Gouvernement de George Bush.

⁷⁶ Cf. Etzioni, Amitai : *From Empire to Community*, New York, 2004, et Ferguson, Niall : *Empire. The Rise and Demise of British World Order and the Lessons for Global Power*, New York, 2003.

⁷⁷ Cf. Horsley, Richard : *Jesus and Empire. The Kingdom of God and the New World Disorder*, Minneapolis, 2003 ; Vischer, Lukas : « Pilate, the Empire and the Confession of the church », in : *Reformed World*, vol. 55, 1/2005, p. 71–74 ; bibliographie sur le thème de Jésus et l'Empire sous : <http://www.episcopalpeacefellowship.org/4-Resources/Articles/Jarrell-04-05/biblio.htm>.

⁷⁸ Cf. Hardt, Michael/Negri, Antonio : *Empire*, Paris, 2000 ; Hardt, Michael/Negri, Antonio : *Multitude : guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, Paris, 2004 ; Ehrke, Michael : Rezension von Michael Hardt/Antonio Negri: Empire. Die neue Weltordnung, http://www.fes.de/IPG/ONLINE4_2002/INHALTSVERZREZ.HTM#1

défendre leurs intérêts⁷⁹. » Le document AGAPE adopte le même point de vue et formule un message d'espoir en référence à Rm 8, 31-39 : « Aucune puissance, aucune domination d'un empire ne peut séparer la communauté de l'esprit de l'amour de Dieu (AGAPE). »⁸⁰

La vigilance des Églises et la résistance, le cas échéant, aux concentrations de pouvoir qui deviennent menaçantes contribuent à préserver les structures démocratiques au sein d'une société et à maintenir un système de marché fonctionnel. Mais avant de charger hâtivement le débat par des métaphores bibliques de l'Apocalypse et l'évocation de la résistance à l'Empire romain dans ce texte, il convient d'examiner si les discussions sur la « gouvernance mondiale » et sur l'ordre mondial menées partout dans le monde – y compris en éthique politique (cf. chapitres 2.1.2 et 5.3) – ne sont pas plus fructueuses, car plus nuancées, que celles qui se focalisent sur la notion d'empire. En tout état de cause, l'essentiel au plan théologique est de rejeter toute prétention absolutiste venant d'êtres humains, peut importe qu'elle soit qualifiée d'empire, de système ou d'idéologie. Un principe que l'ARM a formulé en ces termes : « Nous refusons toute prétention de l'empire économique, politique et militaire qui porte atteinte à la souveraineté de Dieu sur la vie et qui agit en opposition à la juste loi de Dieu. »⁸¹

79 ARM : *Alliance pour la justice économique et écologique. Déclaration finale de l'Alliance réformée mondiale (ARM) à la 24^e Assemblée générale à Accra*, art. 11.

80 COE: *AGAPE. Alternative Globalisierung im Dienst von Menschen und Erde. Hintergrunddokument*, Genève, 2005, p. 7 ; Carter, Warren : *Mammon and Empire. Initial Exploration*, Harrisburg, 2001.

81 ARM : *Alliance pour la justice économique et écologique. Déclaration finale de l'Alliance réformée mondiale (ARM) à la 24^e Assemblée générale à Accra* (30 juillet-13 août 2004), art. 19.

4 Valeurs fondamentales

Moins d'État ! Plus de contrôles internationaux ! Plus de liberté ! Plus de justice ! Derrière ces programmes politiques autour de la mondialisation se cachent des valeurs fondamentales. Mais, du point de vue de la foi chrétienne, lesquelles sont déterminantes et comment les pondérer ? Les exemples présentés ci-dessous ne peuvent qu'esquisser les grandes lignes de cette réflexion⁸². Les valeurs fondamentales chrétiennes donnent des orientations, sur la base de la foi chrétienne, qui mènent à l'action. La foi est donc bien davantage qu'une simple position éthique, comme nous le verrons par la suite (chapitre 5.1).

4.1 Globalance : trouver une balance globale de valeurs

L'une des causes à l'origine des conflits économiques, sociaux, politiques et religieux est l'affirmation de valeurs absolues et extrémistes. Ainsi, le communisme fondé sur le capitalisme d'État a érigé l'égalité en principe absolu de justice ; et cela au mépris de la liberté personnelle et de la dignité. Dans le néolibéralisme fondé sur le capitalisme privé, c'est la liberté de l'individu qui est érigée en principe absolu. Et l'on constate alors que les riches deviennent toujours plus riches et que le fossé entre riches et pauvres s'élargit au détriment de la justice sociale. Poussé à l'extrême, le protectionnisme économique est un frein au développement ; à l'inverse, une ouverture précipitée de tous les marchés entre partenaires inégaux désavantage lourdement les pays moins bien armés face aux entreprises et aux pays plus concurrentiels (voir aussi chapitre 5.2.2). Le débat qui oppose mondialisation et démondialisation est l'expression de valeurs polarisées. Il est aussi l'expression de fondamentalismes idéologiques (politiques, économiques, quasi-religieux) qui prônent des solutions simplistes se résumant à des slogans tels qu'« Ouvrez les frontières ! », « Fermez les frontières ! », et qui entraînent des conflits et font des victimes.

À cela s'oppose le modèle de Globalance comme équilibre de valeurs. Il consiste à mettre en relation des valeurs reconnues comme étant justes

82 Ces valeurs fondamentales sont discutées de manière approfondie dans l'ouvrage « Valeurs fondamentales » que l'Institut de Théologie et d'Éthique (ITE) est en train de réaliser et qui sera publié en 2006 par la Fédération des Églises protestantes de Suisse.

et importantes, mais qui coexistent dans un rapport de tension et parfois même s'opposent. Cette « relationalité »⁸³ de valeurs permet d'appréhender globalement la réalité dans toute sa complexité, avec son caractère souvent dialectique. La balance de valeurs illustre en l'occurrence les efforts permanents de concilier des contraires indissociables. C'est ainsi que la liberté créée par l'ouverture des frontières et des marchés et la prospérité qui en résulte ne se révèlent profitables à l'être humain que si elles s'accompagnent d'un renforcement de la justice et qu'elles garantissent au plus grand nombre un accès équitable aux ressources et donc aux chances de vie. Suivant la situation, l'accent devra être mis sur l'une ou l'autre valeur. Dans une dictature, il faut exiger la liberté, dans une société laxiste, la justice sociale et la solidarité envers les plus faibles. Il importe de rechercher cet équilibre dans toutes les activités tant au niveau individuel que local, national et mondial. Le modèle de Globalance, dans le sens où nous l'entendons ci-après, vise donc à promouvoir un développement global dans un monde considéré comme une entité en soi (la « planète Monde »); ce développement s'appuie sur une balance de cinq couples de valeurs. Il implique dans sa finalité une « mondialisation des droits humains »⁸⁴, dans la mesure où ceux-ci englobent tout à la fois les droits individuels, politiques, sociaux, économiques et culturels et recouvrent par conséquent toute la gamme de valeurs. Il aboutit ainsi à une « mondialisation sélective »⁸⁵, chaque décision nécessitant une évaluation, fondée sur des valeurs, de ce qu'il convient de mondialiser ou non.

4.2 Liberté et justice

Dans son acception courante, la notion de liberté signifie d'abord de pouvoir faire ce que l'on veut sans restriction imposée par autrui. Parmi les

83 Une notion fondamentale chez Rich, Arthur : *Ethique économique*, Genève, 1994, p. 61–68, 194–201; voir aussi Stückelberger, Christoph : *Commerce mondial éthique – Un aperçu*, Genève, 2005, p. 40.

84 Hübner, Jörg : *Globalisierung – Herausforderung für Kirche und Theologie. Perspektiven einer menschengerechten Weltwirtschaft*, Stuttgart 2003, p. 149–208.

85 Stückelberger, Christoph : « Selektive Globalisierung – eine wirtschaftsethische Perspektive », in : Mäder, Ueli/ Daub, Claus-Heinrich (éd.): *Soziale Folgen der Globalisierung*, Bâle, 2004, p. 49–66.

libertés garanties par les droits humains, on trouve par exemple la liberté d'expression, de réunion, d'industrie ou de religion.

L'essentiel, dans la conception chrétienne de la liberté, est l'affranchissement de soi-même, de son égoïsme, de ses forces destructrices parce que contraires à la vie ainsi que des structures correspondantes. Dans le langage chrétien traditionnel, être libéré signifie renaître à une vie nouvelle en étant affranchi, par la mort de Christ, des péchés individuels et collectifs (Rm 6,7). La personne ainsi délivrée de son ancienne nature devient libre pour autrui et donc aussi pour elle-même. Cette liberté est promise comme fruit de la foi à ceux qui croient en Christ le libérateur (Jn, 8,36; Ga 5,1). Dieu lui-même a ouvert cette voie libératrice en se dépouillant volontairement de sa toute-puissance, de son omniscience et de sa perfection divine. Il nous montre ainsi le chemin vers la liberté. Mais être « libre de [...] » implique aussi le fait d'être « libéré [...] » des structures oppressives et des fausses dépendances envers d'autres humains. C'est ainsi qu'aujourd'hui, pour les 1200 millions d'êtres humains qui vivent dans un extrême dénuement, la liberté est avant tout synonyme de délivrance de la misère et de la pauvreté, et donc de sécurité économique.

À cette notion de « libre de [...] » s'ajoute une autre, tout aussi importante, celle de « libre pour [...] » : Dieu a révélé en Jésus le Christ comment se laisser libérer pour accéder à notre humanité la plus authentique. La foi en ce Dieu rend libre pour l'amour, pour faire le bien, pour assumer ses fautes et donc ses responsabilités (1 Co 6,12 ; 13,1 ss.). Elle donne la liberté de s'engager dans des relations et dans la communauté, d'accepter des règles sociales et juridiques destinées à garantir non seulement sa propre liberté, mais aussi celle des autres. La liberté chrétienne est donc indissociable de la responsabilité envers la communauté humaine et envers le reste de la création. Elle se mesure à l'aune de l'amour et de la communauté (1 Co 8). Elle implique aussi la liberté d'accepter des souffrances et de se fixer des limites à soi-même⁸⁶. La liberté chrétienne est donc étroitement liée aux notions de libération, de relation, de communauté et de justice.

86 Plus à ce sujet dans Stückelberger, Christoph : *Umwelt und Entwicklung. Eine sozial-ethische Orientierung*, Stuttgart, 1997, p. 305–310.

La justice, dans l'acception courante du terme, recouvre deux dimensions essentielles : celle de juste répartition (équité), et celle de juste sanction. La conception chrétienne de « justice » intègre toujours la relation entre personnes ou entre Dieu et l'être humain. Est juste celui qui, dans l'un ou l'autre cas, respecte la forme idéale de cette relation. Dans le rapport entre Dieu et l'humain, le fondement de la relation mutuelle est l'alliance par laquelle Dieu nous promet amour et salut et attend de l'amour en retour (Ps 50,5-6). La « justice » de Dieu s'exprime donc dans sa loyauté, dans son action salutaire (Ps 36,6-8), sa fidélité (Ps 71,16.19), son respect de la parole donnée (Ps 11,7) et dans son intervention salvatrice (Es 45,8).

Du point de vue de l'être humain, est juste celui qui répond à l'appel de Dieu, en particulier en vivant selon ses commandements. Dans le sermon sur la montagne, Jésus, selon Matthieu, souhaite avant tout que la volonté de Dieu telle qu'elle est inscrite dans la Loi soit pleinement comprise et s'accomplisse de façon radicale afin qu'une nouvelle justice voie ainsi le jour (Mt 5,6.17-20). Paul insiste sur le fait que l'être humain, s'il est livré à lui-même, est voué à l'échec dans sa quête de « justice » (Ga 3,10-12). Il a compris que Dieu, par la mort et la résurrection de Jésus, avait ouvert la voie vers une nouvelle justice : celle de la foi-confiance. Celui qui reconnaît en l'homme Jésus-Christ le véritable juste et le libérateur, s'en trouve justifié devant Dieu (Rm 3,19-28). Touché et transformé au plus profond de lui-même par la grâce justifiante qui lui est offerte, l'être humain est alors capable de faire la volonté de Dieu et donc de se mettre au service de la justice entre les humains (Rm 6,1-23). Cette dernière implique l'égalité, une même dignité et de mêmes droits pour tous. Ce qui signifie que chacun devrait avoir accès aux biens de cette terre en fonction de ses besoins (équité des besoins), et être équitablement indemnisé pour sa contribution à la construction du monde (équité des prestations). La justice « redistributrice » conduit à une répartition équitable des biens nécessaires pour vivre. C'est ainsi qu'elle devient une « justice transformatrice »⁸⁷ qui change le monde.

87 Robra, Martin : « Ethik im Kontext des Ökumenischen Rates der Kirchen », in : *Una Sancta*, n° 2, 2005, p. 187. Cette notion reprend le thème de l'Assemblée générale du COE de 2006 : « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce ».

Ces liens étroits entre justice et liberté, la mondialisation économique les met précisément en lumière : là où nos semblables sont exploités par des salaires inférieurs au minimum vital ou meurent de faim, là où l'environnement est détruit, là où l'on construit des barrières politiques ou commerciales autour de ses propres richesses, la justice et la communauté sont menacées. Et lorsque des riches dressent des barrières pour se protéger des pauvres, c'est aussi leur propre liberté qui est menacée.

4.3 Transformation et sauvegarde de la création

« Le Seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden *pour cultiver le sol et le garder*. » (Gn 2,15) Cette définition biblique de la durabilité écologique, sans doute la plus ancienne et la plus concise au monde, intègre un équilibre entre transformer et préserver, construire et sauvegarder. Luther avait justement reconnu à propos de ce passage que Dieu ne faisait pas de différence entre ces deux aspects. Alors que nous êtres humains les ressentons comme une tension, voire comme une opposition. Jusqu'où pouvons-nous, devons-nous intervenir de façon constructive au plan technologique par l'agriculture, les technologies de la communication, l'exploitation des ressources, la médecine et les sciences humaines pour que plus de 6 milliards d'êtres humains puissent se nourrir et vivre dans la dignité et en bonne santé ? Face à la pauvreté et à la faim, la technologie est-elle vraiment la question centrale ? Ne serait-ce pas plutôt un problème de décisions politiques concernant la répartition des richesses ? Où faut-il sauvegarder et respecter des limites dans la recherche et l'intervention ? Et que sauvegardons-nous lorsque nous renouvelons et transformons en douceur ?

La perspective chrétienne du développement durable n'est ni conservatrice et rétrograde, ni fondée sur une confiance aveugle dans le progrès. Elle part du principe que la vie est toujours en mouvement. Les Pères de l'Église faisaient déjà une distinction entre création originelle du paradis (*creatio originalis*), création en évolution permanente (*creatio continua*) et création parfaite à la fin des temps (*creatio nova*). Pour conduire ce processus de façon responsable, l'être humain en tant que créature doit rester en relation permanente et en dialogue avec son Dieu Créateur. De cette manière, il est sans cesse ramené à sa condition de créature et à ses limites, ce qui le rend

humble. En même temps, il prend conscience de sa dignité et de sa responsabilité en tant que collaborateur de Dieu. Il doit utiliser ses capacités pour développer, par exemple, des technologies plus efficaces et des systèmes de répartition plus équitables, mais en veillant à toujours maintenir le juste équilibre entre construire et sauvegarder.

Ainsi, la Terre n'est pas une planète mise à la libre disposition de l'être humain et dont il peut faire ce qu'il veut. C'est bien plutôt la maison de Dieu (« oïkos » dans le Nouveau Testament), dans laquelle l'humain est accueilli, mais sans qu'elle lui appartienne. Les hôtes qui nous suivront – les générations futures – devront aussi pouvoir y vivre, tout comme le règne animal et végétal qui cohabite avec nous. C'est à cette vision que doit s'orienter notre aménagement et notre sauvegarde de la création. Nous sommes invités à y travailler comme de bons intendants, de bons gestionnaires⁸⁸.

On peut en démontrer les conséquences sous trois aspects, tous caractérisés par le mot « oïkos » qui en est devenu le préfixe « éco » ou « œco ». L'économie, dans cette perspective chrétienne, correspond aux efforts pour assurer une bonne intendance sur cette Terre-maison de Dieu, et donc une bonne gestion et une répartition équitable des ressources limitées qu'elle offre. L'écologie représente la volonté de ménager les ressources naturelles, les bases naturelles de l'existence, la diversité des espèces et de respecter ainsi la beauté de cet habitat commun. Quant à l'œcuménisme, c'est l'attention portée à la communauté des confessions et des religions et donc à la cohabitation pacifique et constructive au sein de cette maison commune qu'est la Terre.

Si l'économie, l'écologie et l'œcuménisme, dans leur interaction liée à cette responsabilité commune, sont mis au service du globe comme maison de Dieu, la mondialisation peut prendre alors un visage humain. La création de réseaux internationaux peut contribuer à promouvoir la compréhension et la communauté, mais elle trouve ses limites dans la disponibilité des ressources naturelles, notamment des énergies non renouvelables, et dans

88 Stükelberger, Christoph : « Stewards and Careholders », in : Stükelberger Christoph/ Mugambi, Jesse (éd.): *Responsible Leadership. Global Perspectives*, Nairobi/Geneva, 2005, p. 1–12.

la résistance d'écosystèmes comme le climat, la biodiversité et le régime des eaux.

4.4 Pouvoir, renforcement des capacités (empowerment) et responsabilité

Le pouvoir, c'est l'aptitude de l'être humain à prendre part à la création divine⁸⁹. Cette définition théologique proposée par le Conseil œcuménique des Églises montre que le pouvoir est nécessaire à l'exercice de responsabilités. Le pouvoir, c'est la capacité, lors de décisions, de défendre efficacement et parfois d'imposer ses véritables besoins face à soi-même, face à son prochain ou à des institutions. En soi, le pouvoir n'est ni bon ni mauvais, il peut être utilisé pour faire le bien comme pour détruire.

D'un point de vue théologique, il n'existe pas de pouvoir humain qui ne trouve son origine première dans la puissance de Dieu, seul fondement de la création et de l'histoire. Cette puissance originelle limite tout pouvoir humain. Mais Dieu renonce aussi volontairement à une partie de celui-ci au profit de la liberté des créatures. Ce renoncement au pouvoir, cette autolimitation volontaire et ce don de soi (Ph 2,5-11) qui trouvent leur expression d'abord dans la Création puis, de façon plus visible encore, dans l'incarnation en Jésus-Christ, sont la manifestation de l'amour de Dieu pour tout ce qu'il a créé et la marque de son alliance avec ses créatures. Et ce pouvoir, Dieu le partage avant tout avec les plus faibles selon les critères humains en vue de les fortifier (Lc 1,52; 1 Co 1,25) !

C'est précisément là que se situe la clé de l'engagement chrétien en faveur de la valeur fondamentale qu'est le renforcement des capacités ou « *empowerment* »⁹⁰. Il convient de fortifier les faibles, car ils sont appelés, au même titre que les puissants selon les critères humains, à œuvrer comme collaborateurs de Dieu et donc à faire valoir leurs dons et leurs capacités. Le renforcement des capacités (*empowerment*) trouve aussi sa justification dans l'Esprit Saint : Dieu répand son Esprit sous forme de dons (différentes

89 *Rassemblés pour la vie. Rapport officiel de la sixième Assemblée du Conseil Œcuménique des Églises à Vancouver*, Genève, 1983, p. 112.

90 Cet anglicisme est fréquemment utilisé pour désigner tout à la fois le renforcement du pouvoir, des capacités personnelles et des moyens d'action.

capacités ou compétences que la Bible nomme des « charismes »⁹¹), qu'il destine précisément aussi aux plus faibles et aux socialement défavorisés. Mais ceux-ci ne doivent pas se contenter de les attendre passivement; il leur faut aussi s'efforcer d'acquérir activement et de développer leurs capacités et leurs compétences propres. En effet, l'*empowerment* n'est pas seulement donné, il doit être conquis de haute lutte. Et c'est l'Esprit qui donne aux humains le courage nécessaire pour cela. Toutefois, les charismes divins ne sont pas des récompenses, mais des grâces. Ils sont l'Esprit d'amour qui génère la force d'agir.

Lorsque Dieu transmet son pouvoir à l'être humain, la Bible parle de pleins pouvoirs (*exousia*), d'autorité par procuration, de pouvoir donné aux croyants pour agir. Alors que la force créée par l'être humain, l'*ischys*, n'a aucune valeur devant Dieu. Par conséquent, l'*empowerment*, du point de vue chrétien, est la capacité (accordée par Dieu aux humains) de dénoncer efficacement l'injustice, de promouvoir la justice, de délivrer les opprimés, de redonner confiance et dignité aux défavorisés, de protéger la vie, de promouvoir la paix. Les humains doivent partager leur pouvoir, tout comme Dieu partage le sien avec ses créatures. Le renforcement des capacités aboutit donc à une répartition, une limitation, et finalement une maîtrise du pouvoir. C'est seulement ainsi que celui-ci peut être mis au service de la communauté, finalité de tout exercice du pouvoir dans l'optique chrétienne.

À l'instar du pouvoir, la *responsabilité*, dans son acception chrétienne, trouve ses racines dans la relation à Dieu. Être responsable, c'est répondre à l'appel et à l'offre de Dieu. En assumant sa responsabilité, l'être humain affranchi de ses fausses servitudes montre sa reconnaissance envers le Dieu qui lui a offert cette liberté. Comme avec le pouvoir, il convient là aussi de trouver la juste mesure : celui qui, tel un héros solitaire, porte le devenir du monde entier sur ses épaules, sera immanquablement dépassé par les événements et sombrera dans la dépression. Inversement, celui qui refuse toute responsabilité personnelle vis-à-vis de son prochain, de la société ou des générations futures selon la devise « après moi le déluge », agit avec négligence. Les deux attitudes sont des péchés. Dieu attend une part de

⁹¹ Charismes, dons de la grâce : par ex. Ro 12,3-8 ; 1 Cor 12,1-11; Eph 4,7-13.

responsabilité personnelle proportionnelle au pouvoir et aux possibilités d'action de chacun de nous. Pouvoir et responsabilité sont les deux faces d'une même médaille. Celui qui n'a pas assez de pouvoir ne peut pas assumer ses responsabilités. Celui qui en a trop court le risque d'en abuser. C'est pourquoi le juste équilibre entre pouvoir assumé et renforcement des capacités (*empowerment*) représente un aspect important de la responsabilité. L'équilibre de valeurs entre pouvoir et responsabilité est constitutif de l'action tant au niveau individuel et local que collectif et mondial.

4.5 Participation et solidarité

Le renforcement des capacités (*empowerment*) permet aux êtres humains de façonner eux-mêmes leur vie, d'élaborer activement des processus décisionnels. La *participation* de personnes et de groupes de personnes à des processus sociaux manifeste le respect de la dignité humaine et fait partie des droits humains. Cette possibilité doit donc être offerte aussi bien aux femmes qu'aux hommes et aux enfants, bien que de manière différenciée, notamment en fonction de l'âge. Il existe différentes formes politiques permettant de participer et de s'engager activement, qu'il s'agisse de démocraties politiques et économiques de type occidentale, de palabres en Afrique, de structures familiales participatives, etc.

Pour la foi chrétienne, la participation est une manifestation du passage de simples créatures à celui d'êtres humains habilités à collaborer avec Dieu, déjà évoqué précédemment. Et ce statut que Dieu accorde aux siens, aucun humain ne doit en être dépossédé par d'autres. Le droit de participation va de pair avec le devoir d'en user de façon responsable. Le degré de participation doit être adapté aux possibilités effectives des personnes concernées, afin d'éviter tant le surmenage que la démotivation.

Si les structures locales offrent souvent la possibilité d'une participation dans un cadre à échelle humaine, celle-ci devient beaucoup plus complexe et difficile dans les structures internationales et globales. La mondialisation, si elle entend répondre aux besoins de l'être humain, se trouve ainsi confrontée à un double défi : respecter le principe éthique de subsidiarité qui veut que les décisions soient prises à l'échelon le plus bas possible où elles peuvent l'être de façon rationnelle – car cette procédure permet une

participation plus large aux décisions – tout en développant les possibilités de participation dans des structures globales et multilatérales⁹².

La participation implique la capacité réelle de décider. Or beaucoup d'hommes et de femmes vivent de façon passagère ou permanente dans des conditions critiques, sont désavantagés et affaiblis au point que toute participation leur devient impossible. Ils ont besoin d'aide, de soutien, de représentation. C'est la raison pour laquelle il importe d'établir un équilibre de valeurs entre participation et solidarité.

La *solidarité* peut prendre différentes formes : défense des plus faibles, engagement réciproque dans un groupe de référence et d'intérêt commun, cohésion sociale, par exemple dans l'État social.

La liberté chrétienne ouvre à la solidarité. Cette disponibilité à la solidarité se fonde sur l'appel de Jésus à servir la communauté (Mt 20,25-28) et à partager la cène (Ac 2,42-47). Bien que ce terme n'apparaisse pas tel quel dans la Bible, la solidarité en tant qu'attitude fondamentale y occupe une place centrale. La question est simple : « Et qui est mon prochain ? » (Lc 10,29). La réponse bien connue que lui apporte Jésus – la parabole du bon Samaritain – conduit à une universalisation de la solidarité qui se démarque de l'entraide au sein de la famille ou d'un peuple communément acceptée jusque-là. Elle se transforme en outre en une critique subtile, mais fondamentale, de la question initiale. Le problème central n'est plus de savoir « qui est mon prochain ? », mais « de qui dois-je être le prochain ? » L'action solidaire n'est pas une simple aumône envers une personne dans le besoin vers laquelle on daigne se tourner, mais une tâche qui s'impose d'elle-même au contact de personnes nécessiteuses.

Dans leur message social, les Églises de Suisse comme d'Allemagne universalisent la notion de solidarité en une « solidarité mondiale » (ou une « solidarité qui surmonte les barrières ethniques et religieuses »⁹³) et la

92 Cf. chapitre 5, en particulier point 5.3.2, et les différentes recommandations de la FEPS dans : FEPS (éd.) : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, Berne, 2005.

93 FEPS/CES : *Message des Églises : L'avenir ensemble*. Berne/Fribourg 2003, p. 63 (avec 42 mentions, la solidarité est la valeur fondamentale la plus souvent citée) : EKD/DBK: *Für eine Zukunft in Solidarität und Gerechtigkeit*, Bonn, 1997, chap. 3.3.4 et 5.2.2.

lient impérativement à la valeur de justice. Le contexte de mondialisation soulève en particulier deux grands défis : étendre la solidarité de nos proches à nos « prochains » les plus éloignés, et reformuler la solidarité au sein de l'État social (en tant que collectivisation de risques individuels par des couvertures d'assurance garanties et organisées par l'État). Dans un État social, la solidarité doit être comprise comme une nécessité aussi bien sur le plan national qu'international, au sens de « politique intérieure mondiale ». La politique de développement se transforme alors en politique sociale internationale. L'équilibre entre participation et solidarité permet de ne pas tomber dans une solidarité caritative unilatérale, peu respectueuse des bénéficiaires. À l'opposé, elle permet aussi d'éviter une participation qui ne reposerait que sur la défense d'intérêts personnels et empêcherait ainsi la création d'une communauté solidaire.

4.6 Unité dans la diversité

Les images satellites de la Terre, et surtout la mondialisation des réseaux et les crises environnementales planétaires, ont changé notre vision du globe, de l'humanité et de l'écosystème mondial, qui sont de plus en plus souvent perçus comme un tout. Mais en même temps, l'humanité se voit déchirée par des conflits ethniques, politiques, économiques et religieux, et la diversité biologique, culturelle et linguistique est menacée.

L'unité de l'humanité occupe une place centrale dans la foi chrétienne : Jésus-Christ est mort et ressuscité pour le salut de tous les êtres humains, de toutes les créatures. Ce caractère universel de la foi chrétienne, c'est la dimension chrétienne de la mondialisation, conçue comme une responsabilité globale. Les chrétiennes et les chrétiens, et donc les Églises, sont appelés à manifester l'Église universelle, à devenir les différents membres d'un seul et même corps en Christ (1 Co 12,12-31). L'unité est l'expression de la paix. Mais pour qu'elle ne devienne pas une Pax Romana, une unité forcée, imposée de façon dictatoriale par un pouvoir central, ni une uniformisation au détriment de la diversité, elle doit se construire sur la réconciliation. Tout comme l'unité chrétienne résulte de la réconciliation avec Dieu par le Christ (2 Co 5,18-21), l'unité de l'humanité est le fruit d'un processus de croissance commune fait de rencontres, de collaborations et de respect mutuel. Plutôt qu'une unité forcée et nivelante, elle devient alors unité dans

la diversité, réconciliée avec elle-même et reconnue comme une richesse de Dieu.

Ainsi la diversité n'apparaît-elle plus comme contraire à l'unité, mais comme l'une de ses composantes essentielles. La biodiversité est une condition indispensable au maintien de la stabilité d'unités écologiques comme les écosystèmes. La diversité culturelle est importante pour la stabilité sociale et l'intégration de sociétés. La diversité linguistique est nécessaire à la préservation de la pluralité des points de vue, des mentalités et des expériences. Mais plus qu'une nécessité, la diversité est avant tout l'expression de l'amour débordant et incommensurable de Dieu, un don du Créateur et du Libérateur, la manifestation de la vie donnée en abondance (Jn 10,10).

La diversité, c'est dire oui au local et au contextuel. L'unité, c'est dire oui au global et à l'universel. Toutes deux sont nécessaires. Une uniformisation mondiale poussée à l'extrême de l'économie, de la politique et de la culture n'est pas durablement viable. Mais avec six milliards d'êtres humains, une humanité cloisonnée et enfermée dans les particularismes locaux et les nationalismes ne trouvera pas de paix. Pain pour le prochain dit de même dans sa prise de position sur la mondialisation : « PPP rejette aussi les pressions visant l'uniformisation économique, politique et culturelle de la planète, ainsi que l'abandon de la responsabilité internationale collective et son remplacement par les nationalismes et particularismes. »⁹⁴ Globalance est synonyme d'unité dans la diversité.

Toutes les valeurs développées ici, et surtout leur juste pondération, ne pourront jamais être entièrement atteintes. Elles ne s'accompliront pleinement qu'à la fin des temps (ou temps dernier, *eschaton*).

94 PPP : *Des économies globales plus respectueuses des droits humains. Point de vue de Pain pour le prochain sur la mondialisation*, Berne, 2004.

5 Perspectives d'action

5.1 Témoigner en paroles et en actes

5.1.1 Témoigner de sa foi

La foi chrétienne passe par un engagement dans tous les domaines de la vie, et par conséquent aussi de l'activité économique, dont l'homme est responsable devant Dieu. La Déclaration théologique de Barmen (Barmen II, 1934) l'avait souligné : il n'existe aucun domaine de la vie dans lequel les chrétiennes et les chrétiens seraient soumis à d'autres autorités que celle de Jésus-Christ, et pour lequel ils pourraient se passer de son intervention rédemptrice et libératrice. Face à la mondialisation économique aussi, il importe de témoigner de cette conviction en paroles et en actes.

Dans son document préparatoire pour l'Assemblée générale de 2006 à Porto Alegre, le COE décrit fort pertinemment les caractéristiques d'une gestion équitable de la création selon la vision de Dieu :

La manière dont Dieu lui-même est Vie au service des vivants met en lumière les caractéristiques les plus importantes d'une économie au service de la vie :

- L'économie de Dieu (*oikonomia tou theou*) permet à tous d'avoir part en abondance et durablement aux dons de sa grâce;
- en tant que dépositaires de la grâce de Dieu, nous avons à gérer cette plénitude de vie de façon équitable, participative et durable ;
- l'économie de Dieu est une économie de vie, qui promeut le partage, la solidarité mondiale, la dignité humaine, l'amour et le souci de l'intégrité de la création ;
- l'économie de Dieu est une économie pour l'ensemble de l'*oikumene*, de la communauté terrestre ;
- la justice divine et son option préférentielle pour les pauvres sont les caractéristiques de l'économie de Dieu⁹⁵.

95 COE : *Alternative Globalisierung im Dienst von Menschen und Erde*, p. 8.

Cette vision s'oppose à toute activité économique qui

- crée de la prospérité, mais n'admet aucun mécanisme pour en assurer une répartition équitable ;
- ne permet pas à tous d'avoir part aux ressources, aux biens et aux prestations vitales, mais seulement à ceux qui peuvent les payer ;
- ne répercute pas le coût réel des atteintes environnementales dans les prix, encourageant ainsi la surexploitation des ressources naturelles et la destruction de la nature ;
- considère le libre marché comme juste et équitable en soi, sans tenir compte de ses diverses répercussions concrètes ;
- encourage une concentration des pouvoirs économique, politique et militaire et empêche ainsi de larges cercles de population une participation démocratique aux décisions qui les concernent ;
- met au centre de ses préoccupations non pas l'être humain et la dignité humaine, mais l'élargissement de ses propres privilèges, de son propre pouvoir ;
- n'agit pas contre les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes ;
- n'admet qu'un seul modèle économique et veut aussi l'étendre aux autres domaines de la vie : à la politique, à la culture, à l'éducation, aux communautés religieuses, etc.

En opposition à ce modèle économique, il convient d'établir une balance chrétienne de valeurs entre liberté et justice, transformation et sauvegarde de la Création, renforcement des capacités (*empowerment*) et responsabilité, participation et solidarité, unité dans la diversité. Et le meilleur moyen d'y parvenir est de faire évoluer l'économie actuelle vers une économie de marché sociale et écologique, régulée de façon globale et contraignante, et organisée en tenant compte des particularités régionales.

Confesser la foi chrétienne face à la mondialisation économique revient à (ré)affirmer, sous diverses formes, ses orientations et valeurs fondamentales. Et le premier lieu pour le faire, comme l'a du reste souligné la confession du culte final de l'Assemblée générale de l'ARM à Accra, c'est le culte paroissial. Il nous faut aussi confesser en toute humilité que par notre participation aux bénéfices d'une économie injuste, par nos habitudes de consommation, par notre engagement hésitant, nous chrétiennes et chré-

tiens et Églises de Suisse portons une part de responsabilité dans l'injustice économique.

Il importe en outre de témoigner de façon appropriée de ces orientations et valeurs fondamentales, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Église, notamment dans le cadre de l'enseignement, de l'éducation, de l'accompagnement spirituel, et lors de débats, de prises de position et d'actions publiques. Invoquer l'Esprit et l'aide de Dieu, sans que nos efforts de transformation vers une économie de vie sont voués à l'échec, revêt à cet égard une grande importance, ainsi que l'illustre l'appel adopté comme thème de l'Assemblée générale du COE: « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce. »

Recommandations de la FEPS

- ▶ **aux paroisses** : *aborder plus souvent les questions de mondialisation et de justice économiques durant le culte, en particulier dans la confession des péchés, la prédication et dans l'intercession;*
- ▶ **aux paroisses** : *étudier dans le cadre du culte et de la catéchèse la position de la FEPS « Globalance », la déclaration finale de l'ARM « Alliance pour la justice économique et écologique » (Accra, 2004), les résultats de l'Assemblée générale du COE 2006 à Porto Alegre, et les documents de la Conférence des Églises européennes traitant de la mondialisation, et s'en inspirer pour des éléments de la confession dans la liturgie;*
- ▶ **aux Églises membres, à leurs paroisses, aux associations, aux œuvres d'entraide et aux missions** : *selon leurs possibilités et en fonction de leurs structures, soutenir l'objectif d'une économie au service de la vie, en particulier dans leurs actions éducatives.*

5.1.2 Renforcer la vie spirituelle

Si beaucoup de personnes ne se basent pas sur les valeurs chrétiennes ni la foi dans leurs activités économiques, c'est souvent parce qu'elles ne les

connaissent presque plus, qu'elles ont été déçues, qu'elles ne peuvent ou ne veulent pas les mettre en relation avec la problématique de la mondialisation, ou qu'elles trouvent l'Évangile trop radical, trop inconfortable. Voilà pourquoi le renforcement de la vie spirituelle représente une tâche essentielle pour les Églises, en même temps qu'une condition préalable pour que celles-ci, aussi bien au niveau de leurs membres individuels que sur le plan institutionnel, orientent leur comportement économique non pas au gré des théories et courants dominants, mais à leurs convictions chrétiennes. Au demeurant, beaucoup se montrent ouverts à une formation spirituelle de base. Les cours d'initiation religieuse représentent à cet égard un outil précieux.

De nombreuses personnes exerçant une activité professionnelle aimeraient adopter un comportement éthique, mais se voient confrontées à des contraintes économiques et un contexte politico-économique général qui rend cette démarche plus difficile. Il appartient aux Églises d'aller à leur rencontre et d'engager le dialogue afin de les aider à trouver leurs repères et à résister à ce qui va à l'encontre de leurs convictions.

Les Églises et les communautés religieuses sont elles-mêmes à la fois parties prenantes et victimes d'un mécanisme économique global qui tend à pénétrer et à instrumentaliser tous les secteurs de la société. C'est ainsi que la religion se commercialise, tout comme la culture et l'éducation. Détachés de leurs racines, des fêtes et des rites religieux s'exportent et s'importent partout dans le monde où ils se laissent commercialiser. Pour relancer un marché saturé, le marketing culturel⁹⁶ transpose des symboles religieux et le besoin de salut sur des biens de consommation. Il est vrai que la foi a été régulièrement instrumentalisée tout au long de l'histoire. Mais aujourd'hui, ce phénomène prend une dimension mondiale et touche davantage encore l'économie que la politique. Il importe de dénoncer le caractère cryptoreligieux de nombreuses activités économiques et de s'opposer à l'instrumentalisation de la foi. Une réflexion théologique et éthique approfondie sur ce qui constitue le cœur même de la foi peut y contribuer, et soutenir ainsi une économie qui favorise la vie et qui ne repose pas sur de fausses promesses de salut.

⁹⁶ Cf. Bolz, Norbert/Bosshart, David : *Kultmarketing. Die neuen Götter des Marktes*, Düsseldorf, 1995.

Recommandations de la FEPS

- ▶ **aux paroisses** : proposer des cours spécialisés tels que « *Glau-ben12* » ou « *7+1* » qui permettent d'acquérir des notions de base sur la foi ;
- ▶ **aux Églises membres et à leurs paroisses** : proposer des cercles de discussion sur des questions d'éthique professionnelle à des groupes professionnels spécifiques, et aborder plus souvent cette thématique dans l'accompagnement spirituel de personnes exerçant une activité professionnelle ;
- ▶ **aux facultés de théologie et aux instituts de recherche des Églises** : réaliser des études sur les rapports entre religions et économie, en s'intéressant plus particulièrement à l'instrumentalisation de la religion et à la façon de la combattre.

5.1.3 Vivre sa foi

Les études et prises de position œcuméniques sur la mondialisation économique fournissent certes d'importants points de repère, mais elles ne suffisent pas. Le témoignage de la foi doit se traduire en paroles et en actes. De nombreuses personnes attendent des Églises une orientation et un soutien sous forme de signes et d'actions tangibles. Les Églises doivent montrer ce que signifie une économie au service de la vie. Suivant le thème et le contexte, diverses formes et stratégies d'action sont envisageables :

- les actions éducatives s'adressant à un large public (par exemple dans les paroisses) contribuent à sensibiliser la population et sont une condition nécessaire pour arriver à changements décidés démocratiquement ;
- le dialogue avec les décideurs économiques et politiques contribue à la sensibilisation et à la formation de coalitions favorables au changement ;
- les interventions politiques et les votations (par ex. prises de position de la FEPS lors de consultations et de votations) conduisent à des réglementations juridiquement contraignantes ;
- les habitudes de consommation individuelles (par ex. opter pour les produits du commerce équitable) donnent des signaux en faveur d'une économie au service de la vie ;

- la façon dont les Églises gèrent leurs finances (par ex. définition des priorités lors de l'établissement du budget) ainsi que leurs placements témoignent des valeurs représentées par l'Église.

Recommandation de la FEPS

► **aux Églises membres et à leurs paroisses** : *gérer leurs biens (finances, immeubles, terrains, etc.) en se fondant sur la foi, de manière à offrir un témoignage concret et efficace en faveur d'une économie au service de la vie.*

5.2 Assumer des responsabilités économiques et politiques

5.2.1 Répartir équitablement le travail

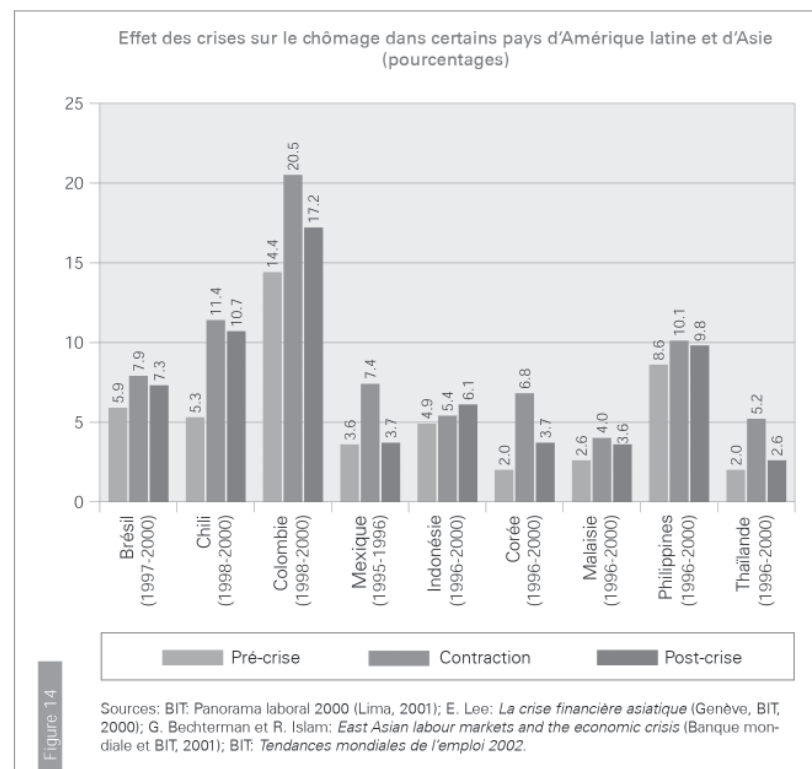
Selon les indications de l'OIT, on dénombre aujourd'hui plus d'un milliard de femmes et d'hommes au chômage, sous-employés ou travaillant sans sécurité sociale. Qui plus est, 20% de la population active au niveau mondial entre dans la catégorie des « working poor », autrement dit des personnes qui, bien qu'ayant un travail rémunéré, vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Dans de nombreuses régions, le chômage des jeunes atteint des niveaux supérieurs à la moyenne. Quant au chômage des femmes, malgré quelques avancées, il demeure dans bien des pays nettement supérieur à celui des hommes. En outre, les femmes sont toujours plus nombreuses à œuvrer dans les secteurs informels et à assumer des tâches domestiques ou d'assistance non rétribuées au sein des familles⁹⁷.

Baucoup de personnes craignent avant tout de perdre leur travail à cause de la mondialisation. Cependant, l'impact effectif des divers processus de mondialisation varie selon les pays et ne peut être décrit globalement. Si l'on prend le cas des privatisations, des études établissent qu'elles ont eu des conséquences très variables d'un pays à l'autre. En Chine, elles ont d'ores et déjà entraîné des suppressions d'emplois massives, alors qu'en Corée du

⁹⁷ Cf. Nations Unies : *Objectifs du millénaire pour le développement durable. Rapport 2005*, New York, 2005, p. 16, 40 ; Van der Hoeven, Rolph/Hoppe, Hella : « Employment impacts of privatization », in : *Limits To Privatization. How to avoid too much of a good thing*, éd. par Ernst Ulrich von Weizsäcker *et al*, London, Sterling/VA, 2005, p. 267-271.

Sud, elles n'ont pas eu d'incidence grave sur le nombre de chômeurs⁹⁸. En revanche, les crises financières de ces dernières années ont eu de lourdes répercussions sur l'emploi (voir aussi chapitre 5.2.3). Comme le montrent des études en Amérique latine et en Asie, le nombre de chômeurs a souvent doublé pendant la période de crise, sans parvenir à retrouver son niveau initial une fois celle-ci surmontée⁹⁹ :

Graphique 1:



Source : Graphique tiré de : Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, Genève 2004, p. 46.

⁹⁸ Cf. Van der Hoeven, Rolph/Hoppe, Hella: « Employment impacts of privatization », in : *Limits To Privatization*, p. 269 ss.

⁹⁹ Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 46.

Les discussions sur les liens qui existent entre travail et mondialisation mettent en évidence l'importance centrale du travail informel, en pleine expansion. Celui-ci recouvre les petites et très petites entreprises, les indépendants travaillant avec des membres de la famille non rétribués, et les salariés d'entreprises informelles. Les jugements portés sur le travail informel sont mitigés. Altvater et Mahnkop soulignent d'une part que les coûts sociaux engendrés par la concurrence mondiale accrue sont externalisés dans ce secteur, ce qui entraîne une restriction des droits humains et des normes fondamentales du travail. Mais ils relèvent aussi que « le secteur informel représente en quelque sorte un 'absorbeur de chocs' [...] qui permet à des êtres humains de moins souffrir des conséquences de la mondialisation et leur assure travail et revenu¹⁰⁰. » Il est pertinent de retenir l'un comme l'autre de ces constats dans le cadre de la présente analyse.

En Suisse (comme dans d'autres pays industrialisés), l'intégration croissante dans l'économie mondiale pose aussi la question de ses conséquences à court, moyen et long terme sur le marché national du travail. La Suisse se caractérise par une forte productivité, des salaires élevés et un système social hérité d'une longue tradition historique. En raison de la dynamique de grands pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et le Mexique, il est difficile de faire aujourd'hui des pronostics précis en la matière. Une étude récente du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ montre que la mondialisation a des effets positifs sur la croissance en Suisse, du moins à court et à moyen terme, ce qui s'explique notamment par sa production d'exportation spécialisée (niches) dans l'industrie pharmaceutique et l'horlogerie. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2004, la Suisse a vu ses échanges progresser de 14% en termes réels¹⁰¹. L'Accord général sur le commerce des services (GATS) de l'OMC devrait en outre permettre de renforcer sa position dans l'exportation de services financiers¹⁰². Ce qui ne veut pas dire que la libéralisation des services entraînera automatiquement des améliorations sur le marché de l'emploi et qu'elle doit être considérée comme

¹⁰⁰ Cf. argumentation de Elmar Altvater et Birgit Mahnkopf dans : Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 244.

¹⁰¹ Cf. Betschart, Stephen *et al* : *The Impact of the Increasing Division of Labour on Europe's Foreign Trade*, Zürich 2005 (ETH-KOF Arbeitspapiere, n° 104), p. 1–36.

¹⁰² Cf. Seco : *OMC/GATS : proposition révisée concernant les services – une source d'opportunités pour la Suisse*, 2005 (http://www.admin.ch/cp/f/42aeaa34_3@fwsrvvg.html)

une évolution positive d'un point de vue éthique. En Suisse comme ailleurs, et surtout dans les pays en développement, il importe de protéger de manière appropriée le service public contre les processus de libéralisation, afin que ces prestations soient accessibles à tous (voir aussi chapitre 5.2.2). Par ailleurs, la libéralisation des services financiers, telle qu'elle est favorisée par les pays industrialisés, a des répercussions clairement négatives sur le système bancaire local des pays en développement (voir chapitre 5.2.2). Le renforcement des capacités d'exportation de la Suisse aura-t-il des effets sur le marché de l'emploi ? Et si c'est le cas, comment ceux-ci se manifesteront-ils et dans quelles proportions, autrement dit combien de travailleurs en profiteront et dans quelles catégories ? Il est impossible de donner ici une réponse définitive à ces questions. Mais des études consacrées à d'autres pays européens (comme l'Allemagne) montrent qu'à court et moyen terme, la mondialisation profite surtout à un petit nombre de personnes très qualifiées et productives. Alors que les travailleurs moins qualifiés voient leur situation se détériorer du fait des restructurations économiques, ce phénomène étant encore accéléré par la mondialisation¹⁰³. Une autre question qui reste ouverte est de savoir ce qui se passera à long terme lorsque de grands pays émergents qui auront investi dans l'éducation et la recherche accroîtront leur production dans le segment supérieur de la chaîne de création de valeur.

Recommandations de la FEPS

- ▶ **aux Églises membres** : *maintenir leurs prestations diaconales et d'accompagnement spirituel des chômeurs et contribuer ainsi à leur insertion sociale, ce qui constitue une forme de témoignage particulièrement importante ;*
- ▶ **à l'économie privée** :
 - *s'engager en faveur du maintien et de la création d'emplois et pour une croissance durable ;*
 - *(en s'inspirant des recommandations émises par l'Alliance réformée mondiale à Accra) : « [favoriser] la mise en application et la reconnaissance des droits humains, en particu-*

¹⁰³ Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 201–228. Ott, Walter, Signer, Bernhard : *Globalisierung und Arbeitsmarkt: Chancen und Risiken für die Schweiz*, Zürich, 2002.

lier des droits des travailleurs, y compris ceux des travailleurs migrants, conformément aux normes de l'OIT », et, surtout en tant que société nationale ou transnationale, « [orienter ses]activités vers la justice économique et écologique. »

► **au Parlement et au Gouvernement suisse** : *en complément des engagements et codes de bonne pratique des entreprises, soutenir les efforts qui visent à renforcer l'application de normes fondamentales du travail par des mesures contraignantes pour les États (voir aussi chapitre 5.2.2)*¹⁰⁴.

5.2.2 Promouvoir un commerce mondial équitable et juste

Le processus de libéralisation du commerce mondial se caractérise par des dynamiques variables selon les régions et des accentuations nationales spécifiques. À l'heure actuelle, les échanges se concentrent avant tout sur le commerce intérieur et intrarégional d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de l'Asie-Pacifique. Les pays en développement ne sont que partiellement intégrés au commerce mondial, mais les échanges Sud-Sud sont en progression. Quelques pays en développement ont réussi à gagner des parts de marché grâce à la production de marchandises manufacturées et de services demandant beaucoup de main d'œuvre. Les pays les moins avancés (« Least Developed Countries », LDCs) se retrouvent en revanche marginalisés. Ils ont vu leur part du commerce mondial se réduire à moins de 1% au cours des dernières décennies¹⁰⁵.

D'après la théorie classique du commerce extérieur, l'intégration d'un pays dans le commerce mondial favoriserait une division internationale plus efficace du travail et donc une meilleure utilisation et répartition (allocation) des ressources, tout en permettant de tirer parti de la production à grande

¹⁰⁴ Cf. Stückelberger, Christoph : *Commerce mondial éthique – Un aperçu*, Genève, 2005, p. 88-96 ; Niggli, Peter : *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?*, p. 111 s.

¹⁰⁵ Cf. Koopmann, Georg : « Perspektiven der Doha-Entwicklungsrunde », in : *HWWA-Forum*, n° 6, 2005, p. 395 ; Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 119 ; Stückelberger, Christoph : *Ethischer Welthandel. Eine Übersicht*, Bern, 2001, p. 22-27, p. 32.

échelle (rendement d'échelle). Elle entraînerait ainsi des améliorations en termes de croissance, d'emploi, de revenus et de diversification des produits dans les pays concernés. Toujours selon cette théorie, la croissance économique augmenterait aussi le revenu national qui, pour autant qu'il soit investi dans l'éducation, la santé et l'infrastructure des transports, crée les conditions de la prospérité future.

Or, on constate que ces effets positifs ne se manifestent pas automatiquement. Au contraire, dans de nombreux pays en développement, la libéralisation du commerce a provoqué une dégradation des échanges en termes réels (terms of trade). En raison de leur production d'exportation peu diversifiée, ces pays sont plus vulnérables aux chocs externes et plus exposés aux fluctuations ainsi qu'aux chutes de prix. C'est particulièrement vrai pour le marché des matières premières. Qui plus est, une économie d'exportation axée sur les matières premières et les produits peu transformés n'entraîne qu'une hausse limitée de la productivité dans les autres secteurs¹⁰⁶. Enfin, une économie nationale tournée davantage vers les produits d'exportation que vers le marché interne peut aggraver les inégalités. Ainsi, il est vrai que dans de nombreux de pays, les zones franches d'exportation ont permis d'augmenter le taux d'activité professionnelle des femmes. Mais souvent, les avantages en termes de coûts de production – critère déterminant pour l'exportation – reposent sur des discriminations salariales à l'encontre des femmes et des conditions de travail précaires, tant pour les hommes que pour les femmes¹⁰⁷.

Les expériences très variables des pays en matière de libéralisation des marchés se reflètent dans les négociations autour des réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lesquelles régissent aujourd'hui environ 95% du commerce mondial. Alors que le cycle de négociations lancé à Doha (Qatar) est sur le point de se terminer avec la Conférence

¹⁰⁶ Cf. PNUD : *Making Global Trade Work for People*. New York 2003, p. 21-30 ; Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 43 ss.

¹⁰⁷ Cf. Young, Brigitte/Hoppe, Hella : *The Doha Development Round, Gender and Social Reproduction*, Berlin, New York 2003 (FES Dialogue on Globalization, n° 7), p. 27 s.; Peralta, Athena : *Women and Economic Globalisation. A discussion paper*, Genève 2004, p. 21-25.

ministérielle de décembre 2005 à Hong Kong, la question centrale qui se pose est de savoir si le calendrier de mise en œuvre initialement fixé pourra être tenu. En effet, en 2003, la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) avait déjà échoué en raison de divergences quant à la portée et à la priorité des objectifs de développement. Ces différentes positions au sein de l'OMC s'expliquent par les politiques actuelles des États membres, marquées par les inégalités socio-économiques, le protectionnisme et le soutien aux productions nationales¹⁰⁸.

Le protectionnisme agricole des pays industrialisés a des répercussions particulièrement négatives sur la politique de développement. Les protections douanières et les subventions intérieures et à l'exportation limitent l'accès de ce marché aux pays en développement. Les États de l'OCDE dépensent chaque année plus de 300 milliards de dollars US pour protéger leur agriculture. Les pays en développement se voient ainsi interdire les débouchés agricoles que représenteraient les pays industrialisés, alors que des produits d'importation bon marché provoquent l'effondrement de leurs propres marchés agricoles, ce qui a de graves répercussions sur les populations rurales et leur sécurité alimentaire. Et là encore, ce sont souvent les femmes et les jeunes filles qui sont les plus touchées. Elles compensent alors la précarité alimentaire et les pertes de revenu par un surcroît de travail et des restrictions dans leur propre alimentation. Dans beaucoup de pays, leur situation est encore aggravée par les inégalités d'accès aux ressources économiques et à la participation politique¹⁰⁹.

L'accès au marché des pays industrialisés est régulé non seulement par des restrictions tarifaires (droits de douane par exemple), mais aussi par des dispositions non tarifaires. Dans quelle mesure faut-il intégrer des normes

sociales et environnementales dans les règles de l'OMC pour en faire des restrictions commerciales non tarifaires ? Sur cette question, les avis sont divisés. Les partisans de cette introduction argumentent que les droits humains, tels qu'ils figurent par exemple dans les normes fondamentales du travail de l'OIT¹¹⁰, ont une valeur universelle et ne sauraient donc dépendre du degré de développement économique d'un pays. Ils relèvent en outre que le dumping social et écologique présente une menace pour la paix sociale et pour la couverture durable des besoins vitaux. Les opposants craignent en revanche que ces normes ne soient utilisées abusivement comme barrière protectionniste par les pays du Nord, qu'elles entraînent des distorsions de la concurrence, et que le fait qu'elles visent surtout l'économie d'exportation ne limite leur efficacité¹¹¹. Dans l'optique de l'analyse menée ici, la prise en compte par l'OMC de normes sociales et environnementales, et en particulier des normes fondamentales travail, est justifiée. Mais les pays industrialisés seront d'autant plus tenus d'écouter les revendications des pays en développement, notamment dans le domaine agricole, et de les appliquer au sein de l'OMC.

Dans le cycle actuel de négociations de l'OMC, les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) revêtent une importance cruciale, en particulier pour la garantie du service public universel (surtout dans le secteur de l'eau) et des prestations sociales (surtout dans l'éducation et la santé). Il importe donc de résister ici aux pressions de la privatisation, et de veiller à ce que la libéralisation ne menace pas le service public en Suisse¹¹².

108 Cf. KEK: *European Churches living their faith in the context of globalisation*, chap. 6.3 ; PNUD: *Making Global Trade Work for People*, p. 70; Koopmann, Georg : *Perspektiven der Doha-Entwicklungsrunde*, p. 395 ; EKD : *Schritte zu einer nachhaltigen Entwicklung. Die Millenniumsentwicklungsziele der Vereinten Nationen*. Eine Stellungnahme der Kammer für nachhaltige Entwicklung der EKD zur Sondervollversammlung der Vereinten Nationen im September 2005, Hannover 2005, p. 13 s.

109 Cf. Studer, Lilian : *Ohne Frauen keine Nahrung*, Berne 2004 (BFA-Impulse, n° 1/2004), 1-36 ; Young, Brigitte/Hoppe, Hella ; *The Doha Development Round, Gender and Social Reproduction*, Berlin, New York 2003 (FES Dialogue on Globalization, n° 7), p. 19-22 ; Peralta, Athena : *Women and Economic Globalisation*, p. 22.

110 Les normes fondamentales du travail de l'OIT recouvrent la liberté d'association (liberté syndicale), le droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, et l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

111 Cf. Stückelberger, Christoph : *Commerce mondial éthique – Un aperçu*, Genève, 2005, p. 110 s.; Prove, Peter : « Hintergrund zu den Kernforderungen der Handelskampagne », in : *Handel für den Menschen. Grundlagen und Argumente zur internationalen Kampagne*, éd. par Christoph Stückelberger et Patrik Meier, Berne, 2003 (BFA Impulse, n° 5), p. 11-21.

112 Cf. Jäggi, Monika/Hochuli, Marianne : *Das WTO-Dienstleistungsabkommen und die Schweiz. Analyse der GATS Verpflichtungslisten der Schweiz in den Dienstleistungsbereichen des Service public*, Zürich, 2003, p. 1-23.

S'agissant des services financiers, on estime qu'une libéralisation de ce secteur devrait contribuer à renforcer l'économie suisse. Mais pour les pays en développement, la situation est toute différente : la libéralisation de ces services pourrait entraîner une baisse de compétitivité des banques indigènes, qui opèrent surtout à l'échelle nationale, et porter ainsi préjudice aux petits emprunteurs (voir aussi chapitre 5.2.1)¹¹³.

En résumé, on peut donc affirmer que la juste pondération (balance globale) entre liberté et justice, participation et solidarité ne pourra s'établir qu'au moyen d'un calendrier politique conçu de manière à ce que l'ouverture des marchés dans le système commercial multilatéral laisse aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante. En effet, il importe que ces pays disposent de la latitude politique et économique nécessaire pour mettre en œuvre des stratégies définies souverainement¹¹⁴. Pour qu'une libéralisation complète du commerce et de l'accès aux marchés au sein de l'OMC entraîne une croissance durable et des effets positifs en termes de productivité, d'emplois et de revenus de l'ensemble de la population d'un pays, il faut que des conditions économiques précises soient remplies, et celles-ci varient d'un pays à l'autre¹¹⁵. Les principes de réciprocité, de nation favorisée et d'égalité de traitement entre entreprises indigènes et étrangères qui sous-tendent l'OMC, ne tiennent pas suffisamment compte du degré de développement des pays et de leurs besoins spécifiques¹¹⁶. Des études menées en Inde et en Mauritanie établissent que si ces pays ont pu se positionner avec succès dans le commerce mondial, c'est parce qu'ils ont connu une libéralisation progressive, soigneusement adaptée aux possibilités et aux spécificités de leurs structures et de leurs institutions. Et si l'on regarde l'histoire des pays industrialisés, on constate qu'eux aussi ont

113 Concernant les effets de la libéralisation des services financiers, voir l'exposé de Brigitte Young prononcé lors de la conférence « Bringing the Trade-and-Gender-Agenda Forward : Focusing Commodities, Investment and Labor », le 26 octobre 2004 à Genève (<http://www.fes-geneva.org/eventsFrame.htm>).

114 Cf. UNCTAD: *UNCTAD-Civil Society dialogue*, New York/Geneva, 2002; Niggli, Peter : *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?*, p. 115 s.

115 Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 42 s. ; PNUD : *Making Global Trade Work for People*, p. 70.

116 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 145 ; PNUD : *Making Global Trade Work for People*, p. 70.

appliqué pendant longtemps des barrières douanières pour protéger certains secteurs de leur économie, jusqu'à ce que ceux-ci soient prêts à affronter la concurrence internationale¹¹⁷. C'est pourquoi il faut viser à un juste équilibre entre les principes généraux de l'OMC (nation favorisée, réciprocité, égalité de traitement, etc.) et le traitement spécial et différencié à accorder aux pays en développement et au renforcement de la souveraineté politico-économique de ces derniers. Cette nécessité est régulièrement soulignée dans les prises de position de l'ARM, du COE et de la KEK concernant le commerce mondial¹¹⁸.

Recommandations de la FEPS

- **au Parlement et au Gouvernement suisse : s'engager pour**
 - *un renforcement du système commercial multilatéral fondé sur le principe d'une participation égale en droit*¹¹⁹ ;
 - *une stabilisation du marché intérieur des pays en développement dans le secteur agricole, en particulier chez les pays possédant une forte agriculture de subsistance*¹²⁰ ;
 - *des accords commerciaux multilatéraux qui laissent aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante pour qu'ils puissent appliquer des stratégies commerciales et de développement définies souverainement en fonction des capacités et des spécificités de leurs structures et institutions natio-*

117 Cf. *ibid.*, p. 21-49 ; Stükelberger, Christoph : « Welthandel zwischen Liberalisierung und Neo-Protektionismus », in : *Handel für den Menschen. Grundlagen und Argumente zur internationalen Kampagne*, éd. par Christoph Stükelberger et Patrik Meier, Berne 2003 (BFA Impulse, n° 5), p. 4-6.

118 Source : voir ci-dessus chapitre 3.2.

119 Les accords bilatéraux sont souvent problématiques du point de vue de la politique du développement, car ils affaiblissent la position de négociation des pays économiquement faibles.

120 Cf. Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas/ EPER : « Agrarhandel, Priorität für Ernährungssicherheit », in : *Handel für den Menschen. Grundlagen und Argumente zur internationalen Kampagne*, éd. par Christoph Stükelberger et Patrik Meier, Berne, 2003 (BFA Impulse, n° 5), p. 40.

nales¹²¹. Ce qui implique notamment de renforcer le principe du traitement spécial et différencié (« special and different treatment ») et d'élargir les « catégories développement » de l'OMC¹²² ;

- un meilleur accès des pays en développement aux marchés, notamment pour les biens où ils disposent d'un avantage comparatif, en donnant la priorité aux produits obtenus dans le respect des principes de durabilité sociale et écologique ;
- un encadrement approprié des restructurations de l'agriculture suisse qui en résulteront, de manière à atténuer leur impact social et faire en sorte qu'elles respectent les critères d'une agriculture durable et garantissent la survie des petites exploitations lorsque cela est approprié ;
- la coopération entre l'OMC et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en veillant à l'articulation entre les Accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle (ADPIC/TRIPS) et la Convention sur la biodiversité ;
- l'intégration des normes fondamentales du travail de l'OIT dans les règles de l'OMC ;
- « la mise en œuvre des conventions internationales concernant les droits économiques, sociaux et culturels, tels que le Pacte des

121 Cf. Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas/ EPER : *Quel commerce pour quel développement ?* Berne, 2005 (dossier n° 4), p. 9. Cette exigence d'une possibilité pour les pays en développement de définir souverainement leur politique économique figure également dans le plan d'action d'Accra : Les gouvernements de pays aux économies fortes y sont appelés à « respecter, dans leurs négociations commerciales, les besoins des citoyens des pays dont l'économie est vulnérable, afin de protéger leurs marchés agricoles et leurs industries émergentes, et [à insister] auprès de ceux dont les économies sont faibles afin qu'ils défendent les intérêts de leurs peuples. »

122 Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 166. La catégorie développement permet d'exclure les denrées alimentaires de base des dispositions de l'OMC. Cf. Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas/ EPER : « Agrarhandel, Priorität für Ernährungssicherheit », in : *Handel für den Menschen. Grundlagen und Argumente zur internationalen Kampagne*, éd. par Christoph Stückelberger et Patrik Meier, Berne 2003 (BFA Impulse, n° 5), p. 36 ; Evangelische Kirche von Westfalen : *Globalisierung. Wirtschaft im Dienst des Lebens. Stellungnahme der Evangelischen Kirche von Westfalen zum Soesterberg-Brief*, p. 32.

Nations Unies de 1966, [...] au travers de dispositions prises au niveau national et de leurs relations internationales. »¹²³ ;

- une évaluation des conséquences sexospécifiques de la libéralisation des services prévue par le futur Accord GATS de l'OMC, et une protection appropriée des secteurs sensibles du service public ;
 - « [un soutien aux] efforts faits pour améliorer l'accès de la population à la terre, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation et [mettre] un terme à la privatisation de ces secteurs lorsqu'elle n'est pas au bénéfice des pauvres. »¹²⁴ ;
 - une libéralisation des services du GATS qui ne touche que les secteurs (par ex. télécommunications) où elle profite aux êtres humains, aux consommatrices et aux consommateurs et génère des emplois. Lors de décisions concernant une éventuelle libéralisation, veiller à ce que le maintien de la diversité culturelle (par ex. dans le secteur de l'éducation) soit garanti ;
- **aux Églises membres et aux paroisses** : soutenir activement les recommandations énoncées ci-dessus auprès des responsables politiques dans leur région ;
- **aux paroisses et aux Églises membres** : consommer dans leurs propres institutions des produits issus du commerce équitable, et contribuer ainsi à stimuler la demande de ces produits et faire en sorte qu'elle devienne un principe de base du commerce¹²⁵.

5.2.3 Stabiliser les marchés financiers

Les marchés financiers mondiaux se caractérisent par d'énormes liquidités : moins de 5% des moyens disponibles suffisent à financer le chiffre d'affaires du commerce mondial et des investissements étrangers directs.

123 Recommandation du plan d'action de l'ARM d'Accra, pt. 2.5.

124 Ibid., pt. 2.7.

125 Les Églises sont invitées par l'ARM à favoriser le commerce équitable, à sensibiliser à cette question et à montrer « que c'est une solution de remplacement pour les pratiques commerciales inéquitable » (ibid., pt. 1.4).

Ce déséquilibre est le résultat de vastes processus de libéralisation entrepris pour des raisons politiques avec le soutien des institutions financières internationales, et qui ont été rendus techniquement possibles par les technologies modernes de l'information et de la communication.

L'une des caractéristiques de cette évolution est la concentration croissante dans le secteur bancaire. Celle-ci est liée à l'apparition de nombreux mécanismes financiers qui ont pour but d'exploiter les différences de change ou d'intérêts réelles ou spéculatives au niveau international. Autre trait marquant de ces marchés globalisés : la présence d'investisseurs institutionnels. Leur activité comprend la gestion de fonds à effet de levier élevé (« *hedge funds* » ou fonds spéculatifs) dans lesquels des investisseurs fortunés placent des sommes très importantes. Extrêmement spéculatifs, ces fonds, comme on a pu le voir ces dernières années, peuvent déstabiliser l'ensemble du système financier international¹²⁶. Ils opèrent surtout depuis des centres financiers offshore. Le Forum de stabilité financière internationale (Financial Stability Forum FSF, fondé en 1999) écrit à propos de ces derniers que l'absence de réglementation adéquate et le non-respect des normes internationales et d'un contrôle effectif dans les centres offshore représentent une menace potentielle permanente pour le système financier international. En cas de crise, les risques d'une extension augmentent du seul fait de la masse des capitaux placés et échangés. En raison de leur opacité, les centres offshore sont devenus des plaques tournantes du blanchiment d'argent d'origine criminelle. Ce sont en outre des « paradis fiscaux » qui font baisser les revenus fiscaux des États nationaux¹²⁷. La corruption, le blanchiment d'argent sale et la soustraction d'impôts par l'évasion fiscale sont en totale opposition avec un commerce équitable et juste.

S'il est vrai que les crises financières (globales) ne résultent pas d'un facteur unique, il n'en demeure pas moins que les énormes liquidités engagées de façon toujours plus spéculative sur les marchés mondiaux de la finance en sont l'une des principales causes. Lors des dernières crises au Mexique, en Asie et en Argentine, d'importants volumes de liquidités avaient été

126 Pour une analyse détaillée de l'apparition de marchés financiers mondiaux et de leurs caractéristiques, cf. : Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 63–69.

127 FSF, cité d'après Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 102.

investis à court terme dans des pays émergents prometteurs, ce qui avait entraîné une forte réévaluation de leurs monnaies nationales. Lorsqu'on s'est rendu compte que ces marchés avaient été nettement surestimés, un mouvement inverse s'est déclenché, encore accentué par des spéculations de dévaluation. Ces brusques mouvements de capitaux ont provoqué un effondrement brutal des cours de la monnaie et de l'économie nationale de ces pays¹²⁸.

Les conséquences sociales et économiques de ces crises sont dramatiques. Des Églises (notamment en Argentine et en Indonésie) ont lancé des appels pour attirer l'attention sur ce problème. Ces crises aggravent les inégalités existantes et créent de nouvelles situations d'instabilité socio-économique et politique. C'est ainsi que des millions d'êtres humains de la classe moyenne se sont retrouvés acculés au chômage et à la pauvreté (voir aussi graphique 1 du chapitre 5.2.1). Et une fois encore, ce sont les femmes qui sont les premières touchées. À la suite de la crise financière en Asie par exemple, nombre d'entre elles ont non seulement perdu leur emploi, mais aussi dû compenser parallèlement les pertes de revenu de leur mari par un surcroît de travail dans le secteur informel ou en migrant à l'étranger, souvent pour y travailler comme employée de maison sous-payée ou dans l'industrie du sexe. Les flux migratoires liés aux crises financières ont été statistiquement quantifiés par l'OCDE sur la base des revenus issus de transferts des migrants à leurs familles dans leur pays d'origine¹²⁹.

Le modèle Globalance part du principe que le pouvoir que génèrent la spéculation et l'accumulation des capitaux doit s'accompagner d'un très grand sens des responsabilités dans la gestion et la régulation des marchés financiers. Une architecture financière globale qui vise la stabilité doit suivre des

128 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 73–77; Mercier, François : *Explosive Internationale Finanzkrisen. Analysen und Lösungen im Dienst der Armutsbekämpfung*, Bern, 2003 (BFA-Impulse N°. 6/2003), p. 11 ss. ; Conseil synodal des Églises réformées Berne – Jura – Soleure : *Pour la mondialisation de la justice*, p. 10 s.

129 Cf. Young, Brigitte : « Entwicklungsfinanzierung, Finanzkrisen in Asien und die 'Feminisierung der Menschlichen Sicherheit' (human security) », in : *Femina Politica*, n° 11, 2002, p. 38–48 ; Truong, Thanh-Dam : *Organized Crime and Human Trafficking*, Den Haag 2001 ; Peralta, Athena : *Women and Economic Globalisation. A discussion paper*, Genève, 2004, p. 27.

stratégies différenciées. Il convient en priorité de stabiliser les marchés des devises afin de restreindre les mouvements de cours (volatilité). On peut y parvenir sur le long terme par des regroupements régionaux (zones monétaires), et à court et moyen terme par une hausse des coûts de transactions sur les mouvements de capitaux, autrement dit par la taxation des transactions financières. La réforme des institutions financières internationales et de la surveillance financière revêt aussi une grande importance. En effet, la surveillance financière a également pour but de réduire la volatilité des cours par le contrôle, la transparence et la prévention¹³⁰.

Recommandations de la FEPS

- ▶ *au Parlement et au Gouvernement suisse : s'engager pour*
 - *examiner de nouveaux mécanismes de financement à effet incitatif (voir aussi 5.3.1), et les mettre en œuvre (voir aussi chapitres 5.2.4 et 5.3.1)¹³¹ ;*
 - *introduire la taxation des transactions financières d'après les modèles élaborés par Tobin et Spahn, en vue de stabiliser les marchés financiers et de financer la lutte contre la pauvreté¹³² ;*
 - *soutenir les stratégies du Forum de stabilité financière, notamment en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment*

¹³⁰ Cf. Niggli, Peter: *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?*, p. 101 s.; Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 92 ss., 97 ss., 100 ss.

¹³¹ Cette appel s'adresse en particulier au Gouvernement suisse qui, dans son rapport sur l'ONU de 2005, s'est explicitement prononcé contre ces instruments. Cf. *La Suisse et l'ONU. Rapport du Conseil fédéral 2005*, Berne, 2005, p. 32.

¹³² Des frais de transaction seraient prélevés sur les mouvements de capitaux spéculatifs. L'impôt sur les transactions financières selon le modèle à deux étages de Spahn prévoit un coefficient annuel très bas sur les gains de change réguliers. Vu l'importance du volume de capitaux en quête de placement, celui-ci permettrait néanmoins de dégager des recettes fiscales considérables, qui pourraient être affectées à la lutte contre la pauvreté. Par rapport à la taxe Tobin, le modèle Spahn innove en ce sens qu'il prévoit un coefficient annuel nettement plus élevé pour les gains spéculatifs qui dépassent un cours normal prédéterminé.

d'argent et le contrôle et la transparence des centres offshore et des fonds spéculatifs (hedge funds)¹³³ ;

- *aux Églises des pays frappés par des crises financières et à leurs partenaires en Suisse (missions et œuvres d'entraide) : donner une image précise des conséquences sociales et économiques dévastatrices des crises financières, en s'appuyant sur les expériences diaconales des Églises. Sur la base de ces expériences, les Églises partenaires en Suisse pourront s'engager plus efficacement et avec des propositions concrètes pour la stabilisation des marchés¹³⁴.*

5.2.4 Sauvegarder durablement la création

Depuis toujours, l'être humain a exercé un impact sur l'écosystème local. Mais avec le développement de l'industrialisation au XIX^e siècle et la forte croissance démographique du XX^e siècle, la consommation des ressources naturelles et la pollution de l'environnement ont pris des proportions dramatiques. La mondialisation a une influence aggravante sur ces processus. La généralisation des modèles de consommation et des modes de production des pays industrialisés s'est traduite par une augmentation de la consommation des ressources. Parallèlement, la pollution engendrée par le trafic et les transports s'accroît du fait de l'intensification des échanges internationaux. Il en résulte une série de problèmes urgents, comme le recul de la biodiversité, la destruction des forêts, les changements climatiques

Le principal avantage de ce système est de décourager les attaques spéculatives de grande ampleur. Spahn, Paul : *Zur Durchführbarkeit einer Devisentransaktionssteuer. Gutachten im Auftrag des Bundesministeriums für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* (Bonn), Frankfurt a.M., 2002 ; Stückelberger, Christoph : *Ethischer Welthandel. Eine Übersicht*, Bern, 2001, p. 194 s. ; Wahl, Peter : *Internationale Steuern. Globalisierung regulieren, Entwicklung finanzieren*, Berlin, 2005, p. 24–27 ; United Nations : *Report of the Technical Group on Innovative Financing Mechanism*, New York, 2004, p. 31 ss.

¹³³ Le plan d'action de l'ARM à Accra accuse aussi la spéculation d'être le principal responsable des crises financières. Il recommande ainsi « [d'inviter] le FMI, les gouvernements et le secteur privé à créer des mécanismes plus justes afin de stabiliser les marchés financiers et limiter la spéculation, afin de diminuer le nombre des victimes des crises financières. » (pt. 4.2).

¹³⁴ Cf. KEK : *European Churches living their faith in the context of globalisation*, chap. 6.5.

et la diminution de la couche d'ozone, la dégradation du sol, ou encore la raréfaction de l'eau douce¹³⁵. Voici une brève présentation de certains de ces problèmes.

Il est difficile de prédire quelles seront les conséquences exactes des changements climatiques. Cependant, des études scientifiques estiment que les modifications dues à l'activité humaine auront des répercussions significatives et irréversibles sur les écosystèmes, et donc sur le niveau des océans, la production alimentaire, l'accès à l'eau, la biodiversité et la santé humaine. Selon les recherches les plus récentes, un réchauffement de 2°C dépasserait les capacités d'adaptation de la nature, et aurait ainsi des conséquences extrêmement graves pour l'humanité. La diminution de la couche d'ozone vient encore accentuer les bouleversements observés actuellement¹³⁶. En outre, les émissions globales générées par le trafic aérien, en constante augmentation du fait de la mondialisation, se révèlent particulièrement néfastes pour le climat¹³⁷.

Il sera donc indispensable de réduire notablement la consommation d'énergies non renouvelables dans les pays industrialisés, et d'au moins la stabiliser dans les pays en développement. À l'avenir, l'augmentation massive des prix du pétrole touchera de nombreux secteurs de la vie et exigera des restructurations en conséquence. Ces prochaines années, la politique énergétique redeviendra un sujet de préoccupation majeur, compte tenu de la diminution des réserves pétrolières et des choix qui devront nécessairement être faits dans le domaine de l'énergie nucléaire (voir aussi chapitre 5.2.5).

Dans le secteur de l'eau, la situation se révèle tout aussi dramatique. Selon les estimations de l'ONU, d'ici 50 ans au plus tard, au moins deux milliards d'êtres humains souffriront dans le monde entier de la pénurie d'eau douce. Aujourd'hui déjà, 6000 enfants meurent chaque jour de maladies

135 Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 325.

136 Cf. WBGU : *Über Kioto hinaus denken. Klimaschutzstrategien für das 21. Jahrhundert*, Berlin, 2003, 11–22.

137 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 358 s.

provoquées par une eau souillée. La raréfaction de l'eau augmente en outre les risques de conflits internes et entre États autour des droits qui y sont attachés. C'est pourquoi l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale est de garantir l'accès à l'eau en tant que droit humain et condition essentielle de la vie¹³⁸. Il convient d'accorder une attention particulière à l'eau utilisée par les femmes pour l'approvisionnement du ménage, et à celle nécessaire aux activités productives de l'économie de subsistance. Le problème de la pénurie d'eau est étroitement lié à la dégradation croissante des sols (dégradation des terres et désertification)¹³⁹.

La faune et la flore sont menacées dans leur biodiversité tant par la disparition des espèces que par l'appauvrissement génétique. C'est ainsi que jour après jour, 50 à 100 espèces animales ou végétales disparaissent à cause de la déforestation et de l'agriculture intensives, de la dégradation des sols et des eaux, de la pollution atmosphérique. Or, la diversité des espèces est un élément important de la richesse de la Création divine¹⁴⁰.

Face à la gravité de ces problèmes écologiques, le modèle du développement durable a vu son importance s'accroître au cours des dernières décennies, en particulier depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992) et celui de Rio+10 à Johannesburg (2002). La nécessité d'assurer un environnement durable est également évoquée dans le 7e objectif du Millénaire de l'ONU (voir encadré).

138 Cf. Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil, Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), Conférences des évêques du Brésil et de Suisse : *Déclaration œcuménique sur l'eau en tant que droit de la personne et bien public*, 2005, p. 1–3; Conseil synodal des Églises réformées Berne-Jura-Soleure : *Pour la mondialisation de la justice*, Berne, 2003, p. 16 s. ; Evangelische Kirche von Westfalen : *Globalisierung. Wirtschaft im Dienst des Lebens. Stellungnahme der Evangelischen Kirche von Westfalen zum Soesterberg-Brief*, p. 33 s.

139 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 329 s., 361.

140 Cf. Stückelberger, Christoph : *Umwelt und Entwicklung*, Stuttgart 1997, p. 24–27, 317–320.

7^e objectif du Millénaire pour le développement :
Assurer un environnement durable

But 9

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales.

But 10

Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

But 11

Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Source : *La Suisse et l'ONU. Rapport du Conseil fédéral, Berne 2005*

Le Sommet de Rio de Janeiro avait admis le principe selon lequel la lutte contre la pauvreté dans le monde nécessite une politique globale de l'environnement, de sorte que les objectifs du Millénaire sont étroitement liés à la défense de l'environnement. Mais l'application de ce principe aux niveaux politique, économique et social par des stratégies et mesures appropriées s'avère insuffisante. Or, sans développement économique et social des pays en développement, il est impossible de réaliser une protection globale de l'environnement, et inversement.

Premiers consommateurs d'énergie au monde, responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, les pays industrialisés jouent toujours un rôle central dans le réchauffement climatique. Il est donc tout particulièrement de leur devoir de veiller à la durabilité économique ainsi qu'à la protection du climat. Parallèlement, on constate que le processus de rattrapage économique des pays émergents a lui aussi un lourd impact écologique, et que des mesures urgentes s'imposent dans ce domaine. À cet égard, la stratégie des pays émergents les plus influents de leur région revêt

une importance grandissante dans le débat international, tant pour la lutte contre la pauvreté que pour le développement durable¹⁴¹.

Une étude de l'Institut allemand de développement s'est attachée à déterminer, à l'aide de différents critères, les pays émergents les plus significatifs en termes d'impact environnemental. Les critères retenus comprennent les émissions de CO₂ (émissions absolues de CO₂ en tonnes ainsi que leur fluctuation, émission de CO₂ par habitant et selon la parité du pouvoir d'achat), et la déforestation (surface forestière actuelle, taux annuel de déforestation). Outre les pays industrialisés, l'étude établit que sur le plan de la consommation des ressources et des atteintes à l'environnement, dix pays émergents jouent un rôle déterminant à l'échelle mondiale : l'Égypte, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Mexique, la Russie, l'Afrique du Sud et la Thaïlande. L'Indonésie et le Brésil viennent en tête de ce groupe¹⁴². Du point de vue de la politique environnementale, il est donc d'une extrême importance que de petits pays comme la Suisse puissent aussi influencer sur ces pays au travers de collaborations stratégiques, scientifiques et techniques et de transferts technologiques – comme elle le fait déjà avec la Chine dans le secteur des technologies environnementales.

L'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie relève à ce propos, et à juste titre, que le Sud devrait quitter « le sentier du développement de rattrapage » et s'efforcer de « franchir le pas vers les infrastructures post-fossiles » : « Il convient de privilégier des solutions nationales spécifiques plutôt que l'importation d'infrastructures inadaptées. »¹⁴³

Au-delà du resserrement des relations bilatérales, un renforcement de la politique environnementale multilatérale et une coordination internationale des activités nationales correspondantes sont indispensables pour atteindre l'objectif d'un développement durable à l'échelle du globe. Le Pro-

141 Cf. Stamm, Andreas : *Schwellen- und Ankerländer als Akteure einer Partnerschaft*, Bonn, 2004 (DIE Discussion Paper, n° 1/2004), p. 7.

142 Ibid.; et WBGU : *Development Needs Environmental Protection: Recommendations for the Millennium+5 Summit*, Berlin, 2005, p. 13.

143 Dalkmann, Holger et al : *Wege von der nachholenden zur nachhaltigen Entwicklung. Infrastrukturen und deren Transfer im Zeitalter der Globalisierung. Wuppertal Paper*, février 2004.

gramme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), créé en 1972, n'a pas les moyens financiers ni l'autorité nécessaire pour assumer cette tâche, loin s'en faut.

Recommandations de la FEPS

- ▶ **au Parlement et au Gouvernement suisse** : *s'engager pour*
 - « *s'acquitter [des] obligations écologiques comme celles qui figurent dans le Protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique et celui de Carthagène pour la bio-sécurité, [...] fixer de nouveaux objectifs concernant le réchauffement climatique, en vue de réduire les gaz à effet de serre de 60 % d'ici à 2050, et promouvoir de nouveaux accords internationaux concernant la sauvegarde de l'eau, de la Terre et des forêts* »¹⁴⁴ ;
 - *lier plus étroitement protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté dans le processus des Objectifs du Millénaire, et les intégrer concrètement dans les stratégies nationales et internationales concernées ;*
 - *soutenir la création, dans le cadre de l'ONU, d'une institution mondiale de l'environnement dotée d'un mandat fort et de moyens financiers appropriés*¹⁴⁵ *afin de coordonner les efforts dans ce domaine ;*
 - *intensifier les efforts visant à promouvoir le financement d'une politique environnementale globale axé sur le principe du pollueur-payeur dans le cadre de la politique environnementale et économique générale, et introduire à cet effet en priorité des redevances ou impôts pour l'utilisation de l'espace aérien (taxe sur le kérosène) et la navigation (voir aussi chapitre 5.3.1);*
- ▶ **aux Églises membres et à leurs paroisses** : *participer activement à l'« Agenda 21 local », et mettre en œuvre dans leur propre cadre institutionnel des mesures concrètes de promotion du développement durable, notamment sur la base des*

¹⁴⁴ Cf. ARM, *Plan d'action d'Accra*, pt. 2.4.

¹⁴⁵ Cf. Commission des Episcopats de la Communauté européenne : *Gouvernance mondiale. Notre responsabilité pour que la mondialisation devienne une opportunité pour tous. Rapport aux évêques de la COMECE*, Bruxelles, 2001, p. 37.

*recommandations de la Communauté œcuménique de travail Église et Environnement dans les domaines de la consommation d'eau et d'énergie, du nettoyage, des déchets, de la nourriture, des constructions écologiques et de la mobilité respectueuse de l'environnement*¹⁴⁶ ;

- ▶ **aux Églises membres** : *soutenir les efforts des œuvres d'entraide et des missions dans les domaines de l'éthique, de l'éducation et de la pratique environnementales, et appuyer l'engagement de la FEPS, en particulier dans les pays émergents influents (comme la Chine);*
- ▶ **aux Églises membres et aux facultés de théologie** : « *[encourager] le travail en réseaux entre institutions des Églises membres [de l'ARM] pour la recherche en matière d'économie et de questions écologiques.* »¹⁴⁷

5.2.5 Développer et faire usage des technologies en se fondant sur des valeurs

Si les innovations technologiques dans le secteur des transports, de l'énergie et de la communication ont favorisé la mondialisation, on observe de fortes disparités au niveau mondial quant aux possibilités d'accès, d'utilisation et d'application de ces technologies. C'est particulièrement vrai pour les technologies de l'information et de la communication, qui ont connu récemment un essor fulgurant. Le développement technologique est important pour répondre aux besoins humains dans le monde entier et pour lutter contre la pauvreté. Il peut être expression de la responsabilité de l'être humain dans l'utilisation des capacités que Dieu lui a offertes. Mais pour parvenir à l'équilibre global souhaité, le développement et l'usage de ces technologies doivent se fonder précisément sur des valeurs. Il importe

¹⁴⁶ Ex. : Réduction de la consommation d'énergie dans les églises et les presbytères, conservation de biotopes pour des animaux menacés ou protégés. Pour une présentation détaillée de diverses mesures que les paroisses peuvent appliquer dans le cadre de l'Agenda 21 local, cf. Communauté œcuménique de travail OEKU Église et environnement : *Kirche und Umwelt praktisch. Umwelthandbuch für Kirchgemeinden*, Bern, 2002. Voir aussi ARM, *Plan d'action d'Accra*, pt. 1.7.

¹⁴⁷ ARM, *Plan d'action d'Accra*, pt. 1.6.

en particulier de veiller à ce que la liberté de développer des technologies aille de pair avec l'accès équitable à ces dernières.

Les technologies de la communication mettent particulièrement en évidence le « fossé numérique » qui s'est creusé aussi bien entre pays qu'entre groupes de population au sein d'un même pays. Partout dans le monde, les innovations techniques offrent de nombreuses possibilités de se connecter aux réseaux longue distance, comme l'Internet. Ceux-ci utilisent d'ordinaire les lignes existantes. En l'absence d'une telle infrastructure, des réseaux d'accès sans fil peuvent être installés facilement et à peu de frais. L'investissement technique est relativement modeste, mais son financement est une question politique¹⁴⁸. Comme le montrent clairement les débats des Conférences mondiales des Nations Unies sur la société de l'information, il s'agit d'un sujet de société complexe et de portée mondiale.

Autre exemple : les technologies de l'énergie. Le problème de l'énergie est étroitement lié à celui du changement climatique (cf. chapitre 5.2.4). Il est désormais admis que l'utilisation d'énergies fossiles a entraîné ces dernières décennies une forte augmentation de la concentration de dioxyde de carbone, principal responsable des bouleversements climatiques. La demande énergétique croissante des pays industrialisés et des grands pays émergents et la concentration du marché de l'énergie compliquent considérablement un changement de cap dans la politique énergétique. Selon l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie, une diversification de l'offre ne suffira pas : les seules chances de renverser la tendance résident dans l'amélioration de l'efficacité de conversion, dans l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et dans le développement des énergies renouvelables. À l'instar des technologies de l'information et de la communication, les problèmes sont ici moins d'ordre technique que politique : il est nécessaire de créer des conditions cadres qui facilitent cette reconversion puis de s'assurer qu'elles opèrent¹⁴⁹. Le poids des multinationales de ce secteur sur le

marché de l'énergie est, à cet égard, un frein important. Ainsi, le chiffre d'affaires de groupes tels que WalMart, ExxonMobil ou Shell dépasse le revenu national des pays industrialisés de moyenne importance. En même temps, ces multinationales contribuent à la fragilisation des structures étatiques, dans la mesure où les impôts sur les sociétés stagnent ou tendent même à régresser malgré les importants bénéfices réalisés¹⁵⁰.

Recommandations de la FEPS

- ▶ **au Parlement et au Gouvernement suisse** (*pour les technologies de la communication*) : *s'engager au niveau national et international (suivant les recommandations de Pain pour le prochain) pour*
 - *créer un fonds international destiné à développer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication dans les régions concernées des pays pauvres ;*
 - *affecter une partie de l'aide publique au développement au financement de ces infrastructures et des médias communautaires*¹⁵¹ ;
- ▶ **au Parlement et au Gouvernement suisse** (*pour les technologies de l'énergie*) : *établir un partenariat particulier avec les pays en développement, émergents et en transition, afin de promouvoir les énergies du futur par l'exemple donné et par le transfert financier, technologique et de savoir-faire*¹⁵² ;
- ▶ **aux Églises membres et à leurs paroisses** : *prendre en compte et appliquer les recommandations formulées en mai 2005 à Bâle par le « Réseau chrétien européen pour l'environnement » (European Christian Environmental Network ECEN), notamment en ce qui concerne le mode de consommation durable de l'énergie*¹⁵³.

148 Cf. Walke, Bernhard : *Mobile Radio Network*, Sussex, 2001 ; Peyer, Chantal/Jaeggi, Urs A. : *L'information est un bien public : enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information*, Lausanne, 2003 (Repères n° 1/03), p. 2-33 ; Peyer, Chantal : *Who pays for the Information Society? Challenges and Issues on Financing the Information Society*, Berne, 2005 (BFA-Impulse n° 3/05).

149 Cf. Discours de Peter Henricke sur le thème « Weltmacht Energie » lors de l'apéritif du nouvel an de l'Office fédéral de l'énergie de Suisse, le 6.1.2005 à Berne.

150 Cf. Henricke, Peter : *Weltmacht Energie. Herausforderungen für Demokratie und Wohlfahrt*, Wuppertal, 2005.

151 Cf. Peyer, Chantal : *Who pays for the Information Society?*, p. 35-56.

152 Cf. Enquete-Kommission : *Nachhaltige Energieversorgung unter den Bedingungen der Globalisierung und Liberalisierung. Zusammenfassung des Berichts*, Berlin, 2002, p. 84.

153 *La contribution des Églises au développement durable de l'Europe. Appel du Réseau chrétien européen pour l'environnement ECEN, texte commun, éd. par la FEPS et l'ECEN*, Berne 2005.

5.3 Partager le pouvoir

Le partage du pouvoir résulte de la prise de conscience que toute concentration de pouvoir en augmente l'opacité et risque donc d'entraîner des abus. Des valeurs comme la libre participation aux décisions, l'accès équitable aux biens nécessaires à la vie, la solidarité et la responsabilité impliquent un partage du pouvoir. Ce principe vaut pour toutes les structures de la communauté, des plus petites – comme le couple ou la famille – à la communauté internationale, en passant par les entreprises, les communes, les cantons et les États nationaux. Nous verrons aux chapitres suivants quelles sont les mesures qui, dans un monde mondialisé, peuvent contribuer à une répartition équitable du pouvoir tant au niveau international que national¹⁵⁴.

À l'échelon international, la Conférence internationale de l'ONU sur le financement du développement de Monterrey (Mexique, 2002) a abouti à un consensus multilatéral autour d'un calendrier de politique de développement très large (voir encadré). Malgré certaines lacunes, par exemple dans les domaines du développement durable et de l'égalité des sexes, le Consensus de Monterrey, à l'instar des objectifs du Millénaire, est une importante convention internationale pour le développement. Et cela notamment parce que les problèmes structurels qui peuvent mener à des abus de pouvoir liés à la corruption, à l'évasion fiscale et à des déséquilibres du système commercial et financier mondial sont énoncés dans le consensus et le plan d'action qui en résulte¹⁵⁵.

Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey

La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique). Dans sa déclaration finale, elle est parvenue à un consensus autour de six thèmes centraux :

¹⁵⁴ Cf. KEK/CEC : *European Churches living their faith in the context of globalisation*, chap. 6.6.

¹⁵⁵ Cf. United Nations : *Rapport de la conférence internationale sur le financement du développement Monterrey, Mexico, 18–22 mars 2002*, New York, 2002, art. 4.

- mobilisation des ressources financières nationales ;
- mobilisation des ressources internationales : investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé ;
- rôle du commerce international comme moteur du développement économique ;
- accroissement de la coopération financière et technique internationale pour le développement ;
- dette extérieure ;
- résolution des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement.

Recommandation de la FEPS

► **aux Églises** : *s'engager au niveau national, régional et international pour qu'en complément des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU (OMD), les gouvernements nationaux participent activement à la réalisation et à l'approfondissement des objectifs de la Conférence sur le financement du développement de Monterrey et appliquent les engagements qui en découlent.*

5.3.1 Renforcer les plus faibles par les objectifs du Millénaire

Se solidariser avec les plus défavorisés est une expression essentielle de l'amour chrétien. Cette volonté de les soutenir dans l'amélioration de leurs conditions de vie fait aussi partie intégrante d'un ensemble de valeurs comme la justice, l'égalité des droits, le renforcement des capacités (*empowerment*) et la solidarité. La démarche de « Globalance » ne saurait donc en faire abstraction. En effet, si l'on veut éviter que le fossé entre riches et pauvres ne s'élargisse encore davantage, au Sud comme au Nord et entre ces deux hémisphères, la lutte contre la pauvreté doit devenir une priorité absolue. Mais pour y parvenir, il convient de résoudre auparavant la délicate question de savoir si la lutte contre la pauvreté doit aller de pair avec une

limitation de l'enrichissement excessif. La vive controverse soulevée par les salaires exorbitants de patrons d'entreprises et par l'enrichissement illégal de dirigeants politiques est une illustration de ce problème. C'est la raison pour laquelle les œuvres d'entraide protestantes d'Europe ont lié dans leur étude le thème de la lutte contre la pauvreté à celui de la prospérité et de la richesse¹⁵⁶.

En 2000, la communauté mondiale a adopté huit objectifs pour le Millénaire, qui ont été confirmés en septembre 2005 lors du Sommet du Millénaire+5 (voir encadré). Le rapport final présenté en 2005 par Jeffrey Sachs, le conseiller spécial de l'ONU pour les objectifs du Millénaire, met entre autres l'accent sur les investissements publics et leur importance dans la lutte contre la pauvreté d'ici à 2015¹⁵⁷. Il s'agit, premièrement, d'accorder la priorité à la lutte directe contre la pauvreté, de manière à créer les conditions de base pour le développement économique. Cette lutte passe avant tout par des améliorations structurelles dans les pays les moins avancés (LDCs), en particulier en ce qui concerne l'accès pour tous à une éducation et à un système de santé de base, et la promotion de la formation et de l'égalité des chances des filles. Deuxièmement, on doit s'efforcer d'accroître les potentiels productifs des couches de population défavorisées, en investissant notamment dans l'agriculture et le secteur informel. Troisièmement, les secteurs dynamiques déjà présents dans le pays doivent être développés, ce qui requiert des investissements dans les technologies et les domaines novateurs, dans la formation et le transfert technologique, et dans l'infrastructure transfrontalière¹⁵⁸.

156 Cf. Taylor, Michael (éd.) : *Christianity, Poverty and Wealth*. London/Geneva, 2003.

157 Cf. Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies : *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*, Londres, 2005, p. 31–44, 84 ; Martens, Jens : *Der Bericht des UN Millenniumsprojektes « Investing in Development »*, Berlin, 2005, p. 2 ; FEPS : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, Berne, 2005, p. 32.

158 Cf. Messner, Dirk/Wolff, Peter : *Die Millenniums-Entwicklungsziele – Über den Sachs-Bericht hinausdenken*. Bonn, 2005 (DIE Analysen und Stellungnahmen, n° 5), p. 1 s.

Nations Unies : les objectifs du Millénaire pour le développement

- 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4 Réduire la mortalité infantile
- 5 Améliorer la santé maternelle
- 6 Combattre le HIV/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7 Assurer un environnement durable
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les pays en développement ne peuvent apporter qu'une partie des fonds nécessaires à ces investissements. Surtout lorsqu'on sait qu'ils enregistrent, avec les pays en transition, une sortie nette de capitaux de l'ordre de 230 milliards de dollars US (2003) à destination des pays industrialisés¹⁵⁹. C'est pourquoi le Consensus de Monterrey prévoit la mobilisation de ressources financières externes. Les efforts doivent porter d'une part sur l'*augmentation quantitative* de ces ressources :

- *Augmentation de l'aide publique au développement (APD)* : selon les estimations du « rapport Sachs », pour réaliser les objectifs du Millénaire, l'aide publique au développement devra être portée à 135 milliards de dollars US en 2006 et à 195 milliards de dollars US en 2015¹⁶⁰. Lors des préparatifs du Sommet du Millénaire+5, certains pays ont annoncé leur intention d'accroître en conséquence leur APD¹⁶¹. C'est ainsi que les États membres de l'Union européenne ont décidé, en mars 2005, de la porter à 0,7% d'ici à 2015. Dans un premier temps, l'UE s'efforcera d'augmenter

159 Cf. CNUCED : *Rapport sur le commerce et le développement. Aperçu général*, Genève 2004, II.

160 Cf. Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies : *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, résumé*, Londres, 2005, p. 71

161 Cf. EKD : *Schritte zu einer nachhaltigen Entwicklung*, p. 11.

son aide (34,5 milliards d'euros actuellement) à 67 milliards d'euros en 2010, la moitié de cette hausse devant être affectée au continent africain (pour la position du Conseil fédéral, voir note 182).

- *Reconsidérer la question de l'endettement* : Le fort endettement reste le principal frein au développement de nombreux pays. C'est pourquoi les initiatives PPTE I+II¹⁶² constituent une importante contribution à la réduction de l'endettement des pays qualifiés de PPTE par annulation de la dette. Les résolutions PPTE visent à ramener la dette d'un pays à 150% du produit de ses exportations, et le service de la dette à 15% du budget de l'État. La condition préalable est de définir un programme de lutte contre la pauvreté (DSRP). Si les initiatives PPTE ont permis d'abaisser sensiblement la dette moyenne de ces pays, elles ne permettent pas de résoudre les causes structurelles de l'endettement, ni de réagir de façon adéquate à des chocs externes, à des catastrophes naturelles, à de fortes fluctuations du prix des matières premières, ou encore à des catastrophes sanitaires comme le sida. En outre, elles sont insuffisantes pour diminuer durablement l'endettement. La limite du surendettement doit, elle aussi, être redéfinie de façon plus restrictive.
- La résolution du G8 de juin 2005 d'effacer 40 milliards de dollars US de la dette multilatérale de 18 pays pauvres très endettés auprès du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine est un prolongement de l'idée fondamentale des initiatives PPTE¹⁶³. Mais cette décision est critiquée, d'une part parce que la remise de dette est répartie sur une période de 40 ans (!) et que les gouvernements ne peuvent pas prendre d'engagements juridiques fermes sur une aussi longue période, et d'autre part parce qu'elle s'accompagne d'une réduction parallèle des nouveaux crédits accordés par l'International Development Association (IDA), filiale de la Banque mondiale¹⁶⁴.

162 PPTE est l'abréviation de pays pauvres très endettés.

163 Cf. EKD : *Schritte zu einer nachhaltigen Entwicklung*, p. 13.

164 Cf. Reinhard Hermle : *Gleneagles – Der entwicklungspolitische Ertrag des G8-Gipfels 2005*, p. 5 s. (<http://www.venro.org/publikationen/archiv/Gloneagles-Bewertung%20R.%20Hermle.pdf>)

Dès le milieu des années 80, la FEPS s'est engagée, au travers de son Institut d'éthique sociale, en faveur d'un « désendettement créatif » favorable au développement¹⁶⁵. D'un point de vue théologique, la remise de dette est étroitement associée à l'année sabbatique telle que l'instaure l'Ancien Testament. Cette année particulière, qui revient tous les sept ans, culmine dans l'année du Jubilé (après 7 fois 7, soit 50 ans), au cours de laquelle celui qui a dû se défaire de ses biens peut retrouver leur possession¹⁶⁶. C'est du reste pour cette raison que la campagne mondiale de désendettement menée à l'aube du nouveau millénaire a été baptisée « Jubilé 2000 ».

- *Introduction de mécanismes de financement novateurs* :
 - (a) *Impôts internationaux (impôt sur les transactions financières, taxe environnementale)* :

Outre qu'ils dégagent des ressources financières pour la coopération, les impôts internationaux ont l'avantage d'exercer une fonction incitative et de limiter ainsi les aspects négatifs des activités économiques. Diverses formes d'impôts internationaux sont actuellement en discussion¹⁶⁷. L'importance de l'impôt sur les transactions financières a déjà été évoquée au chapitre 5.2.3. Quant aux débats sur les taxes environnementales, ils portent avant tout sur les possibilités de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre du Protocole de Kyoto¹⁶⁸. La taxe ou redevance sur le CO₂ représente à cet égard un précieux instrument¹⁶⁹. La proposition de prélever un impôt sur le trafic aérien, lequel est exclu du Protocole de Kyoto, suscite beaucoup d'intérêt dans le débat politique. Si la taxation du kérosène implique des processus complexes d'harmonisation juridique et reste donc un objectif à long terme, la taxation des billets d'avion

165 Peter, Hans-Balz *et al.* : *Kreative Entschuldung. Désendettement créatif*, ISE-Diskussionsbeiträge 30, Berne, 1990.

166 Lv 25.

167 Cf. Groupe de Travail présidé par Jean-Pierre Landau : *Les nouvelles contributions financières internationales : Rapport au Président de la République*, Paris, 2004.

168 La FEPS s'est déclarée favorable à une taxe sur le CO₂ en Suisse (prise de position de la FEPS, Berne 2005, http://www.sek-feps.ch/media/pdf/stellungnahme/vernehmlassung_CO2_fr.pdf).

169 Cf. Hofer, Walter/Gerster, Richard/Jenni, Roland : *New Sources of development financing: an SDC working paper*, Berne 2005, p. 1–61.

et les redevances pour l'utilisation de corridors aériens pourraient être réalisés assez rapidement, éventuellement sous forme de projets pilotes dans certains pays¹⁷⁰. Certains pays (dont la France) ont déjà annoncé des mesures en ce sens lors du Sommet du Millénaire+5. Le troisième impôt environnemental concerne le trafic maritime, qui, comme le trafic aérien, a fortement progressé. Il est question aussi bien d'une taxe sur les émissions et le transport de matières dangereuses que d'une redevance pour le passage de détroits¹⁷¹.

(b) *Facilité de financement internationale FFI (International Finance Facility IFF)* : La facilité de financement internationale (FFI) prévoit que des pays donateurs lèvent des fonds de l'ordre de 50 milliards de dollars US sur les marchés privés par des emprunts étatiques. Ces pays profiteraient de bons coefficients de solvabilité sur le marché des capitaux et pourraient ainsi refinancer une partie de la FFI grâce aux rendements de ces emprunts. Mais on reproche à ce système de reporter le remboursement des emprunts sur les générations futures et d'opérer dans la logique des marchés financiers. Ainsi, si l'attractivité de la FFI provient en partie des conditions privilégiées accordées aux donateurs sur le marché des capitaux, les investisseurs privés compenseront cela par la faible solvabilité de nombreux pays en développement, qui cofinanceront ainsi indirectement la FFI à des conditions bien plus défavorables¹⁷². L'instrument dit de la « petite IFF », destiné en priorité à la lutte contre des maladies infectieuses, bénéficie aujourd'hui d'un large soutien au sein du G8¹⁷³.

- *Lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale* : On estime entre 1,0 et 1,4 milliard de dollars US le produit du commerce illégal recyclé chaque année dans le circuit économique conventionnel¹⁷⁴. Les centres offshore et les banques illégales opérant sans papiers jouent

170 Cf. Wahl, Peter : *Internationale Steuern. Globalisierung regulieren, Entwicklung finanzieren*, Berlin, 2005, p. 28–30.

171 Cf. *ibid.*, p. 31–24.

172 Cf. *ibid.*, p. 40.

173 Cf. EKD : *Schritte zu einer nachhaltigen Entwicklung*, p. 12.

174 Cf. N.N. : « Geldwäsche bedroht Volkswirtschaften », in : *Handelsblatt*, n° 209, 27.10.2004, p. 25.

un rôle-clé dans ce recyclage. En outre, les centres offshore, comme déjà mentionné au chapitre 5.2.3, servent souvent de « paradis fiscaux » et font ainsi baisser les revenus fiscaux des États nationaux.

- *Investissements étrangers directs* : Les investissements étrangers directs restent la principale source de capitaux pour les pays émergents et les pays en développement. Mais ils sont loin de constituer un remède miracle contre la pauvreté, et cela pour plusieurs raisons¹⁷⁵. D'une part, ces investissements se concentrent sur un groupe restreint d'États. Ainsi, selon les indications de la Banque mondiale pour l'année 2002, quatre pays en développement ont attiré à eux seuls 61% des investissements étrangers directs, contre seulement 4,9% pour l'Afrique subsaharienne. D'autre part, la hausse enregistrée dans les années 90 résulte, entre autres, de privatisations croissantes d'institutions et d'entreprises étatiques. Or, en termes de politique de développement, les privatisations dans les secteurs de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'élimination des eaux usées se révèlent hautement problématiques¹⁷⁶. En règle générale, pour que les investissements étrangers directs contribuent à réduire la pauvreté et favorisent le développement, ils doivent remplir diverses conditions dans l'intérêt des pays émergents ou en développement, comme l'emploi de la main d'œuvre indigène, la création de places d'apprentissage, le respect de normes fondamentales du travail et de normes environnementales.
- *Placements éthiques* : Les placements éthiques ont pour principal avantage d'améliorer la transparence et d'infléchir ainsi la demande sur le marché boursier en faisant également entrer en jeu des critères sociaux et écologiques, de sorte par exemple que les placements dans l'industrie de l'armement ne sont plus recherchés. Les placements éthiques s'appuient sur deux éléments centraux. D'une part, ils impliquent l'existence de fonds socialement responsables, dont la politique de placement obéit à des critères éthiques et de durabilité. D'autre part, ils favorisent la notation éthique (*rating*), dont l'objectif est de rendre plus transparente l'ana-

175 Evangelischer Entwicklungsdienst EED : *Ausländische Direktinvestitionen: Nicht das Allheilmittel für die Armut*, Bonn, 2004.

176 Cf. CNUCED : *Rapport sur le commerce et le développement. Aperçu général*. Genève 2004, II ; EED : *Ausländische Direktinvestitionen: Nicht das Allheilmittel für die Armut*, Bonn, 2004.

lyse et le classement des entreprises en termes d'éthique et de développement durable et d'influer ainsi sur le comportement des investisseurs. Bien que leur part de marché soit encore faible, les placements éthiques montrent déjà des effets positifs, dans la mesure où ils apportent des capitaux à de petites entreprises qui offrent des biens ou des services dans le domaine du développement durable, et qu'ils renforcent les entreprises à orientation éthique cotées en bourse face à la concurrence¹⁷⁷.

- *Lutte contre la corruption* : La corruption – l'usage abusif d'un pouvoir public ou privé à des fins personnelles – est l'un des principaux freins au développement. Ce phénomène détruit aussi de nombreuses sociétés au plan éthique. Une étude consacrée aux Philippines sous la dictature de Marcos montre que dans certains pays, les dessous-de-table versés aux fonctionnaires peuvent dépasser le montant total de la dette accumulée sur une période donnée. Si la corruption atteint une telle ampleur, la responsabilité en incombe d'une part aux dirigeants de pays du Sud, mais d'autre part aussi aux entreprises internationales qui, malgré les directives très strictes de l'OCDE, entretiennent ces pratiques frauduleuses pour obtenir des contrats¹⁷⁸. Dans nombre de pays, la corruption frappe non seulement l'État et l'économie, mais aussi d'autres secteurs comme la justice, l'éducation, la presse, les Églises et les communautés religieuses. La lutte contre la corruption est une condition importante pour concrétiser les valeurs de Globalance, telles que la justice, la liberté, la participation et l'unité. On trouve dans la Bible de nombreux arguments contre la corruption, aucun en sa faveur¹⁷⁹. Aussi les Églises sont-elles appelées à s'engager plus activement dans cette lutte¹⁸⁰, comme

177 Cf. Hochhuth, Stefan : *Ethisches Investment: « Wie ethisch ist die Anlagepolitik der Kirchen? » Eine Analyse der Anlagestrategien der Kirchen in Deutschland und der Schweiz*. ISE-Texte n° 4, 2003, p. 1–36; FEPS-IES/Justitia et Pax/PPP/Action de Carême: *Pour des placements financiers responsables*, Berne, 2000 ; Stückelberger, Christoph : *Fairer Handel mit Kapital*, BFA-Impulse N°. 3/98, Bern, 1998.

178 Cf. Pieth, Mark/Eigen, Peter (éd.) : *Korruption im internationalen Geschäftsverkehr. Bestandesaufnahme, Bekämpfung, Prävention*, Neuwied, 1999.

179 Cf. 2. Ex 23,3 ; Jos 5,23 ; 1 R 15,19 ; Ps 15,1,5 ; Mc 14,10 s.

180 Cf. Stückelberger, Christoph : *Lutte contre la corruption : une tâche urgente pour les œuvres d'entraide, les missions et les Églises*, PPP – Repères 1/00, Lausanne, 2000 ; *Continue Fighting Corruption. Experiences and Tasks of Churches and Development Agencies*, BFA-Impulse 2/03, Berne 2003.

l'ont confirmé les Assemblées générales du COE en 1998 à Harare et de l'ARM en 2004 à Accra. Pain pour le prochain soutient deux programmes de lutte contre la corruption respectivement au sein des Églises et des écoles.

Outre l'augmentation quantitative des moyens financiers, le Consensus de Monterrey préconise un *renforcement de l'efficacité et de la qualité* de la coopération au développement. Cet objectif implique une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds et leurs pays partenaires. Après plusieurs années de consultation, une convention internationale a été adoptée au printemps 2005 à Paris, à la veille de la rencontre ministérielle des États membres du Comité de développement de l'OCDE¹⁸¹. La Suisse a participé activement à cette Conférence et a signé la déclaration de Paris.

Recommandations de la FEPS

- *au Parlement et au Gouvernement suisse : s'engager pour*
 - *porter les fonds de l'aide publique au développement (APD) à au moins 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015, par analogie avec l'objectif que s'est fixé l'UE ;*
 - *porter l'APD à au moins 0,5% du revenu national brut d'ici à 2010 et à 0,45% à court terme, pour maintenir au moins son niveau réel actuel malgré les nouvelles méthodes de comptabilisation¹⁸² ;*

181 Cf. *Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle*. Paris, 2005, p. 5–12.

182 En mai 2005, le Conseil fédéral a décidé de modifier le mode de comptabilisation de l'APD de la Suisse. Cette décision entraîne une augmentation purement comptable de l'ODA de 0,37 % à 0,41% pour l'année 2004. Cette hausse s'explique par le fait que les dépenses engagées en faveur des requérants d'asile et des réfugiés en Suisse durant les 12 premiers mois de leur séjour sont désormais comptabilisées sous l'APD. Cette façon de procéder est certes autorisée depuis 1992 par des dispositions de l'OCDE, mais elle donne faussement le sentiment d'un transfert en faveur de la politique du développement, ce qui n'est pas le cas. Les fonds affectés aux requérants d'asile et aux réfugiés sont versés et dépensés en Suisse, et c'est aussi en Suisse qu'ils ont un impact sur la consommation.

- *soutenir et mettre en œuvre les instruments de financement du développement novateurs qui remplissent une double fonction d'incitation et de financement (voir aussi chapitres 5.2.3 et 5.2.4)¹⁸³ ;*
- *intensifier les efforts de la Suisse visant l'allègement ou l'annulation des dettes extérieures et intérieures¹⁸⁴ ;*
- *soutenir les efforts visant à trouver une solution au problème de l'endettement dû au système et à favoriser une procédure équitable d'annulation de la dette (droit d'insolvabilité)¹⁸⁵ ;*
- *« [faire] appliquer les législations existantes ou en [créer] de nouvelles pour lutter contre toutes les formes d'activité économique criminelle telles que le trafic illégal d'organes humains, d'armes, de drogue, de plantes et de bois, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent »¹⁸⁶ ;*
- *garantir que l'entraide judiciaire en matière fiscale appliquée avec les pays de l'UE, le soit également avec les pays en développement.*
- **aux paroisses et Églises membres :** *augmenter au cours des quatre prochaines années la part des placements éthiques et donc durables à 20 % au moins de l'ensemble des placements de l'Église, et soutenir les programmes œcuméniques de micro-crédits¹⁸⁷ ;*
- *soutenir la lutte contre la corruption, notamment dans les Églises du Sud, en s'appuyant sur les œuvres de mission et d'entraide, sur l'éducation et sur l'information.*

183 Cf. Conseil fédéral suisse : *La Suisse et l'ONU. Rapport du Conseil fédéral 2005*, Berne, 2005. Alors qu'à l'approche du Sommet du Millénaire +5 la situation évolue dans de nombreux pays et que l'on se montre de plus en plus favorable à cette question, le Conseil fédéral suisse, dans son rapport 2005, s'est déclaré en principe opposé à ces nouveaux instruments de financement. La FEPS les soutient par l'intermédiaire de sa représentation auprès de la Commission consultative pour la coopération internationale du Conseil fédéral.

184 Cf. ARM : *Plan d'action d'Accra*, 2004, pt. 2.3.

185 Cf. *ibid.*, pt. 4.1.

186 *Ibid.*, pt. 2.6.

187 *Ibid.*, pt. 1.3. Le plan d'action parle d'« investissements éthiques ». Ceux-ci correspondent aux placements éthiques traités au chapitre 5.3.1.

5.3.2 Renforcer la gouvernance mondiale

5.3.2.1 Supprimer le déséquilibre des forces au sein des institutions financières et commerciales internationales

Le cadre institutionnel du commerce mondial est marqué par un déséquilibre des forces et par des lacunes démocratiques. La structure actuelle des institutions financières et commerciales internationales reflète la domination politique et économique des pays industrialisés et des grands pays émergents, tout en limitant les possibilités de participation et de co-décision des pays en développement. Ceux-ci sont lourdement désavantagés par la répartition des droits de vote et la composition des directions exécutives au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

En ce qui concerne les droits de vote, une distinction est faite entre voix de base et voix proportionnelles, ces dernières étant liées aux parts de capital ou « quotas » du FMI. Si les voix de base restent inchangées, celles qui dépendent des quotas augmentent en raison de l'évolution des contributions au FMI. Au cours de ces dernières décennies, ce système a conduit à la domination des pays économiquement forts, USA, Japon et Allemagne en tête¹⁸⁸. Aujourd'hui, les pays industrialisés possèdent 62% des voix au sein du FMI, et 61% à la Banque mondiale. Parallèlement, la part des voix de base, destinées avant tout à renforcer la représentation des petits pays, est passée de 11,3% à 2,1%. Ce déséquilibre des forces a beaucoup d'incidence sur la politique du développement, car il détermine dans une large mesure l'accès aux possibilités de crédits au sein du FMI¹⁸⁹.

Les directions exécutives des institutions de Bretton Woods comprennent 24 directeurs exécutifs. Ceux-ci représentent 184 pays au total, mais de façon très inégale. C'est ainsi que les pays d'Afrique subsaharienne, bien que

188 Cf. Gerster, Richard : *Eine 7-Punkte Agenda zur Reform des Internationalen Währungs-fonds (IWF)*. 2003, 2 (http://www.gersterconsulting.ch/docs/IWF_Reform_2003.pdf); Conseil synodal des Églises réformées Berne, Jura, Soleure : *Pour la mondialisation de la justice*, p. 12 s. ; Evangelische Kirche von Westfalen : *Globalisierung*, p. 33 ; Niggli, Peter: *La mondialisation, et après... Quel développement au 21^e siècle?*, p. 107 s.

189 Cf. Adaba, Gemma *et al.*: *A Political Agenda for the Reform of Global Governance. A background policy paper*, New York 2003, p. 4 ss. (<http://www.un.org/esa/ffd/1003-IFG-on-govern.pdf>).

constituant le quart des États membres du FMI, n'y disposent que de 4,4% des droits de vote. Et l'on ne dénombre que deux directeurs exécutifs pour 44 pays d'Afrique subsaharienne. Ce déséquilibre dans la composition des directions exécutives touche aussi la représentation des genres, puisque qu'une seule femme siège au Conseil de la Banque mondiale, et deux au Conseil du FMI. Membre du FMI depuis 1992, la Suisse est à la tête d'un groupe qui dispose de 24 droits de vote, et dont font également partie la Pologne, la Serbie-Monténégro, l'Azerbaïdjan, la République kirghize, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Ce groupe représente un poids électoral de 2,88% au sein du Conseil d'administration du FMI (1,62% pour la Suisse, 1,26% pour les autres membres du groupe)¹⁹⁰.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a vu son influence augmenter ces dix dernières années avec l'élargissement de ses pouvoirs décisionnels. Initialement limités aux questions commerciales, ces pouvoirs s'étendent désormais à des domaines comme les investissements, les services et les droits de propriété intellectuelle (voir aussi chapitre 5.2.2). Même si tous les pays membres disposent formellement des mêmes droits au sein de l'OMC (« one country, one vote ») et que l'on y pratique le principe du consensus, divers processus informels au niveau interne vont à l'encontre de prises de décisions démocratiques. C'est le cas notamment des rencontres de haut rang sur invitation de pays sélectionnés (les « mini-ministériels »), et des cercles de discussion informels qui se tiennent en marge des négociations officielles (les « chambres vertes »).

Recommandations de la FEPS

- **au Parlement et au Gouvernement suisse : s'engager pour**
 - renforcer la participation des pays en développement au sein du FMI et de la Banque mondiale à travers une réforme du droit de vote et de la composition des directions exécutives ;
 - renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement (voir aussi chapitre 5.2.2) et supprimer les déficits démocratiques

190 Source : DFF : *Fonds monétaire international (FMI). Feuille d'information*. Berne, avril 2005 (http://www.efd.admin.ch/f/dok/faktenblaetter/efd-schwerpunkte/202_iwf.htm)

*ques au sein de l'OMC, continuer de soutenir financièrement la formation des représentantes et représentants de pays en développement*¹⁹¹.

5.3.2.2 Cohérence politique à l'échelon national et international

Une mondialisation équitable, sociale et écologiquement équilibrée implique la coordination de processus multilatéraux dans les secteurs de la macroéconomie, du commerce et des investissements dans le but de mettre en œuvre des processus sociaux, de développement durable et de politique du développement et de respecter les droits humains¹⁹².

Les incohérences que l'on observe au niveau international sont souvent le reflet d'un manque de coordination intergouvernementale et de la poursuite d'intérêts multiples et souvent opposés au sein des gouvernements nationaux. C'est la raison pour laquelle « le comportement des États-nations en tant qu'acteurs mondiaux est le déterminant essentiel de la qualité de la gouvernance mondiale¹⁹³. »

En 2000, les pays en développement ont reçu 50 milliards de dollars US d'aide publique au développement, mais perdu parallèlement 65 milliards en raison de la politique protectionniste des États industrialisés dans les marchés du textile et de l'agriculture. Cette incohérence devient encore plus flagrante au regard des flux financiers bilatéraux. En 2001, le Mali a reçu 38 millions de dollars US d'aide au développement. Mais sur la même période, les subventions accordées aux producteurs américains de coton lui ont fait perdre 43 millions de recettes sur ses exportations de coton¹⁹⁴. Le débat

191 Cf. ARM : *Plan d'action d'Accra*, 2004, pt. 4.3 ; Buira, Ariel (éd.) : *Challenges to the World Bank and IMF. Developing Country Perspectives*, London, 2003 ; Commission des Episcopats de la Communauté européenne : *Gouvernance mondiale. Notre responsabilité pour que la mondialisation devienne une opportunité pour tous. Rapport aux évêques de la COMECE*, Bruxelles, 2001, p. 26 s.

192 Cf. Floro, Maria/Hoppe, Hella : *Engendering Policy Coherence for Development: gender issues for the global policy agenda in the year 2005*, Berlin/New York, 2005 ; Niggli, Peter : *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21^e siècle?*, p. 108 s.

193 Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, xii.

194 Cf. Kaul, Inge : « Verwirklichung der Millenniumsziele: Die zentrale Rolle Globaler Öffentlicher Güter », in : *Informationsbrief Weltwirtschaft und Entwicklung*, n° 3-4, 2005, p. 7.

sur l'harmonisation politique n'est pas nouveau – depuis le Consensus de Monterrey au plus tard, il est devenu un objectif contraignant pour la communauté internationale. On estime qu'une réforme de la politique agricole internationale pourrait générer un gain de 350 milliards de dollars US d'ici à 2015 dans les pays en développement, dont le niveau de vie s'améliorerait en conséquence¹⁹⁵.

Recommandation de la FEPS

► **au Parlement et au Gouvernement suisse** : *s'engager activement en faveur d'une cohérence politique plus forte dans le système de l'ONU, renforcer l'ONU et ses organisations face au FMI et à la Banque mondiale, et soutenir la création à l'ONU d'un organe mondial de décision pour les questions socio-économiques, comme cela avait été demandé lors de la Conférence de Monterrey, afin de compenser le déséquilibre des forces dans les institutions financières et commerciales internationales*¹⁹⁶.

5.3.2.3 Démocratie et participation parlementaire

Au problème de la sous-représentation des gouvernements du Sud au sein des institutions internationales s'ajoute celui, plus général, de l'absence de contrôle parlementaire démocratiquement légitimé dans les organes internationaux et les institutions multilatérales. La société civile joue à cet égard un rôle important, car elle contribue à rendre transparents et publics les processus décisionnels, et remplit ainsi une fonction complémentaire à la démocratie dans les institutions internationales, qui est représentative mais limitée¹⁹⁷. Quelques parlementaires plaident pour la création d'une assemblée parlementaire aux Nations Unies. Conformément à l'article 22 de la Charte de l'ONU, celle-ci prendrait la forme d'un organe subsidiaire semi-autonome de l'Assemblée générale ou d'une organisation spéciale à fonction

195 Cf. *ibid.*

196 Cf. FEPS : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, p. 37–40.

197 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 440 s., 445–448.

consultative. Elle comprendrait 700 à 900 membres issus des Parlements nationaux qui, dans une étape ultérieure, pourraient aussi être élus¹⁹⁸.

Cette proposition de créer une assemblée parlementaire a recueilli l'adhésion d'une bonne centaine de parlementaires suisses. Ils précisent les raisons de leur soutien dans une lettre ouverte au Secrétaire général : « La représentation de la population et la participation de la société civile renforceront la confiance des citoyennes et des citoyens dans l'ONU, tout en améliorant sa légitimité et son acceptation. »¹⁹⁹

Recommandation de la FEPS

► **au Parlement et au Gouvernement suisse** : *examiner avec bienveillance l'initiative en faveur d'une Assemblée parlementaire aux Nations Unies, et veiller lors de sa création à une représentation équilibrée des régions et des genres et à ce que ses membres restent en contact avec les populations et sociétés civiles qu'ils représentent.*

5.3.3 Biens publics mondiaux comme catalyseurs d'une politique intérieure mondiale

Depuis le début des années 90 et malgré quelques reculs provoqués par des décisions unilatérales, on observe une intensification de la politique internationale. Les grandes conférences mondiales de l'ONU ont permis à la communauté internationale de s'entendre sur des objectifs communs dans les domaines du développement, du développement durable et de l'« empowerment » des femmes. Ces objectifs ont été entérinés en 2000 par la

198 Cf. Comité pour une ONU démocratique : *Internationale Demokratie entwickeln. Für eine Parlamentarische Versammlung bei den Vereinten Nationen. Ein Strategiepapier des Komitees für eine demokratische UNO*, 2004, p. 19 (<http://www.uno-komitee.de/de/dokumente/unpa-paper.pdf>); Bummel, Andreas : « Auf dem Weg zum Weltparlament. Für mehr Legitimität und Bürgernähe der Vereinten Nationen », in : *Blickpunkt Zukunft*, 25^e année, éd. 43, janvier 2005, 3 s.

199 Cf. Comité pour une ONU démocratique : *Offener Brief an UNO Generalsekretär Kofi Annan*, 2005 (<http://www.uno-komitee.de/de/aktuelles/006-Offener-Brief-DE.pdf>), 1 ; Maurer, Peter : « Schweiz muss auf faire Spielregeln achten », in : *Tages-Anzeiger*, 14 février 2005, p. 3.

Déclaration du Millénaire, suivie en 2002 par le Consensus de Monterrey. Ces résultats sont autant d'avancées vers une politique intérieure mondiale fondée sur la coopération. La fourniture de biens publics mondiaux apporterait une autre pierre importante à l'élaboration de cette politique²⁰⁰.

Du point de vue économique, les biens publics se distinguent en général par le fait (a) que tout le monde doit pouvoir en profiter et que les droits de propriété sont difficiles à définir, et (b) que la consommation d'un bien par un utilisateur ne doit pas porter préjudice à la consommation de ce même bien par un autre utilisateur (« non-rivalité »). Comme exemples de biens publics nationaux, on peut citer la défense nationale, l'infrastructure des transports, ou le traitement des ordures et des eaux usées. Tenus sur arrières-fonds de mondialisation et de processus de privatisation généralisés, les débats sur les biens publics sont de plus en plus souvent élargis à la notion de « biens publics mondiaux ». On entend par biens publics mondiaux (BPM) les biens dont tous les pays, tous les êtres humains et toutes les générations tirent profit²⁰¹. Ce qui signifie concrètement que les BPM doivent être considérés au plan politique comme des problèmes qui touchent la communauté internationale dans son ensemble et ne peuvent être résolus au seul niveau national. Les BPM englobent notamment la paix et la sécurité, la lutte contre les maladies transmissibles, le patrimoine commun de l'humanité (environnement, eau)²⁰². Ils ont aussi pour objectif la stabilité financière, l'ouverture du commerce et le partage des connaissances²⁰³.

200 Cf. Caritas Suisse : *Weltinnenpolitik. Entwicklungspolitische Herausforderungen an das 21. Jahrhundert*, Lucerne 2003, p. 13-24 ; Wiczorek-Zeul, Heidemarie : « Globale Öffentliche Güter und Entwicklungspolitik », in : E+Z. *Entwicklung und Zusammenarbeit*, 45^e année, n° 3, 2004, p. 101 ; pour une analyse détaillée des biens publics mondiaux, cf. Kaul, Inge/Conceição, Pedro/Le Goulven, Katell/Mendoza, Ronald U. : *Die Bereitstellung globaler öffentlicher Güter*, New York/Oxford, 2003 ; Office of Development Studies: *Global Public Goods: A key to achieving the Millennium development Goals*, New York, 2003.

201 Cf. Kaul, Inge : « Verwirklichung der Millenniumsziele : Die zentrale Rolle Globaler Öffentlicher Güter », in : *Informationsbrief Weltwirtschaft & Entwicklung*, Sonderdienst, n° 3-4, avril 2005, p. 6.

202 Cf. FEPS, CES, Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil : *Déclaration œcuménique sur l'eau en tant que droit de la personne et bien public*, Berne, 2005.

203 Cf. Secrétariat du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux: *Stratégie et actions pour résoudre les problèmes mondiaux: coopération internationale dans l'intérêt national* (version non publiée du 21 février 2005), p. 4; Ries, Andrea: « Globale öffentliche Güter und Entwicklungszusammenarbeit », in : *ep@brief*, n° 02, 17.05.2004, p. 1-3.

Par le lien systématique qu'elle établit entre politique intérieure et extérieure, la stratégie des BPM permet d'analyser de manière appropriée les problèmes transfrontaliers, et de gagner en cohérence et donc en efficacité grâce à un calendrier harmonisé au plan international. Elle soutient également les États nationaux dans leurs efforts d'aboutir à une division internationale du travail et de résoudre les exigences complexes que celle-ci implique. Si les accords internationaux sont une condition essentielle à l'application du principe des biens publics mondiaux, la mise en œuvre concrète intervient pour l'essentiel au niveau national²⁰⁴.

Financements des biens publics mondiaux

Pour ce qui est de la mise à disposition de biens publics mondiaux, l'inaction politique peut coûter beaucoup plus cher que des mesures préventives. C'est ainsi que les coûts annuels d'une politique de stabilisation des marchés financiers internationaux sont plusieurs fois inférieurs à ceux nécessaires pour sortir d'une crise financière. La même chose est vraie en ce qui concerne les conséquences des changements climatiques ou les pertes pour l'économie publique consécutives au sida, au paludisme et à la tuberculose²⁰⁵.

Le financement des biens publics mondiaux peut s'appuyer sur différents mécanismes et doit être assumé pour l'essentiel par les gouvernements. Certains sont déjà financés par des États nationaux et des institutions multilatérales, mais principalement par le biais de fonds pour la coopération au développement. Selon des études, 15% à 40% de l'aide publique au développement seraient ainsi affectés à des BPM. Le financement par l'aide publique au développement pose des problèmes, dans la mesure où les BPM sont dans l'intérêt propre de chaque pays. C'est pourquoi des voix plaident pour couvrir les coûts supplémentaires qu'engendre l'accès aux BPM par des ressources spécifiques. Les impôts, taxes et redevances d'utilisation sont d'importantes formes de financement des BPM. Il en va de

204 Cf. Secrétariat du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux: *Stratégie et actions pour résoudre les problèmes mondiaux: coopération internationale dans l'intérêt national*, p. 33.

205 Cf. Kaul, Inge : *Verwirklichung der Millenniumsziele: Die zentrale Rolle Globaler Öffentlicher Güter*, p. 7.

même des instruments de financement novateurs et des fonds spéciaux d'organisations internationales. En l'occurrence, il convient de mentionner plus particulièrement le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui met déjà des moyens à disposition pour les BPM. Cet instrument multilatéral prend en charge les coûts supplémentaires de projets servant à la protection de l'environnement mondial, comme la protection de la couche d'ozone et des eaux internationales, la réduction des gaz à effet de serre, ou la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, le Protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005 au niveau international, a permis de concrétiser le principe d'un financement d'un bien public mondial (en l'occurrence la protection du climat) par l'économie de marché, au travers d'un commerce de certificats d'émission²⁰⁶. Outre les fonds publics, les fonds privés jouent aussi un rôle important dans le financement des biens publics mondiaux. En effet, des fondations privées, en particulier aux USA, gèrent une masse financière considérable, dont les ressources sont de plus en plus souvent affectées à des projets d'utilité mondiale. La fondation Melinda et Bill Gates, par exemple, dispose d'une masse équivalente à celle de l'aide publique au développement d'un pays industrialisé de moyenne grandeur, et l'utilise en grande partie pour des biens publics mondiaux, notamment dans le secteur de la santé. Cela étant, le financement de BPM par des fondations privées ou par l'économie de marché nécessite aussi une certaine vigilance. L'exemple des USA montre que c'est grâce à l'abaissement des taux d'imposition maximaux que de telles accumulations de capitaux ont été rendues possibles, et que celles-ci sont donc la conséquence d'une redistribution du bas vers le haut. La fourniture de biens dont la nature « publique » a été reconnue par la société est ainsi de plus en plus privatisée, et par conséquent tributaire du financement volontaire et donc imprévisible de particuliers²⁰⁷.

206 Cf. Martens, Jens/Hain, Roland : *Globale Öffentliche Güter. Zukunftskonzept für die internationale Zusammenarbeit? Ein WEED-Arbeitspapier*, Berlin 2002, p. 20–32; Ott, Hermann E. : « Das Kyoto-Protokoll 2005. Eintritt in das post-fossile Zeitalter? », in : *Politische Ökologie*, n° 91–92, 2005, p. 103.

207 Martens, Jens/Hain, Roland : *Globale Öffentliche Güter*, p. 32.

Recommandations de la FEPS

- ▶ **aux paroisses et aux Églises membres** : *soutenir activement les discussions théologiques et éthiques autour de la question : quels sont les biens communs (mondiaux) sur cette Terre que Dieu nous a donnée en partage, et comment les gérer de façon responsable ;*
- ▶ **au Parlement et au Gouvernement suisse** : *promouvoir et soutenir activement la stratégie des biens publics mondiaux, et surtout son financement, dans le cadre d'un processus coordonné au plan international.*

5.3.4 Créer la paix, promouvoir la sécurité

Au cours des vingt dernières années, les Églises en Suisse et dans le mouvement œcuménique ont régulièrement souligné le fait que la justice, la paix et la sauvegarde de la création étaient étroitement liées. La décennie œcuménique « Vaincre la violence » a contribué à cette sensibilisation, tout comme les nombreuses petites initiatives pour la paix au niveau des paroisses ou les efforts de médiation du Conseil œcuménique des Églises dans les régions en conflit.

Dans un monde où la menace de conflits et de guerres purement interétatiques tend à diminuer, le maintien et la restauration de la paix et de la sécurité – y compris de la sécurité humaine – suppose la résolution de nombreux problèmes socio-économiques et de politique de sécurité²⁰⁸. Dans son rapport final, le « Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement » mis en place par le secrétaire général de l'ONU conclut que, face aux nouvelles menaces transfrontalières, un système de sécurité collective performant se révèle indispensable. Le groupe désigne six types de menaces dont le monde doit se préoccuper aujourd'hui et dans

208 Les liens étroits entre sécurité, développement et droits de l'homme se reflètent également dans les processus actuels de réformes de l'ONU, qui s'articulent autour de trois axes : a) le remplacement de la Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme directement rattaché à l'Assemblée générale de l'ONU ; (b) la réforme du Conseil de sécurité et la mise en place d'une Commission de haut rang de consolidation de la paix ; et (c) la création d'un organe de décision global pour les gestions socio-économiques.

les décennies à venir : (a) la guerre entre les États ; (b) la violence à l'intérieur des États (y compris les guerres civiles) ; (c) les violations massives des droits de l'homme et les génocides ; (d) la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement ; (e) les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ; et (f) le terrorisme et la criminalité transnationale organisée²⁰⁹. Les potentiels de risques se sont accrus avec la mondialisation, car aujourd'hui, aucun État ne peut à lui seul se protéger contre certains dangers qui menacent de vastes régions du monde, voire sa totalité, comme le terrorisme nucléaire ou les maladies infectieuses²¹⁰.

La prévention joue un rôle important pour le renforcement de la paix et de la sécurité collective. C'est ainsi que dans le cadre des réformes de l'ONU, des efforts sont entrepris pour créer, en vertu de l'article 29 de la Charte des Nations Unies, une Commission pour la consolidation de la paix qui s'efforcerait d'empêcher par des mesures préventives que des États ne s'effondrent ou ne sombrent dans la guerre. Cette commission serait aussi une réponse aux nouvelles menaces mondiales, de plus en plus souvent liées à la désintégration d'États²¹¹. Elle aurait pour mission d'« aider à préparer le passage de l'état de conflit à la consolidation de la paix qui doit suivre » et de diriger si besoin est les actions de consolidation de la paix. Les mesures préventives consistent notamment en l'identification précoce des pays en difficulté, afin d'éviter que leur situation ne dégénère en conflits²¹².

Autre problème lié à la prévention de conflits : la responsabilité collective de la communauté mondiale face aux génocides, aux « nettoyages » ethniques et aux crimes contre l'humanité. En principe, il incombe aux États nationaux de protéger leurs populations. Si cette protection n'est pas garantie,

par exemple sous des dictatures qui agissent au mépris des êtres humains, la communauté internationale devrait être habilitée à y suppléer.

Une attention accrue est portée aux formes particulières de violence et de violations des droits humains dont sont victimes les femmes lors de conflits et de guerres, comme le viol et la prostitution forcée. Mais les femmes ne sont pas seulement des victimes potentielles ; elles jouent aussi un rôle important tant dans la prévention et le règlement des conflits que dans la consolidation de la paix. Ce changement de perception de leur rôle dans les guerres, conflits et processus de paix se reflète notamment dans la résolution 1325 de l'ONU, adoptée en octobre 2000 par le Conseil de sécurité²¹³.

Une autre tâche extrêmement importante et prioritaire est d'élargir et de mettre en œuvre les accords et conventions existantes sur la paix et la sécurité. Le fait qu'aucune déclaration finale commune n'ait été adoptée lors de la 7e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, au début de 2005, est très préoccupant. En outre, compte tenu du fait que trois quarts des civils blessés ou tués lors de guerres et de conflits armés le sont par des armes légères et des mines terrestres, il est essentiel que la Convention sur les mines antipersonnel soit ratifiée par davantage de pays, et appliquée dans son intégralité²¹⁴.

Recommandations de la FEPS

► aux paroisses et aux Églises membres :

- *considérer que la sécurité, le développement et les droits humains sont des aspects étroitement liés et les articuler en conséquence*²¹⁵ ;

209 Cf. Nations Unies: *Résumé Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*. New York, 2004, p. 1.

210 Cf. Ozgercin, Kevin/Steinhilber, Jochen : *Toward a More Secure World? The Report of the High-Level Panel on Threats, Challenges and Change*. New York, 2005, p. 3 ; Nations Unies: *Résumé Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*. New York, 2004, p. 16 s.; FEPS : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, p. 14.

211 Cf. Nations Unies : *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, p. 75 (§261).

212 Cf. *ibid.*, p. 76 (§ 264). FEPS : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, p. 25 ss.

213 Cf. Nations Unies (2000) *Résolution 1325* (2000). Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213^e séance, le 31 octobre 2000, New York (S/RES/1325) (2000); Nations Unies : *Déclaration du président du Conseil de sécurité du 28 octobre 2004*, New York (S/PRST/2004/40) ; Conseil de sécurité sur les femmes : *Plan d'action pour la mise en œuvre rapide de la Résolution 1325. Un document de position du Conseil de sécurité sur les femmes*, 2004 (<http://un1325.de/fsr.htm>).

214 Cf. Paes, Wolf-Christian : *Kleinwaffen. Eine Bedrohung für die « dritte Welt »*, Aachen 2002, p. 5.

215 Pour une discussion détaillée, cf. FEPS : *Réformer l'ONU pour la renforcer*, p. 1–60.

- *lutter contre la xénophobie et apporter ainsi une contribution centrale à la paix dans un monde globalisé ;*
- *lutter contre la violence domestique et apporter ainsi une contribution importante à la sécurité humaine et à la décennie « Vaincre la violence » ;*
- *soutenir le COE dans son engagement auprès de l'ONU dans les domaines du désarmement nucléaire et de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires ;*
- *participer à la mise en œuvre de la politique migratoire de la FEPS, et soutenir l'intégration des migrantes et des migrants et leurs relations avec les communes qui les accueillent²¹⁶.*

► **au Parlement et au Gouvernement suisse : s'engager pour**

- *renforcer la concrétisation internationale des résultats de la Conférence de l'ONU sur les armes légères de 2001, notamment dans le domaine du commerce des armes légères, et élargir l'interdiction des mines antipersonnel ;*
- *soutenir le désarmement nucléaire et la lutte contre la prolifération des armes nucléaires ;*
- *élargir le Conseil de sécurité de l'ONU en vue de garantir une meilleure représentation géopolitique de l'Afrique, de l'Amérique latine et des continents asiatique et pacifique ;*
- *inciter la communauté internationale à se mobiliser au plan éthique et politique et à assumer la responsabilité de la protection des populations insuffisamment protégées d'un pays, par exemple en raison du comportement inhumain de dictateurs ou en cas de génocide, et à intervenir pour y suppléer ;*
- *créer une Commission indépendante pour la consolidation de la paix et un Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux*

²¹⁶ FEPS : *Politique de migration, sans papiers et expulsions*. FEPS Focus 4, Berne 2005 ; voir aussi objectif 2.5 des objectifs et stratégies du Conseil de la FEPS (2004) : « Le Conseil soutient l'intégration des Églises issues de l'immigration dans les structures ecclésiastiques et dans la société. » Voir aussi mémorandum de la Conférence des évêques suisses, de l'Église catholique-chrétienne de Suisse, de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, de Caritas Suisse et de l'Entraide Protestante Suisse (EPEP) : *Pour une politique d'asile humaine*, Berne 2003; (http://www.sek-feps.ch/media/pdf/stellungnahme/Menschliche_Asylopolitik_fr.pdf);

Nations Unies (lors de la création institutionnelle de la Commission, il est important de souligner le rôle particulier joué par les femmes dans les guerres et les conflits, dans la prévention de conflits et dans la consolidation de la paix) ;

- *conformément à la Charte de l'ONU, limiter strictement le droit de légitime défense des États à des actions préemptives, c'est-à-dire en cas de menace imminente.*

5.3.5 Renforcer les capacités des femmes – établir des relations de genre plus équitables

L'établissement de relations de genre équitables s'appuie sur des valeurs comme la justice, la participation, la solidarité, la liberté et le renforcement des capacités (*empowerment*). Les interactions entre mondialisation et relations de genre sont complexes et se passent à plusieurs niveaux. Au moins trois processus peuvent être observés²¹⁷ : (a) Les répercussions de la mondialisation sur les conditions de vie et de travail des hommes et des femmes sont très variables. Alors que dans certains pays des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la participation politique et le travail des femmes, dans d'autres, celles-ci sont les premières à souffrir des mécanismes de transformation et d'adaptation²¹⁸. (b) Les processus de mondialisation sont fondés sur des inégalités sexospécifiques. Même si le système de production mondial permet à de nombreuses travailleuses d'obtenir un emploi rémunéré, la production dans les zones franches d'exportation, en tant que maillon de la chaîne de création de valeur à l'échelle mondiale, se fait souvent au prix de discriminations salariales des femmes et de conditions de travail précaires²¹⁹. (c) Les processus de mondialisation entraînent une modification des relations entre les genres, en particulier dans la répartition du travail entre

²¹⁷ Concernant ces mécanismes, cf. Ruppert, Uta : *Aufgaben und Chancen im Rahmen der Globalisierung um die Situation von Frauen in der Gesellschaft zu verbessern. Gutachten für die Enquete-Kommission « Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Chancen »*, Gießen, 2002.

²¹⁸ Cf. UNIFEM : *Progress of the World's Women 2000*, New York, 2000 ; UNRISD : *Gender Equality. Striving for Justice in an Unequal World*, Genève, 2005, p. 5 ss.

²¹⁹ Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 52 s.

secteurs formels et informels. Seule une revalorisation fondamentale de la « *care economy* » – à savoir la production de biens destinés à la famille ou à la communauté – et du travail bénévole, permettra d'analyser ces modifications de façon adéquate. Ce sont souvent les femmes qui compensent ici les coûts sociaux, économiques et écologiques de la mondialisation²²⁰.

Dix ans après la 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Pékin, des études récentes soulignent la nécessité d'intégrer la dimension sexospécifique dans l'analyse des problèmes structurels et macroéconomiques et dans la recherche de solutions politiques à la mondialisation²²¹. Cette question a déjà été traitée dans les chapitres précédents, notamment à propos des marchés financiers globaux, du commerce mondial et de la sécurité collective.

Un autre domaine qui appelle des analyses et des mesures politiques est l'augmentation de la traite des femmes et des enfants, souvent obligés de se livrer dans des conditions dégradantes au commerce sexuel et de s'exhiber dans des spectacles infamants. Ce phénomène est directement lié à la féminisation croissante de la migration internationale, qui est elle-même une réaction à l'insécurité et à la vulnérabilité sociale et économique qu'engendrent les crises économiques et les processus d'adaptation dans les pays en développement ou en transition²²².

Comme on l'a vu au chapitre 5.2.4 à propos du secteur de la santé, les maladies transmissibles sont une menace pour la communauté internationale, car leur dissémination est accélérée par la mondialisation. Le HIV/sida a des conséquences particulièrement graves pour la société. On estime qu'au

220 Cf. Deutscher Bundestag: *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, 310 ss.

221 Cf. UNRISD: *Gender Equality*, p. 28–33 ; Floro, Maria/Hoppe, Hella : *Engendering Policy Coherence for Development: gender issues for the global policy agenda in the year 2005* ; Young, Brigitte/Hoppe, Hella : *The Doha Development Round, Gender and Social Reproduction*.

222 Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 108 ; Mission Permanente de La Suisse auprès des Nations Unies (2005) Assemblée générale, 59^{ème} session. Point 87 b. *Globalization and Interdependence. Women in Development. Statement by Thomas Gas*, New York, 16 November 2004, p. 1–4.

moins 26 millions de personnes âgées de 15 à 49 ans sont séropositives dans le monde. En Afrique, 11 millions d'enfants ont perdu au moins un de leurs parents à cause du SIDA, et ce chiffre devrait atteindre 20 millions d'ici à 2010. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée : en Afrique, 58 pour cent des personnes atteintes du VIH/SIDA sont des femmes, et sur les adolescents touchés, 75 pour cent sont des filles²²³. Si les processus de mondialisation facilitent la dissémination à grande échelle du virus HIV/sida, ils ont aussi une influence sur l'accès aux médicaments vitaux. Celui-ci est réglé par des conventions internationales dans le cadre de l'OMS, et notamment par l'accord sur les droits de propriété intellectuelle.

Pour aboutir à une politique économique favorable à l'équité des genres, de bonnes connaissances sur les interactions sexospécifiques entre mondialisation et relations de genre sont indispensables, tout comme la prise en considération des activités informelles et du travail non rémunéré réalisé pour la famille ou la communauté.

Lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin, la priorité a été donnée aux instruments du « *gender mainstreaming* » – l'approche intégrée de l'égalité des genres – et de l'« *empowerment* », l'autonomisation des femmes. Pour que les femmes disposent des mêmes droits de décision dans les domaines sociaux, économiques et politiques et du même accès aux ressources que les hommes, ce dernier objectif nécessite de transformer toutes les situations d'inégalité sociale²²⁴.

223 Cf. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT : *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 120 s.

224 Cf. Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft – Herausforderungen und Antworten*, p. 319–322.

Recommandations de la FEPS

► **aux paroisses et aux Églises membres** : *conformément au plan d'action d'Accra, « favoriser l'égalité entre les genres dans tout ce que font les Églises dans le domaine de l'économie et de l'environnement et notamment la prise de responsabilités, l'emploi, les finances, les questions liées à l'héritage »²²⁵, et en tenir compte en tant que thème transversal.*

► **au Parlement et au Gouvernement suisse** :

- *aborder plus largement l'équité des genres comme thème transversal dans les principaux domaines de la mondialisation, et l'intégrer dans les grandes orientations politiques (par ex. commerce mondial, marchés financiers et marchés mondiaux du travail, droits de propriété intellectuelle au niveau mondial, développement écologique durable) ;*
- *tenir compte du fait que la sensibilisation à ce problème, de même que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies politiques correspondantes, ne relèvent pas seulement de la politique féminine, mais concernent tous les acteurs de la politique, de l'économie et de la société civile ;*
- *charger les services compétents d'établir les indicateurs et statistiques sexospécifiques et les analyses d'impact indispensables à l'acquisition de ces connaissances. L'important est d'intégrer ces indicateurs comme critères normatifs dans la politique économique et commerciale ;*
- *renforcer les instruments de l'approche intégrée de l'égalité des genres (« gender mainstreaming ») et de l'autonomisation des femmes (« empowerment ») à l'échelle nationale, régionale et internationale.*

²²⁵ ARM, *plan d'action d'Accra*, point 1.8. La mention des questions d'héritage ne concerne pas la Suisse, mais se réfère surtout à la situation des femmes dans de nombreux pays en développement où elles sont privées du droit d'héritage.

6 Globalance : dix conclusions résumées

Se fondant sur la foi protestante, la Fédération des Églises protestantes de Suisse s'engage en faveur d'une mondialisation économique respectueuse des besoins humains. Le modèle de Globalance qu'elle propose s'articule autour des principes suivants :

1. On désigne sous le terme de *mondialisation* l'intensification d'une interdépendance complexe et sans limites géographiques ou temporelles entre personnes, capitaux, marchandises, prestations de services, institutions, États, organisations, cultures, sciences, communautés religieuses et valeurs. Le rythme et l'intensité à laquelle s'établit cette interdépendance varie qualitativement et quantitativement selon les régions, les secteurs, les couches sociales et les sexes. Les processus de mondialisation franchissent et modifient les frontières politiques et réduisent ainsi l'autonomie des États nationaux. Parallèlement, le transfert de responsabilités au niveau supranational et international a pour effet de renforcer le pouvoir décisionnel d'institutions multilatérales. La mondialisation n'est pas un phénomène naturel inéluctable, mais le résultat d'actions humaines et de décisions politiques aux motivations diverses.
2. *Foi et économie* : Dieu est la source et la finalité de tous les domaines de la vie. La foi chrétienne doit donc aussi se préoccuper de l'orientation de l'activité économique dans le témoignage et le service, car celle-ci doit refléter l'amour et la justice de Dieu. Le processus actuel de mondialisation économique offre des opportunités en termes de prospérité, de rencontres et de concertations mais il entraîne aussi de nombreuses injustices qui doivent être clairement dénoncées et combattues.
3. *Conflits autour de la mondialisation* : Le débat qui oppose mondialisation et dé-mondialisation est l'expression de valeurs polarisées. Il est aussi l'expression de fondamentalismes idéologiques (politiques, économiques, quasi-religieux) qui propagent des solutions simplistes se résumant à des slogans tels qu'« Ouvrez les frontières ! » ou, au contraire, « Fermez les frontières ! ». Ceux-ci entraînent des conflits et font des victimes. À cette polarisation, Globalance oppose une vision tournée vers l'avenir.

4. *Globalance comme équilibre de valeurs* : la démarche proposée consiste à mettre en balance des valeurs reconnues comme justes, mais qui, comme la liberté et la justice, coexistent dans un rapport de tension et parfois même s'opposent. C'est ainsi que la liberté créée par l'ouverture des frontières et des marchés et la prospérité qui en résulte ne se révèlent profitables à l'être humain que si elles s'accompagnent d'un renforcement de la justice, et qu'elles garantissent au plus grand nombre un accès équitable aux ressources nécessaires à la vie. Cette recherche d'équilibre dynamique de différentes valeurs conduit également à un renforcement global des droits humains
5. *Unité dans la diversité* : La balance globale de valeurs entre liberté et justice, participation et solidarité nécessite un calendrier de politique du développement qui permette aux pays en développement, dans le cadre de l'ouverture des marchés, de disposer d'une marge de manœuvre politique et économique suffisante pour mettre en œuvre des stratégies définies souverainement.
6. *Coordination globale* : l'approche Globalance implique des démarches multilatérales coordonnées dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la macroéconomie, le commerce, les investissements, la protection de l'environnement, l'égalité des genres et la promotion de la paix, dans le but de stimuler des processus sociaux, de développement durable et de politique du développement et d'assurer le respect des droits humains.
7. *Assumer ses responsabilités* : Globalance nécessite une répartition équitable du travail, une organisation équitable et juste du commerce mondial, la stabilisation des marchés financiers, la gestion et la sauvegarde durable de la Création, et le développement et l'application de technologies fondés sur des valeurs.
8. *Partager le pouvoir* : Globalance demande en outre que le pouvoir soit équitablement partagé dans les domaines les plus divers. Il convient à cet effet d'améliorer la condition des plus faibles à l'aide des objectifs du Millénaire de l'ONU et d'une politique de développement élargie, de renforcer la gouvernance mondiale par des processus multilatéraux coordonnés à différents niveaux, de protéger les biens publics mondiaux en s'appuyant sur une politique intérieure mondiale coordonnée, et d'établir des relations équitables entre les hommes et les femmes par une approche et une gestion sexospécifiques de la mondialisation.
9. *Système économique* : Une économie de marché régulée sur le plan social et écologique est un système acceptable pour relever les défis de la mondialisation. La résolution des problèmes exige une série de réformes harmonisées et coordonnées démocratiquement dans le cadre d'une politique à plusieurs niveaux.
10. *Stratégies* : Pour atteindre efficacement l'objectif de Globalance, les Églises auront avantage à choisir différentes stratégies qui soient adaptées à leur contexte et à leurs moyens d'action, telles que : prière et recueillement, orientation théologique et éthique, dialogue avec des décideurs, alternatives vécues, résistance active contre l'injustice, etc.

7 Glossaire

Accra 2004

Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale à Accra/Ghana en 2004 (l'ARM siège tous les sept ans). Les Églises réformées de Suisse étaient représentées par la FEPS.

Activités informelles

Les activités informelles recouvrent les travaux réalisés sans contrat de travail formel et sans sécurité sociale étatique par de petites et très petites entreprises. Elles présentent souvent un faible degré d'organisation et une faible productivité. Dans les pays en développement, elles occupent souvent plus de la moitié des travailleuses et des travailleurs.

Agenda 21

L'Agenda 21 est un programme d'action pour le XXI^e siècle en matière de politique environnementale et de développement. Son objectif est de promouvoir un développement durable, ce qui suppose un nouveau partenariat sur le développement et l'environnement entre nations industrielles et pays en développement. Tous les groupes de la société sont associés à ce processus. L'Agenda 21 a été signé en 1992 par 179 États lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro.

ARM

Abréviation d'Alliance réformée mondiale. L'ARM est une communion de 75 millions de chrétiens réformés de 215 Églises dans 107 pays. Sont membres de l'ARM des Églises congrégationalistes, presbytériennes, réformées et unies dont les origines remontent à la Réforme du XVI^e siècle qui fut conduite par Jean Calvin, John Knox et quelques autres. L'ARM dispose d'un secrétariat à Genève.

Banque mondiale (*voir Institutions de Bretton Woods*)

Biens publics mondiaux

Du point de vue économique, les biens publics se distinguent en général par le fait (a) que tout le monde doit pouvoir en profiter et que les droits

de propriété sont difficiles à définir, et (b) que la consommation d'un bien par un utilisateur ne doit pas porter préjudice à la consommation de ce bien par un autre utilisateur (« non-rivalité »). Comme exemples de biens publics nationaux, on peut citer la défense nationale, l'infrastructure des transports, ou le traitement des ordures et des eaux usées. Pour tenir compte des conséquences transfrontalières de la mondialisation et des processus de privatisation généralisés, les débats sur les biens publics sont de plus en plus souvent élargis à la notion de « biens publics mondiaux ». On entend par biens publics mondiaux (BPM) « les biens dont tous les pays, tous les êtres humains et toutes les générations tirent profit ».

Centres offshore

Les centres financiers offshore ont vu leur importance s'accroître considérablement avec la mondialisation. La fiscalité réduite, le secret bancaire strict, l'absence de contrôles et le manque de transparence qui caractérisent ces centres attirent en particulier les fonds de placement hautement spéculatifs (voir « fonds spéculatifs »). Les problèmes qui en résultent ont été mis en lumière par le Forum international de stabilité financière : « L'absence de réglementation adéquate et le non-respect des normes internationales et d'un contrôle effectif dans les centres offshore représentent une menace potentielle permanente pour le système financier international. En cas de crise, les risques d'une extension augmentent du seul fait de la masse des capitaux placés et échangés. En raison de leur opacité, les centres offshore sont devenus des plaques tournantes du blanchiment d'argent d'origine criminelle. Ce sont en outre des « paradis fiscaux » qui réduisent les revenus fiscaux des États nationaux. »

CNUCED

Abréviation de Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Fondée en 1964 en tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CNUCED a pour objectif premier de promouvoir le commerce et le développement de manière à ce que tous les pays puissent profiter au mieux du renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale. Elle remplit notamment une importante fonction de conseil et d'assistance pour les pays en développement.

Conférence mondiale sur les femmes (*voir empowerment*)

Confession

Confession de foi résumant la foi chrétienne soit sous la forme de confessions classiques telles qu'elles existent depuis le troisième siècle, soit sous la forme de confessions modernes se rapportant à une situation donnée. À Accra, ce terme n'est pas utilisé au sens d'une confession doctrinale, mais d'un « acte de confesser notre foi », d'une « décision d'être fidèle à l'alliance de Dieu » et d'une « réponse concrète aux problèmes de notre temps ».

Consensus de Monterrey

Lors de la Conférence internationale de l'ONU sur le développement en 2002 à Monterrey (Mexique), un consensus multilatéral s'est dégagé en faveur d'un agenda de politique du développement conçu dans une optique très large. Les domaines suivants sont concernés : mobilisation des ressources financières nationales ; mobilisation des ressources internationales : investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé ; le commerce international comme moteur du développement économique ; accroissement de la coopération financière et technique internationale pour le développement ; dette extérieure ; résolution des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement.

Convention sur la biodiversité

Ratifiée en 1992 par 157 États, la Convention internationale sur la diversité biologique est entrée en vigueur en 1993. Ses objectifs sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

COE/WCC

Abréviation de Conseil œcuménique des Églises / World Council of Churches. Le COE, dont le siège est à Genève, rassemble plus de 340 Églises, dénominations et communautés d'Églises d'une bonne centaine de pays et territoires du monde entier, représentant quelque 400 millions de chrétiens et comprenant la plupart des Églises orthodoxes, un grand nombre de dénominations issues des traditions historiques de la Réforme protestante

– anglicane, baptiste, luthérienne, méthodiste et réformée – ainsi que de nombreuses Églises unies et indépendantes.

Déréglementation

On entend par déréglementation la suppression de régulations de droit public, de dispositions publiques et d'autres formes d'interventions de l'État dans le secteur privé.

Églises membres (*voir FEPS*)

GATS (*voir OMC*)

Gouvernance mondiale (global governance)

Renforcement d'un système politique reposant sur une organisation décentralisée et subsidiaire. Il s'ensuit que la mondialisation doit s'appuyer sur des réformes institutionnelles et une coopération étroite de la communauté mondiale. La gouvernance mondiale n'a pas pour but de promouvoir un gouvernement mondial centralisé.

Empire

Dans la déclaration finale de l'ARM à Accra, la notion d'« empire » est définie comme « le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination sous la conduite de nations puissantes en vue de protéger et de défendre leurs intérêts. » Le document AGAPE reprend ce point de vue avec un message d'espoir en référence à Rm 8, 31–39 : « Aucune puissance, aucune domination d'un empire ne peut séparer la communauté de l'esprit de l'amour de Dieu (agape). »

Empowerment (renforcement des capacités / autonomisation)

L'« empowerment » a pour but de mobiliser le propre potentiel de développement de chacun. Grâce à des stratégies et des mesures spéciales, il doit améliorer les possibilités pour chacun de mener une vie librement choisie. En 1995, lors de la 4^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Pékin, ce concept a pris une orientation particulière: les discussions et les résolutions ont mis l'accent sur l'égalité de pouvoir et le renforcement des compétences de la femme.

FEPS

Abréviation de Fédération des Églises protestantes de Suisse. La FEPS rassemble 26 Églises (24 Églises réformées cantonales, l'Église Évangélique Méthodiste en Suisse et l'Église évangélique libre de Genève). Selon le recensement fédéral de 2000, elle représente ainsi quelque 2,4 millions de protestantes et protestants.

FFI/IFF

Abréviation de facilité de financement internationale (*International Finance Facility*). Les FFI sont des facilités de financement limitées dans le temps destinées à mobiliser des moyens pour la lutte contre la pauvreté à travers des emprunts sur le capital privé.

FMI (*voir Institutions de Bretton Woods*)

Fonds spéculatifs (hedge funds)

Les fonds spéculatifs sont une forme spéciale de fonds de placement qui, contrairement aux produits de placement traditionnels (fonds d'actions ou d'obligations), font aussi appel à de nombreux autres mécanismes financiers, comme les instruments dérivés. Les fonds spéculatifs se distinguent par le fait qu'ils engagent des volumes d'investissement très importants dans des opérations spéculatives.

Institutions de Bretton Woods

Les Institutions de Bretton Woods regroupent le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le FMI est une institution spécialisée de l'ONU sise à Washington DC. Ses tâches comprennent la promotion de la collaboration internationale en matière de politique monétaire, l'élargissement du commerce mondial, la stabilisation du cours des changes, l'octroi de crédits, la surveillance de la politique monétaire, et le soutien technique. Quant au Groupe de la Banque mondiale, autre organe spécialisé de l'ONU situé à Washington D.C., il comprend cinq institutions étroitement associées : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements.

KEK

Abréviation de Conférence des Églises Européennes. La KEK regroupe 123 Églises orthodoxes, protestantes et catholiques-chrétiennes et 43 organisations associées dans tous les pays du continent européen. Elle a été fondée en 1959 et dispose de bureaux à Genève, Bruxelles et Strasbourg. Sa commission « Église et société », qui possède des bureaux à Bruxelles/Belgique et à Strasbourg/France, étudie des questions sociales et économiques ainsi que des thèmes relatifs à la protection de l'environnement à l'échelle européenne.

LDCs

Le groupe des pays les moins avancés (abrégé LDCs pour Least Developed Countries) comprend actuellement 50 États. Les critères limitatifs intervenant dans le classement des LDC sont le produit intérieur brut par habitant, un indice de la diversification économique (notamment la part de l'industrie au PIB), un indice de la qualité de vie physique (notamment l'espérance de vie) et le nombre d'habitants.

Libéralisation

Processus et mesures engagés par un pays en vue d'introduire ou de renforcer la concurrence dans des secteurs anciennement sous contrôle étatique ou public.

Mondialisation (globalisation)

Interdépendance croissante, complexe et sans limites géographiques ou temporelles entre personnes, capitaux, marchandises, prestations de services, institutions, États, organisations, cultures, sciences, communautés religieuses et valeurs. Le rythme et l'intensité à laquelle s'établit cette interdépendance varient qualitativement et quantitativement selon les régions, les secteurs, les couches sociales et les sexes.

Néolibéralisme

Modèle politique et économique préconisant de limiter au strict minimum les interventions de l'État dans la régulation des mécanismes du marché.

Normes fondamentales du travail

Conformément à la « Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail et à son suivi » (1998), le terme général de normes fondamentales du travail recouvre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, et l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Lors du Sommet du Millénaire en 2000, les États membres de l'ONU ont convenu de huit objectifs à réaliser d'ici à 2015 : réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le HIV/SIDA, le paludisme et autres maladies ; assurer un environnement durable ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

OCDE

Abréviation d'Organisation de coopération et de développement économiques. L'OCDE a pour vocation d'encourager le dialogue entre ses États-membres et de contribuer à l'amélioration de leurs politiques dans les domaines de l'économie, de l'éducation, du développement, de la science et de l'environnement. L'OCDE regroupe 30 pays qui pèsent au total deux tiers du revenu mondial. Le Comité d'aide au développement (CAD) joue un rôle-clé pour les questions relatives à la politique du développement.

OIT

Abréviation d'Organisation Internationale du Travail». Fondée en 1919 avec le soutien des Églises, l'OIT, dont le siège est à Genève, est une institution spécialisée de l'ONU. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats de 177 pays y sont représentés. Sa vocation première est d'améliorer les conditions de travail, notamment par la mise en place et le développement de systèmes de sécurité sociale, l'introduction d'une administration du travail, l'encouragement de syndicats et d'associations patronales indépendantes, l'introduction du droit et de la protection du travail, et la lutte contre le travail des enfants.

OMC

Abréviation de l'organisation mondiale du commerce, dont le siège est à Genève, a été fondée en 1995 en tant qu'institution destinée à succéder à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'OMC sert de cadre à la négociation de règles régissant le commerce international, tant dans le domaine des biens que dans celui des services (Accord général sur le commerce des services AGCS/GATS) ou de la protection de la propriété intellectuelle (Accords sur les aspects de droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ADPIC/TRIPS). L'objectif premier de l'OMC est de libéraliser le commerce international. Les dispositions dites de traitement spécial et différencié des pays en développement comprennent des réglementations et des conventions dont le Sud estime qu'elles doivent être inscrites dans le régime du commerce international de l'OMC. En fait également partie la revendication d'une « catégorie développement », qui doit permettre aux pays pauvres de subventionner ou de protéger par des droits de douane des denrées de base en vue de garantir leur sécurité alimentaire.

Placements éthiques

Les placements éthiques sont des placements financiers sur le marché des crédits ou des capitaux qui, outre les critères de placement classiques (rendement, sécurité, disponibilité), intègrent des critères sociaux, écologiques et de politique du développement soit dans une optique positive d'encouragement, soit dans une optique négative d'exclusion. Leur objectif est d'influencer la disponibilité de capital sur la base de critères éthiques. Les instruments sont les fonds éthiques ainsi que la notation (rating) des entreprises.

Politique à plusieurs niveaux

Approche qui s'intéresse aux changements politiques fondamentaux entraînés par la mondialisation, en s'attachant à analyser les interactions et les étroites imbrications entre niveaux local, national et international en vue de trouver des solutions politiques.

PPTE

Abréviation de pays pauvres très endettés. Suite à une première initiative de la Banque mondiale en faveur du désendettement des pays très endettés

(PPTE-I, 1996), le Sommet du G7 de Cologne (1999) a décidé d'élargir cette démarche (PPTE-II). Les pays en développement qui remplissent les critères des PPTE doivent présenter un programme de lutte contre la pauvreté (DSRP), et affecter les fonds libérés par le désendettement à des réformes sociales et à la lutte contre la pauvreté.

Protocole de Kyoto

Protocole additionnel à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entré en vigueur le 16 février 2005, et par lequel 141 pays se sont engagés à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'au moins 5,2 % d'ici à 2012 par rapport à 1990.

Privatisation

La privatisation désigne des processus qui réduisent l'influence politique, économique, sociale et culturelle de l'État et des institutions publiques.

Résolution 1325

Résolution des Nations Unies adoptée par le Conseil de sécurité en octobre 2000. La résolution 1325 demande instamment aux États-membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends. Elle part du constat que les femmes sont de plus en plus souvent victimes de violences et violations de droits humains spécifiques lors de conflits et de guerres où le viol et la prostitution forcée sont utilisés comme armes. Mais les femmes ne sont pas seulement victimes, elles jouent aussi un rôle important dans la prévention et le règlement de conflits et dans la consolidation de la paix.

Sommet du Millénaire+5

Le Sommet du Millénaire+5 de septembre 2005 doit faire un premier bilan intermédiaire sur les objectifs du Millénaire. À la veille de ce sommet, il apparaît que si des progrès ont été réalisés dans l'accomplissement des objectifs, il faudra encore renforcer massivement la volonté politique et les efforts de la communauté internationale pour que l'on parvienne à réaliser les objectifs de Millénaire de façon globale et équilibrée au plan régional d'ici à 2015.

Taxe Tobin-Spahn

La taxe Tobin-Spahn consiste à prélever des frais de transaction sur les mouvements de capitaux spéculatifs. L'impôt sur les transactions de devises selon le modèle à deux étages de Spahn prévoit un coefficient annuel très bas sur les gains de change réguliers. Vu l'importance du volume de capitaux en quête de placement, celui-ci permettrait néanmoins de dégager des recettes fiscales considérables, qui pourraient être affectées à la lutte contre la pauvreté. Par rapport à la taxe Tobin, le modèle Spahn innove en ce sens qu'il prévoit un coefficient annuel nettement plus élevé pour les gains spéculatifs qui dépassent un cours normal prédéterminé. Le principal avantage de ce système est de décourager les attaques spéculatives de grande ampleur.

TRIPS (*voir OMC*)

UNIFEM

Abréviation d'United Nations Development Fund for Women. La création du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a été décidée en 1975 lors de la Conférence mondiale sur les femmes. En 1985, l'UNIFEM a été transformé en une organisation indépendante, dont le siège principal est à New York. Son objectif prioritaire est de promouvoir l'égalité des droits pour les femmes, en particulier dans les pays en développement.

Zones franches d'exportation

On dénombre plus de 2000 zones franches d'exportation réparties dans environ 70 pays émergents ou en développement. Les zones franches d'exportation se distinguent en ce qu'elles offrent des avantages fiscaux et financiers aux entreprises produisant pour l'exportation. Souvent cependant, les droits fondamentaux du travail n'y sont pas respectés. Pour des raisons de discriminations salariales, les personnes qui y travaillent sont généralement en majorité des femmes.